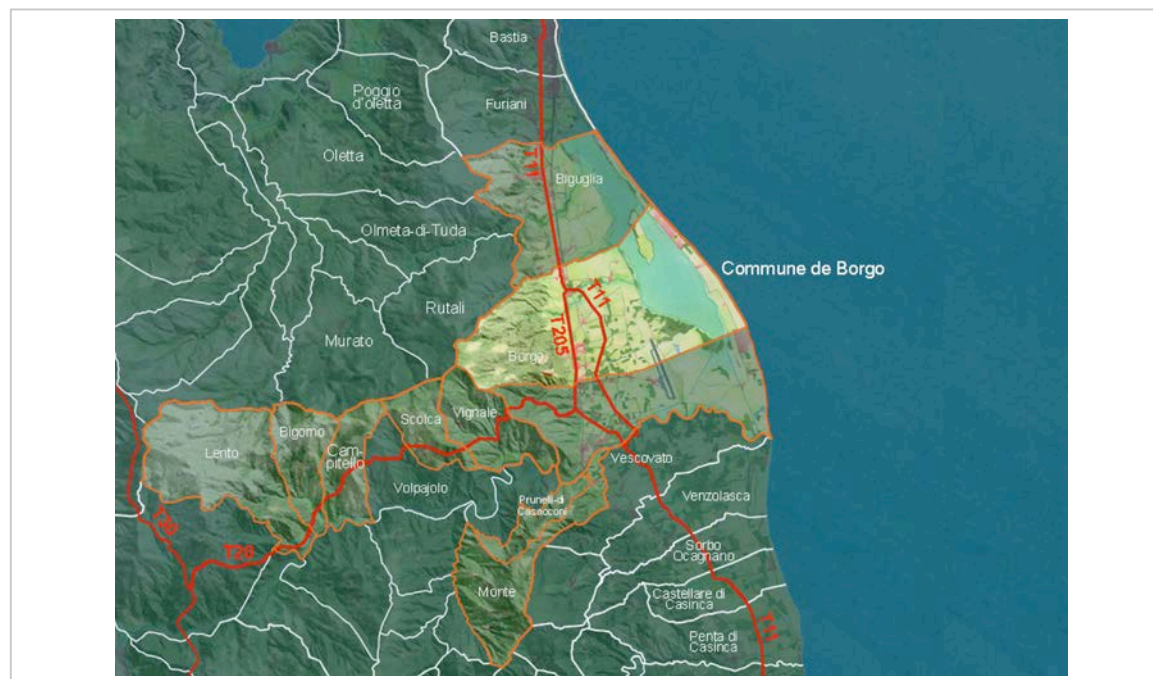


DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE BORGO

PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce1- Rapport de Présentation

PARTIE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Document Juillet 2020

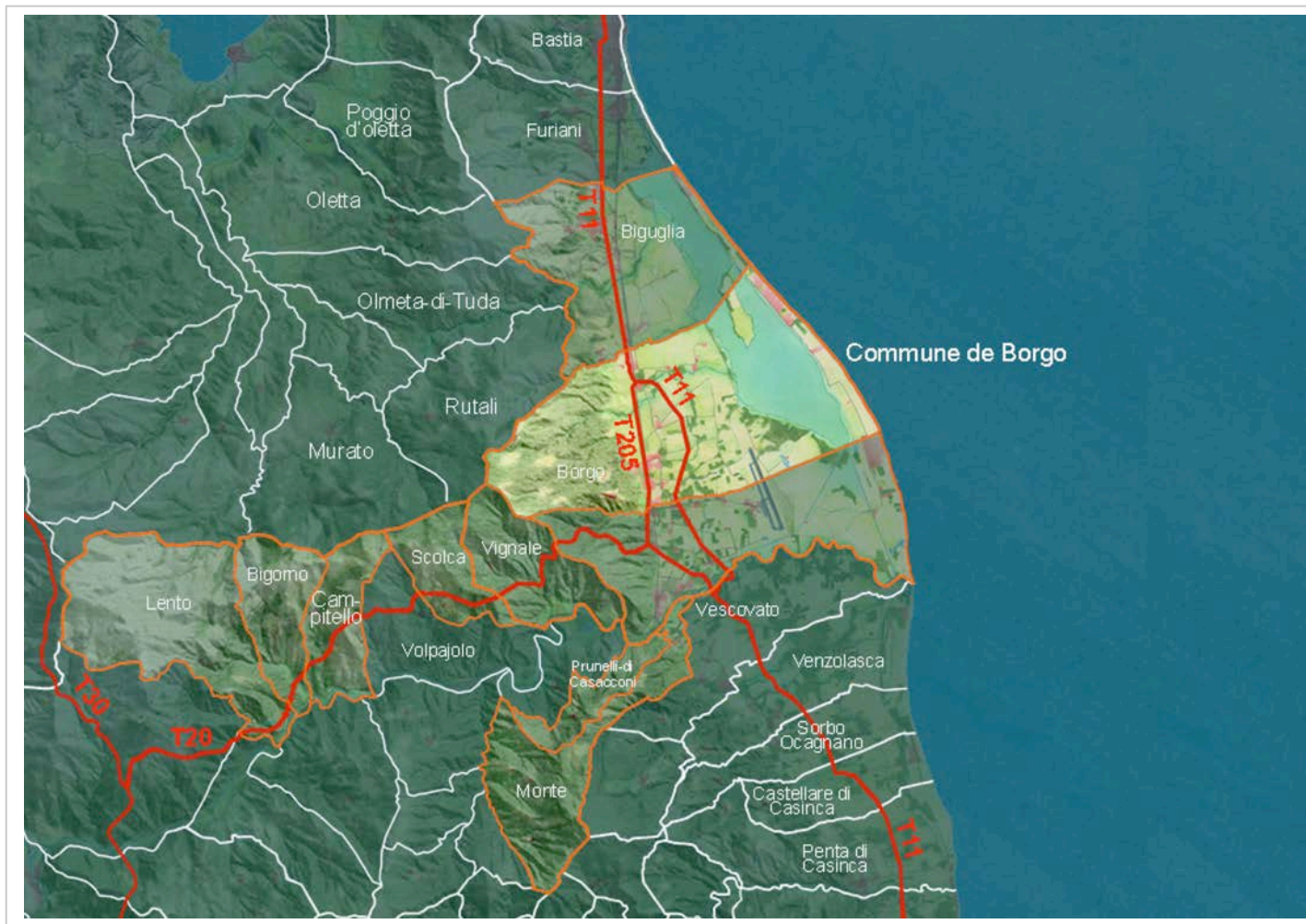


PARTIE 2 – STRUCTURATION DU TERRITOIRE	5
Occupation ancienne du territoire	8
Le grand paysage	13
Les modes d’occupation : le bâti dans le paysage.....	19
PARTIE 3 – EQUILIBRES SOCIODEMOGRAPHIQUES.....	29
Evolution et structure de la population	31
Composante du parc de logements.....	42
Niveau d’équipement et offres de service.....	51
PARTIE 4 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE	57
Population active et l’emploi : un taux d’activité élevé mais un taux de chômage en augmentation.	59
Catégories socioprofessionnelles et population active : les professions intermédiaires largement représentées.....	61
Activités et emplois.....	61
L’activité agricole.....	64
PARTIE 5 – DEPLACEMENTS & MOBILITES	68
Les infrastructures routières de déplacement.....	69
PARTIE 6 – LES FORMES URBAINES DE LA LOI LITTORAL	80
LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE LE PLU DE 2016 ET LE PLU REVISE	80
Les formes urbaines de la loi littoral.....	82
Bilan de la consommation foncière entre le PLU de 2016 et le PLU révisé.....	87

PARTIE 2 – STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Située à 20 km au Sud de Bastia, la commune de Borgo s'inscrit dans un réseau de ville qui prend place le long de la RT 11 entre Brando au Nord de Bastia et Lucciana au Sud de Borgo . La commune fait partie de la Communauté de communes de Marana-Golo (10 communes) et de l'arrondissement de Bastia.

Le territoire communal est limitrophe des communes de Biguglia au Nord, Rutali au Nord-Ouest, Vignale au Sud-Est et Lucciana au Sud. Il s'étire entre mer et montagne. Il couvre une superficie de 3778 ha qui s'étend selon un axe nord-ouest/sud-est sur une longueur d'environ 16 km sur 4,5 km de large en moyenne. Son bord de mer s'étend sur environ 4 Km de long et est fortement marqué par la présence de l'étang de Biguglia, d'une surface de 983,60ha non compté dans la superficie de la commune (l'INSEE compte en effet dans la superficie totale de la commune, la superficie des terres, soit la superficie totale moins les principaux cours d'eau et les lacs).



Occupation ancienne du territoire



Le plan terrier rouleaux 7 & 10

La plaine de la Marana est occupée depuis l'antiquité.

A l'Antiquité, un premier foyer de peuplement voit le jour progressivement avec la sédentarisation de colonies agricoles. Les romains puis les étrusques affectionnaient la côte orientale de l'île riche en terres fertiles. Ils développèrent différentes cultures sur la rive gauche du Golo. Le fleuve se jetait alors dans l'étang de Chiurlinu. Depuis plusieurs siècles, il se jette directement dans la mer.

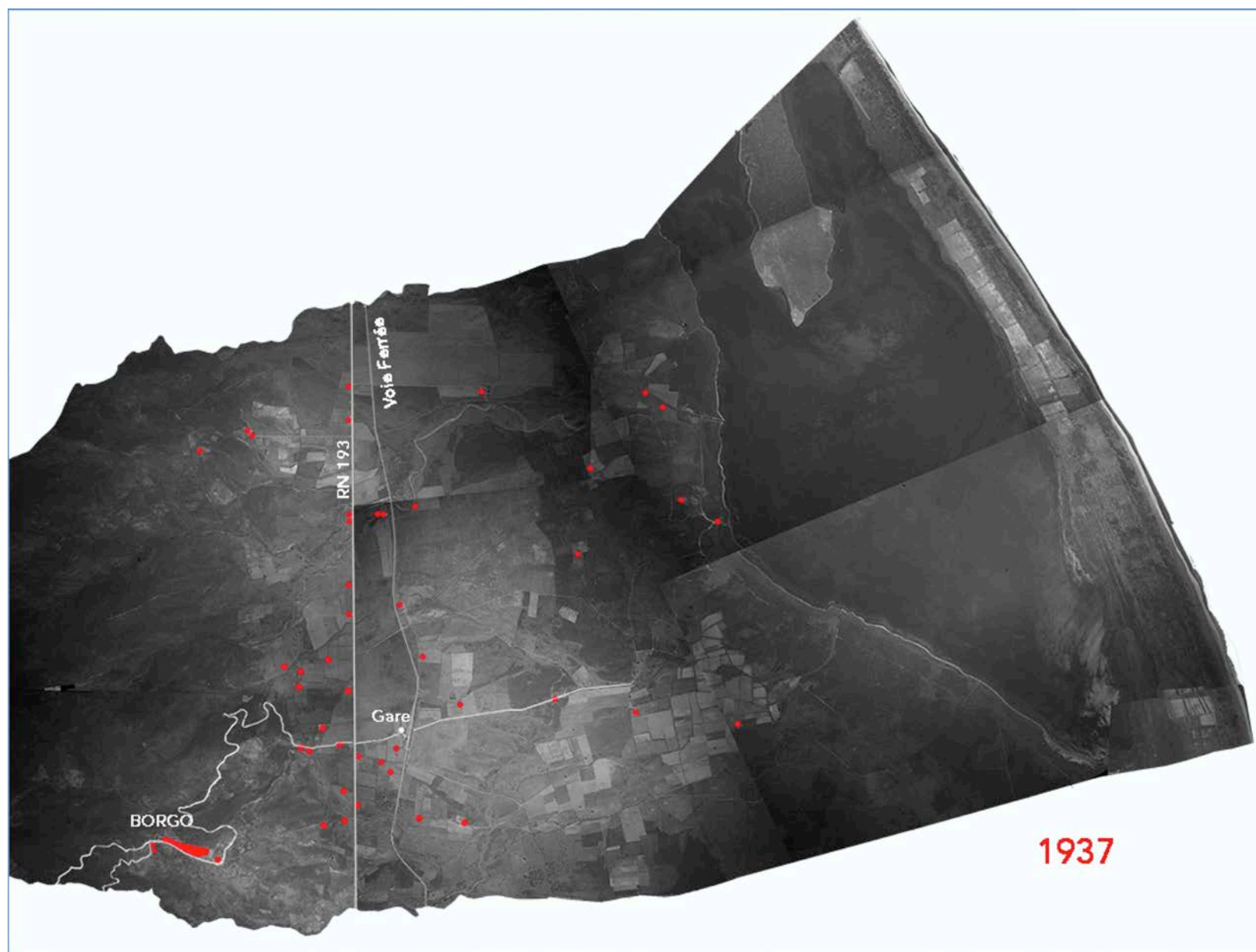
Après la chute de l'Empire romain, les pillards vont menacer le territoire. Les attaques de barbares et de pirates inciteront la population à migrer vers les sommets. Les bourgades côtières sont détruites une à une par les razzias.

La géographie va conditionner l'histoire et le village de Borgo. Il s'érigera sur une crête dont il occupe toute la largeur, dominant la plaine permettant ainsi d'avoir un point de vue sur les alentours.

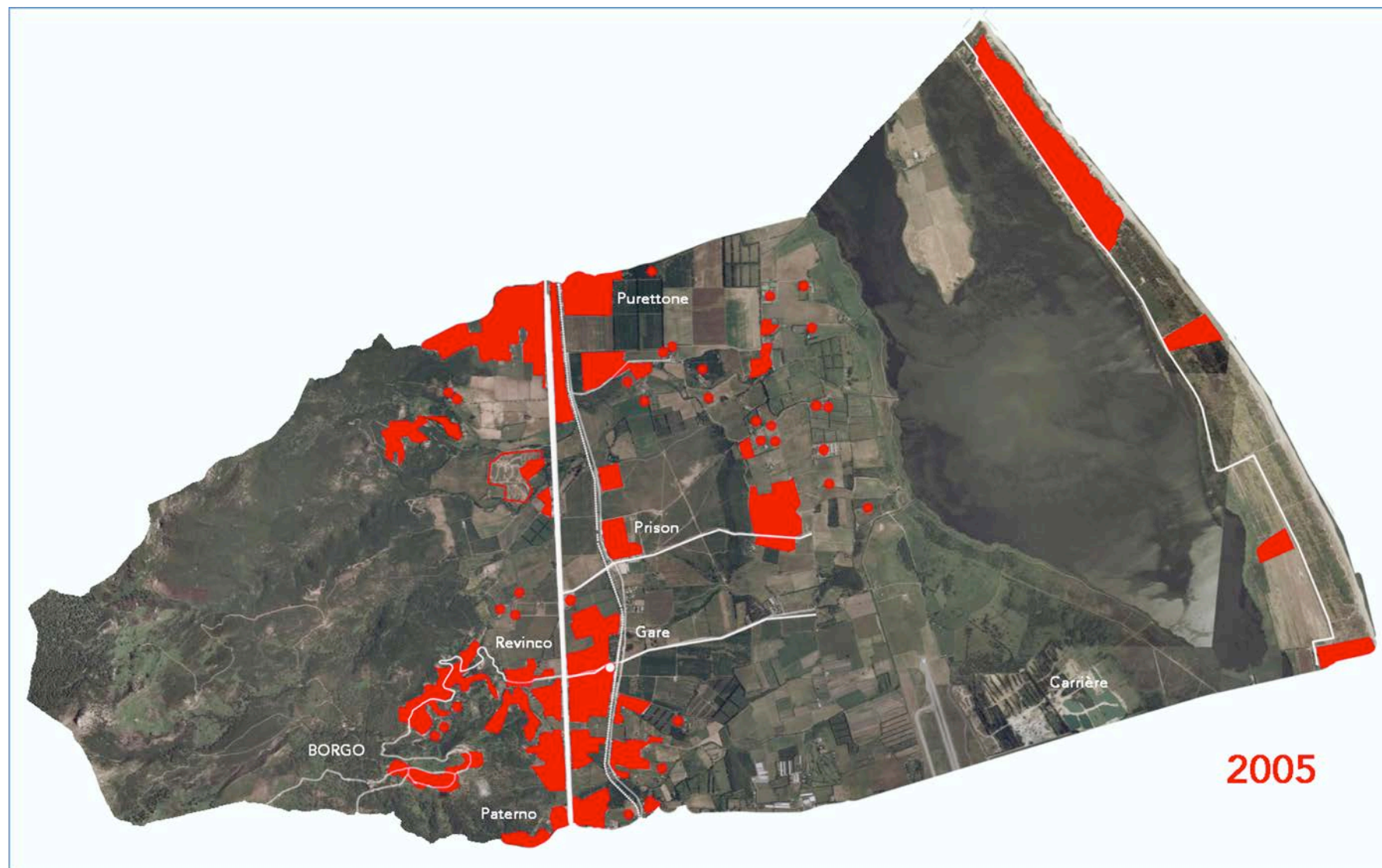
L'histoire aussi : le plan terrier du XVIII^e siècle redessinent les limites administratives. Les infrastructures vont influencer sur la planification territoriale.

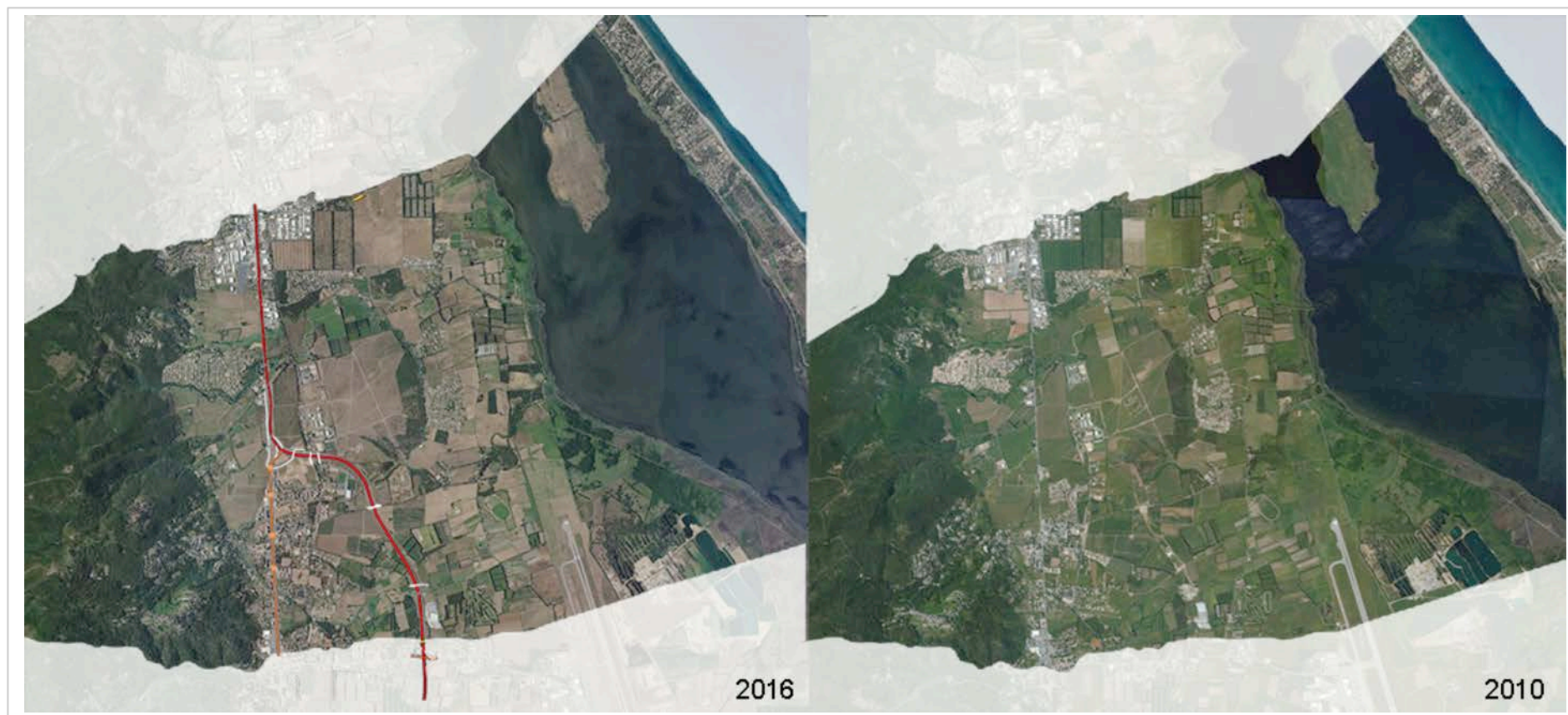
En plaine, la mise en circulation de la route nationale n°193 de Bastia à Bonifacio en 1839 et de la voie ferrée, dont les travaux démarrent en 1880, vont conditionner l'évolution de l'aménagement du territoire ; une urbanisation le long des voies, autour des croisements, selon un axe nord/sud.

Les années 70 verront l'aménagement du Lido ; les années 80 l'urbanisation pavillonnaire jusqu'en plaine. Le village sera aussi conforté. C'est durant cette période que les communes au sud de l'aire urbaine de Bastia acquièrent leurs statuts de ville, dans le processus de périurbanisation.









Ces dernières années, la mise en place de l'axe RT11 a vu l'urbanisation se développer principalement autour du boulevard urbain. Les secteurs d'activités se sont renforcés ainsi que les secteurs pavillonnaires, en plaine et en piémont autour du centre Revinco-Paterno. Le pôle sportif a été aménagé. L'urbanisation du lido s'est peu modifiée.

Le grand paysage

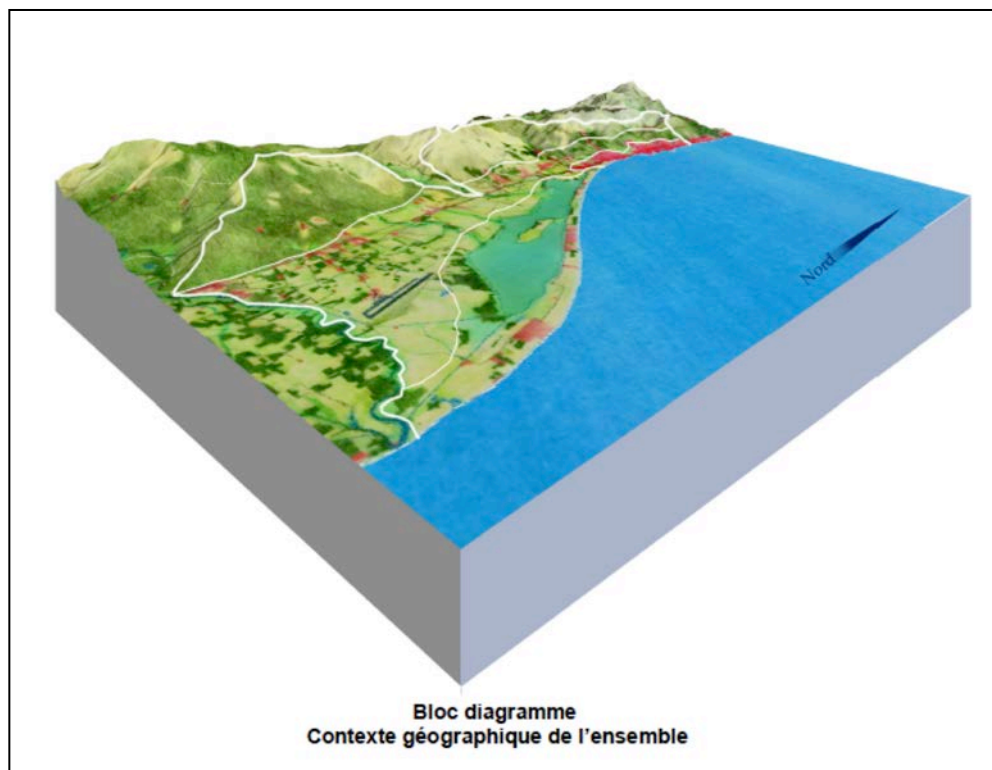
Le relief, la géographie, la topographie, l'histoire des lieux sont des facteurs physiques et humains qui dessinent des paysages. Les entités paysagères de la commune s'inscrivent dans un ensemble paysager plus vaste, celui de Bastia-Marana identifié dans l'Atlas des paysages de la Corse. Des entités paysagères caractéristiques, aux motifs de paysages chaque fois singuliers, sont identifiées.

BASTIA MARANA - 5.02



Le territoire communal s'inscrit dans trois entités paysagères depuis la mer :

- 5.02E Etang de Biguglia
- 5.02D Plaine de la Marana
- 5.02C Versants de la Marana



Les entités paysagères: composantes de grands paysages

Commune de Borgo



Les caractéristiques paysagères

Le relief, la géographie, la topographie, l'histoire des lieux sont des facteurs physiques et humains qui dessinent des paysages. Les entités paysagères de la commune s'inscrivent dans un ensemble paysager plus vaste, celui de Bastia-Marana (cf Atlas des paysages de la Corse). Le paysage au sud de Bastia se caractérise par une façade littorale que prolonge une plaine plus ou moins large, où cohabitent agriculture et urbanisation, puis une zone de piémont. La commune de Borgo comme celle de Biguglia s'y singularise car entre plaine alluviale (plaine de la Marana) et bord de mer, un milieu lagunaire, l'étang de Biguglia, marque fortement le paysage communal et donne identité à ces communes.

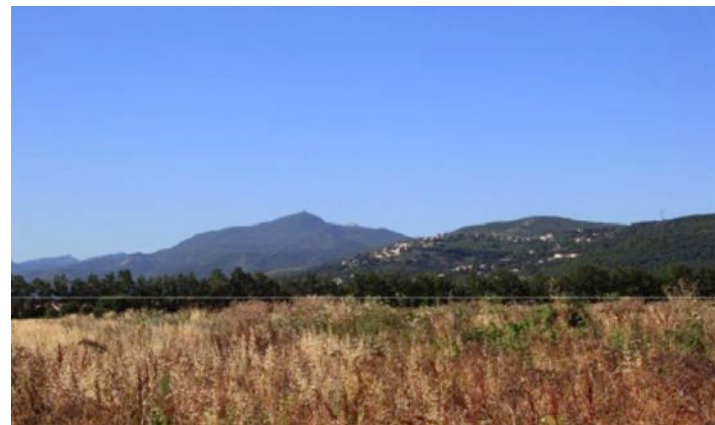
Les entités paysagères

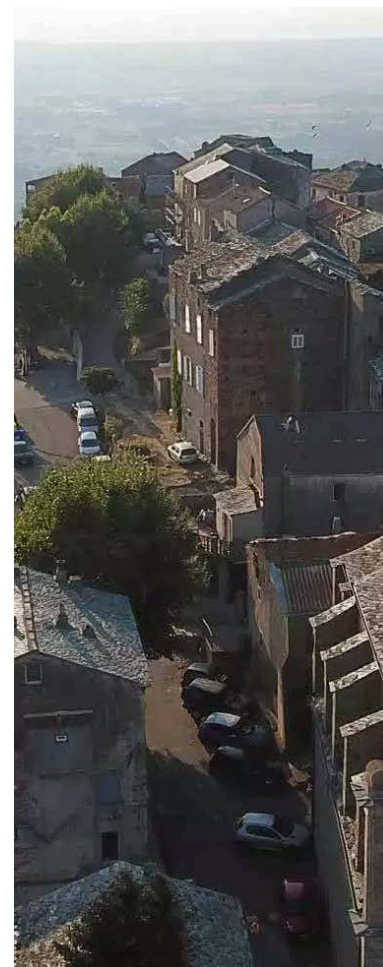
Le territoire communal se compose donc de trois entités paysagères aux motifs paysagers très caractéristiques. Le relief en limite ouest, le couvert végétal et l'occupation humaine participent à en accentuer les personnalités.

Ces entités paysagères présentent des coupures, ruptures et transitions paysagères. Les passages entre entités paysagères peuvent s'opérer de manière plus ou moins franche. Les vallonnements de piémont sont transition entre montagne et plaine. Le secteur de la plaine présentent des coupures animées, à la fois naturelles « coulées ou lignes vertes », comme les ripisylves sinueuses, ou les alignements arborés en limite parcellaire, mais aussi artificielles: la RT11, une coupure significative en plaine et territoires de bord de mer. Le bord de mer a conservé son caractère naturel.

Un paysage de piémont, depuis la limite ouest de la commune jusqu'à la RT11. Ce piémont est limité par une petite ligne de crêtes sur laquelle s'identifie le sommet des Taffoni (alt 1117m) et qui laisse deviner, plus loin, d'autres reliefs, d'autres montagnes. Ces sont des pentes boisées de chênes lièges et chênes verts sur lesquelles par endroits, des murets de pierres soulignent les traces d'anciennes terrasses agricoles en friches aujourd'hui.

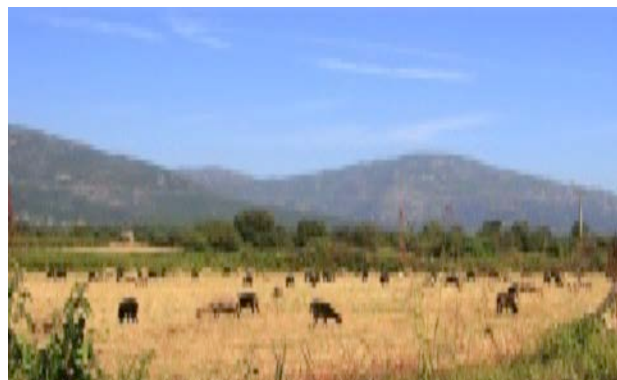
Les premiers vallonnements s'installent entre des altitudes de 50 à 700m en partie ouest du territoire communal depuis la RT11 et RT205. C'est dans cette entité paysagère que le village trouve place à l'altitude de 250m, au sud du territoire communal, sur un promontoire rocheux, en balcon. C'est en limite de cet ensemble collinaire qu'au nord, des secteurs d'habitat se sont développés jusqu'à la RT11, en limite de plaine.





- Un paysage de plaine agricole qui s'étend sensiblement de la RT11 à l'étang. On découvre des territoires de prairies, de cultures céréalières et de fruitiers. Les motifs des champs et des alignements d'arbres coupe-vent en sont les caractéristiques.

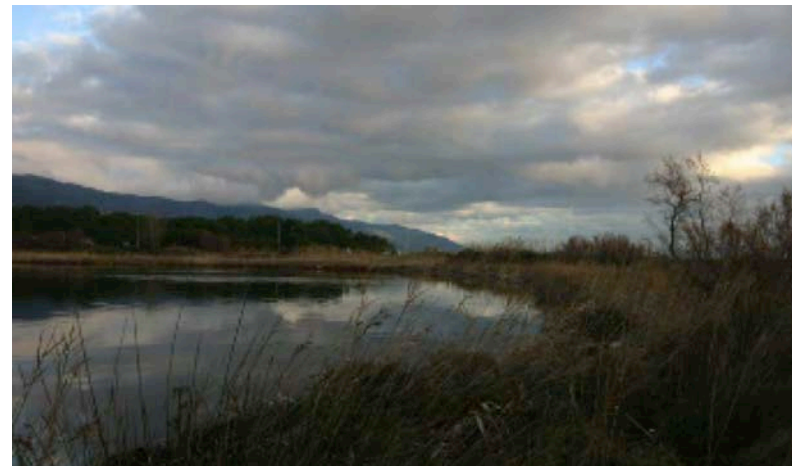
Cependant le paysage n'est pas que « bucolique » : Parfois, au passage d'un pont, la « brèche » de la voie express déroule son ruban d'asphalte... Plus loin, au nord, des nappes de maisons individuelles s'imposent en premier plan.



- Un paysage de milieu lagunaire qui présente deux unités paysagères, l'étang de Biguglia et le cordon lagunaire.

- L'étang de Biguglia (étang de Chiurlinu) est l'élément naturel majeur de la plaine de la Marana. Il est interface entre deux domaines : celui de la terre et celui de la mer.

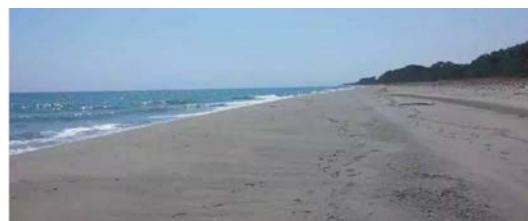
Sa ceinture végétale accueille roselières, présalé, sansouires... une flore riche et diversifiée qui assurent la transition entre ce paysage de zone humide et ceux de la plaine ou du rivage . Elle permet aussi de l'isoler tout en le personnalisant.



- Le cordon lagunaire est constitué d'une bande sablo-argileuse d'environ 500 m de large. Parcouru par la R D 107, il est densément urbanisé en partie nord et accueille structures d'accueil touristique de type village vacances et logements individuels à usage d'habitation. Il est encore très naturel et entre les espaces urbanisés, prend place un milieu naturel couvert d'une végétation basse que souligne des pins maritimes ou des eucalyptus le long de la route.

Depuis la route du lido, l'étang se cache derrière un rideau végétal. Il faut cheminer à pied ou en vélo pour percevoir la diversité des ambiances.

Sur la mer, la ligne du rivage est composée d'une étendue de sable qui se prolonge jusqu'à Bastia.

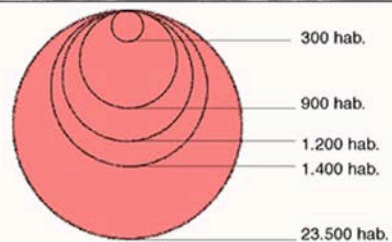
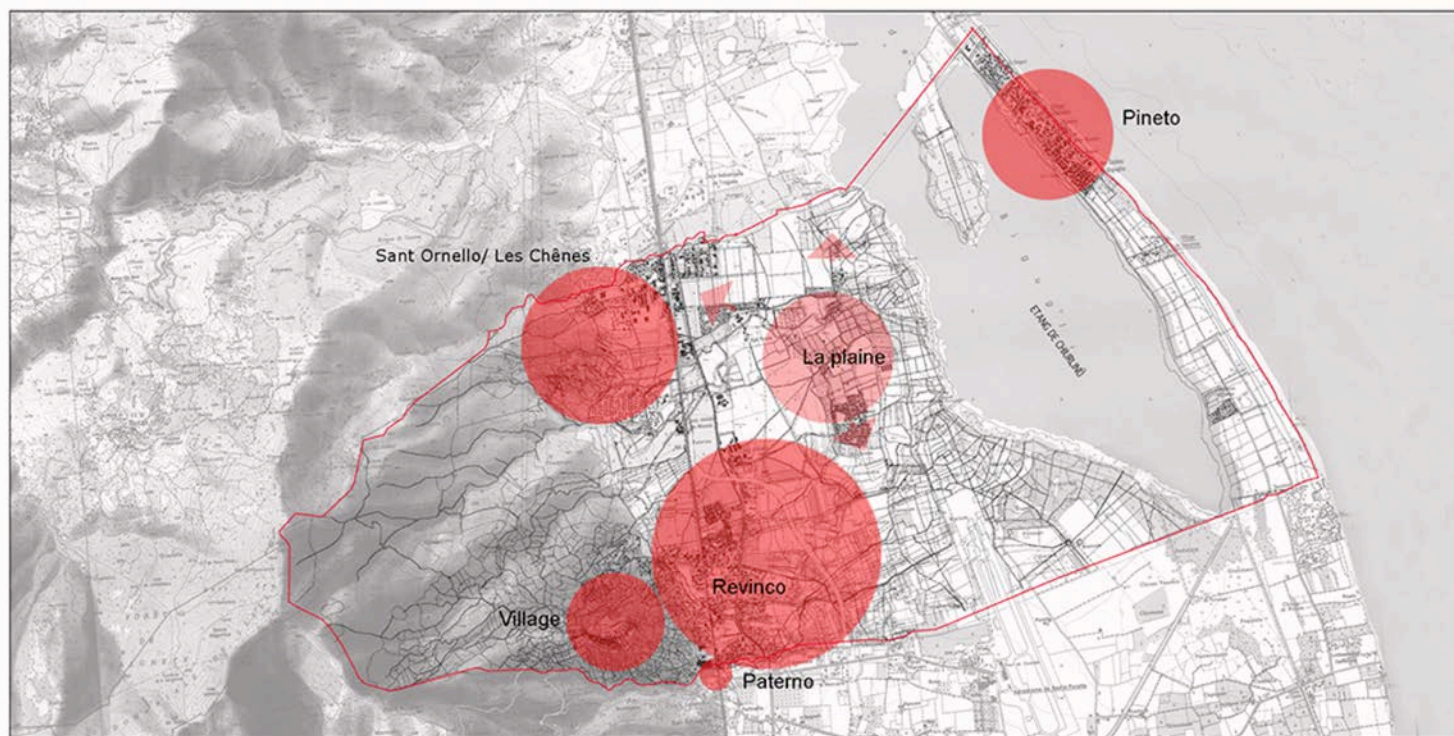


Les modes d'occupation : le bâti dans le paysage

Si les caractéristiques du paysage s'appuient sur la diversité de relief, des modes d'occupation humaine de l'espace se différencient:

Une urbanisation multipolaire entre piémont et mer: répartition de la population

Commune de Borgo



0 1 2
Kilomètres

Les composantes urbaines des pôles urbanisés.

Le village et ses abords

Le village, point de fixation premier de l'urbanisation constitue une entité bâtie significative dans le paysage communal. Sa position en balcon l'isole et lui permet de dominer l'ensemble du territoire jusqu'à la mer. Il regroupe de manière dense un ensemble de maisons traditionnelles et enroule rues et ruelles autour de la pente, la contrariant parfois. Il constitue un lieu de vie. Les premières pentes sous le village sont occupées par une urbanisation récente diffuse de type habitat individuel, mode d'appropriation de l'espace que l'on retrouve dans tous les villages de piémont de la plaine de la Marana.

Les deux secteurs sur le boulevard urbain.

Le quartier de Revinco, pôle urbain central

De par sa fonction administrative et les équipements qu'il regroupe, Revinco constitue le quartier central de Borgo. Implanté aux abords et de part et d'autre de la R.N. 193, à partir du giratoire de la route du village (R.D. 7), il se caractérise par une urbanisation dense et diversifiée.

L'essentiel de l'urbanisation se positionne à l'Est de l'ancienne voie entre route et voie ferrée. Elle accueille :

- depuis le carrefour jusqu'à la gare des équipements publics (centre administratif, gendarmerie, la Poste, perception, groupes scolaires, centre social et halte garderie) ;
- Plus au nord, s'étend une zone d'habitat collectif en R+4, à l'arrière de laquelle trouvent place deux zones d'habitat pavillonnaire (lotissement « Saint François » et lotissement « Campucci ») ;
- au Sud du centre administratif prend place une zone d'habitat individuel peu dense.



Aujourd'hui l'urbanisation a franchi à l'ouest les lignes de la voie ferrée avec la construction :

- au Sud de la R.D. 7, d'une zone d'activités, de commerces et d'habitat collectif adossée à un espace agricole en friche ;
- au Nord de la R.D. 7, d'une petite zone d'habitat individuel pavillonnaire peu dense à l'arrière de laquelle s'étendent de larges espaces naturels.

L'effet frontière qu'a eu pendant longtemps la R.N. 193 et la présence de territoires non bâtis à l'Ouest de cet axe routier a longtemps entraînent des dysfonctionnements urbains. Aujourd'hui, Les aménagements en « boulevard urbain » du tracé existant permettent de se déplacer de manière commode et sûre à pied. L'installation, le long de ce boulevard, d'immeubles jusqu'au premier rond point au nord, participe à requalifier le centre de Revinco et par là même l'image de la ville.

Le secteur de Paterno, pôle secondaire de centralité

Le quartier de Paterno se localise au Sud de la commune de part et d'autre de l'ancienne R.N. 193, en limite avec la commune de Lucciana dont il prolonge l'urbanisation.

A l'est du boulevard, un petit espace commercial constitué d'une dizaine de commerces et services, dont une agence bancaire, adossé à une zone d'habitat pavillonnaire (lotissement de « U Mormorana »).

L'Ouest du boulevard. est occupé par :

- le centre commercial « le Corsaire » qui accueille 30 boutiques et un hypermarché,
- une zone d'habitat individuel diffus sur le piémont,
- une zone d'habitat individuel dense (le lotissement des « Hauts de Mormorana ») constitué d'une vingtaine d'habitations.



Contraint par la topographie, car adossé au piémont, son extension urbaine se développe essentiellement vers l'est, et la zone urbanisée de Paterno se différencie peu de celle de Lucciana avec laquelle elle cohabite.

A terme, l'ensemble géographique entre Revinco et Paterno constituera le centre urbain de la commune, autour du boulevard urbain aménagé.

Au nord, le secteur de Purettone, les Chênes, Sant'Ornello, à vocation économique et résidentielle

En limite avec la commune de Biguglia, le quartier de Purettone / les Chênes affiche une vocation économique et résidentielle. Le parc d'activité de Purettone aménagé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Haute-Corse regroupe des petites et moyennes entreprises. Les 56 lots qui le composent sont tous attribués aujourd'hui. Ils accueillent des petits hangars dédiés en grande partie à l'artisanat. Plus à l'Ouest, les abords de la RT11 sont occupés par des artisans et des commerces.

Les zones d'habitat sont essentiellement de type pavillonnaire. Elles se localisent :

- au Sud du parc d'activités de Purettone (lotissement de « Santa Catalina ») ;
- à l'Ouest de la RT11, en limite de plaine et sur les premières pentes du piémont (lotissement des Chênes et lotissement de « Pianone », tous deux séparés par le Centre de formation de la CCI. Plus au sud, le quartier de San'Ornello présente une zone d'habitat individuel importante, (lotissement de « mare et Monte ») et accueille un clinique médicopsychiatrique.



Ce quartier a constitué jusqu'à l'ouverture de la voie de contournement « l'entrée de ville de la commune ».

L'urbanisation en plaine.

Au delà des zones urbanisées de Revinco et Paterno, la plus grande part du territoire de plaine conserve sa destination agricole. Cependant, en son centre, un ensemble de petits pavillons (lotissements de Lanciatajo et Aja Rossa), s'isole dans le paysage agricole. Plus au nord, sur la RD 410 une seconde zone d'habitat peu dense a trouvé place. Ces secteurs d'urbanisation sont essentiellement résidentiels et même si leur impact en terme de surface par rapport à l'étendue du territoire agricole est peu important*, ils marquent fortement le paysage agricole de la plaine. Ils se positionnent loin des commerces et services et augmentent ainsi les déplacements motorisés.



Le cordon lagunaire, entre résidences de tourisme et habitat permanent

Le noyau construit de Pineto ne peut se dissocier de l'entité plus large du cordon lagunaire. Situé au sud de l'agglomération bastiaise (15mn en voiture), entre le grau de l'étang de Biguglia au nord et l'embouchure du Golo au sud, le cordon lagunaire de la Marana, long de 16 kilomètres, s'étend sur quatre communes : Furiani, Biguglia, Borgo et Lucciana. Espace sensible, présentant de grandes qualités écologiques et paysagères, le cordon est un espace de "nature" apprécié des Bastiais, qui en ont fait leur espace de loisirs balnéaires. L'urbanisation s'est ici cantonnée en quatre points. Au nord Pineto, en limite avec la commune de Biguglia, qui est le secteur le plus densément occupé. Plus au sud, on trouve trois autres entités bâties : le village de vacances de la CCAS, le lotissement « les hameaux de Poretta », et en extrémité nord, une partie de l'urbanisation du lotissement « La Maraninca » principalement installé sur la commune de Lucciana.



Cette urbanisation ménage de grands espaces naturels ouverts sur l'étang et la mer. L'étang forme frontière entre ce territoire de bord de mer et l'ensemble du territoire communal à l'ouest. Cette position sur le territoire communal lui confère un fonctionnement singulier.

Car si le développement du cordon lagunaire était orienté à l'origine vers l'hébergement touristique (villages vacances...), il a porté pour la période récente sur la résidence principale et l'accueil d'une population permanente (lotissements Alba Marana et Cala Bianca notamment).

Des habitations à usage touristique se sont transformées en résidences permanentes.

Dans l'ensemble construit, Pineto s'est positionné comme « centre » et des commerces de proximité (petit centre commercial, pharmacie, boutique, restaurant, bar), qui fonctionnent toute l'année, y ont trouvé place. Des équipements publics (mairie annexe, école, agence postale) ont conforté ce petit lieu de vie. Les infrastructures et les équipements ont été améliorés : la voie routière a été élargie, rendant ainsi plus sûrs et aisés les déplacements. Des trottoirs et une piste cyclable ont été délimités. Un réseau d'assainissement collectif a été installé.

Même s'il convient de ne pas négliger la vocation touristique largement dominante à ce jour, il ne faut cependant pas ignorer le rôle de ce petit pôle urbanisé que joue Pineto aujourd'hui dans l'ensemble du territoire du cordon lagunaire. La géographie de ce territoire, bande étroite entre l'étang et la mer, et le mode d'occupation de l'espace (ensembles construits installés perpendiculairement à la mer) permet difficilement d'y organiser un centre plus qualitatif que celui qui existe aujourd'hui et qui pourtant serait nécessaire à sa requalification. De plus, ce quartier connaît en saison estivale, une fréquentation importante principalement orientée vers un tourisme sédentaire (plage et équipements de loisirs des lieux de villégiature). Ce tourisme "sédentaire" qui pose le problème de la sur-fréquentation du site, et particulièrement des espaces naturels "fragiles". Des risques de submersion de l'ensemble du lido ont été recensés par les services de l'Etat.

Des typologies et formes urbaines différenciées, des densités très contrastées

La commune de Borgo est attractive car elle participe au sentiment d'« habiter une petite ville à la campagne ». Pendant longtemps c'est principalement l'habitat individuel qui s'est développé mais à Revinco, dans les années 70, des opérations d'ensembles de logements collectifs ont participé à la définition d'un centre. Si pendant plus de trente ans, c'est principalement des logements individuelles qui se sont implantés, aujourd'hui, ce sont des opérations de logements collectifs, le long du boulevard urbain aménagé qui se posent. Ainsi la morphologie urbaine de Borgo « s'articule » entre collectifs et individuels.



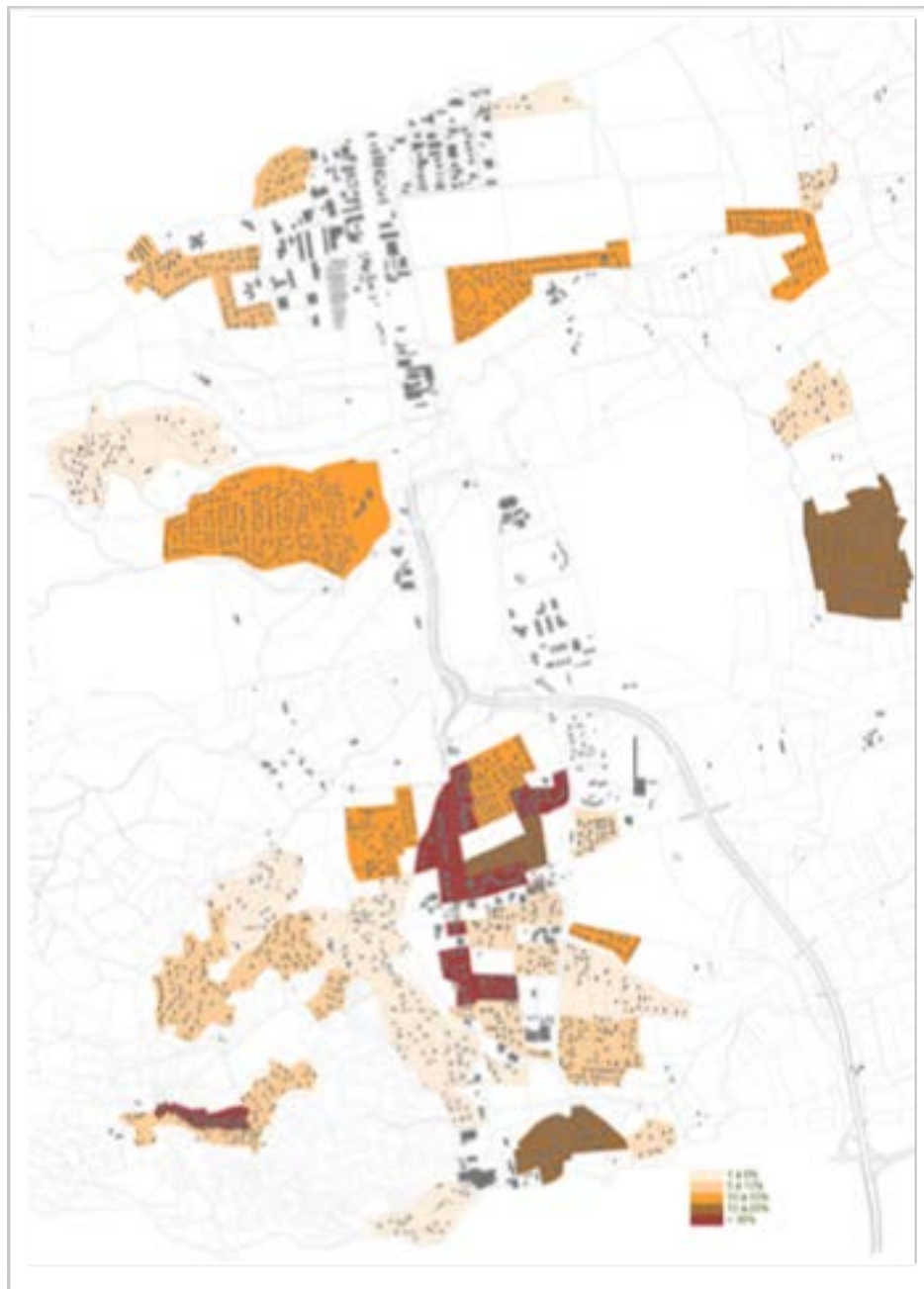
La typologie « plaine »



la typologie « piémont »



la typologie « centre ville »



Ces différents modes d'occupation d'un territoire ne présentent pas la même densité, considérant que « *la densité permet de construire une approche relationnelle de la différenciation de l'espace. Au lieu de se contenter d'identifier des objets, par leur existence ou par leur masse, on rapporte cette masse à une autre grandeur qui caractérise l'espace indépendamment de la présence de l'objet en question* » (...) (Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés sous la direction de J. Levy et M. Lussault – BELIN 2006).

Nous ne développerons la densité sur les pôles d'habitat (le bord de mer accueille des structures touristiques et les zones d'activités ne seront pas considérées) Nous retiendrons comme dénominateur un périmètre comprenant la zone potentiellement urbanisable dans des limites géographiques raisonnables en excluant l'habitat isolé. Ainsi on remarque que le village ancien présente la plus grande densité (plus de 30 logements /ha. Viennent ensuite Revinco et Paterno, Sant'Ornello/ les chênes et la plaine représentent les secteurs les moins densément construits.

Les lotissements anciens au nord et dans la plaine présentent des densités allant de moins de 5 logement / ha jusqu'à une densité entre 10 et 15 logements/ ha.

Les nouveaux lotissement du centre présentent entre 10 et 15 logements /ha.

Les opérations de logements collectifs, anciens (logements HLM sur le boulevard au sud) et opérations récentes au nord du boulevard, présentent une densité de plus de 30 logements /ha.

Les nouvelles opérations d'ensemble ont tendance à présenter une densité supérieure à celle développée précédemment pour les mêmes typologies développées.

Le contexte patrimonial bâti.

L'ensemble bâti du village de Borgo est un « motif architectural » du paysage de piémont. Sa morphologie en ligne de crête est complétée par un ensemble de maisons étroites et hautes (principalement R+1, R+2) qui limitent des ruelles, souvent piétonnes, qui s'inscrivent dans la pente. En plaine, il ne subsiste pas d'habitat agricole ancien. Une ferme du XIX^e siècle demande cependant à être classée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme (voir pièce 3c règlement)



Synthèse : structuration du territoire

Atouts	Faiblesses
Des entités paysagères diversifiées : Diversité de paysages et de motifs paysagés depuis le piémont jusqu'à la plage. Un village de piémont qui a conservé son caractère traditionnel. Un paysage de plaine agricole encore présent. Un riche inventaire d'éléments naturels, pour certains à valeur patrimoniale Une commune dotée de nombreux équipements répartis sur l'ensemble du territoire. Des formes urbaines variées mais dominées par l'habitat pavillonnaire qui ne présente que peu de capacité à se densifier. Une organisation spatiale qui se met en place entre Revinco et Paterno autour d'un boulevard urbain.	Une urbanisation multipolaire. Certains pôles présentent une mixité de fonctions, d'autres sont essentiellement à vocation résidentielle. Une plaine urbanisée, marquée par l'urbanisation périurbaine des années 60 et 80, caractérisée par la construction de maisons individuelles isolées ou sous forme de lotissements disséminés. Ces dispositions spatiales posent le problème de la gestion des espaces de "franges" entre espaces naturels et espaces urbains, les problèmes liés à la fréquentation par le public des espaces naturels, et le problème d'accessibilité générale du territoire et d'augmentation des déplacements automobiles. Le tissu demande à être cerné et requalifier par endroit afin d'affirmer un centre de ville sans nier les différents pôles urbanisés, synonymes de quartiers.
Enjeux	
Limiter la consommation d'espaces et préserver l'équilibre entre les espaces urbanisés et grand paysage. Encadrer la mutation, le renouvellement et la densification de certains tissus, principalement au centre ville. Préserver les paysages naturels et motifs paysagés significatifs. Garantir un cadre de vie de qualité.	

PARTIE 3 – EQUILIBRES SOCIODEMOGRAPHIQUES

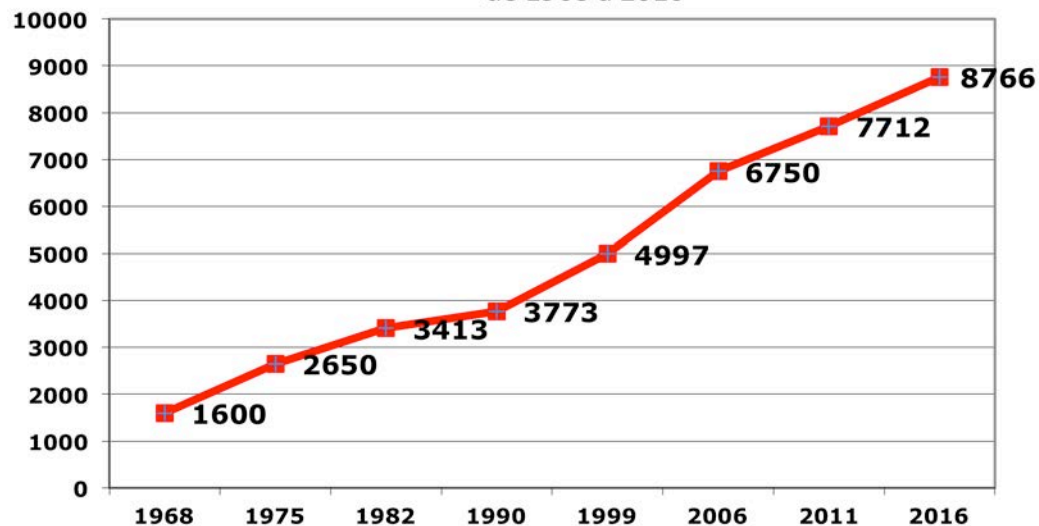
LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET IMMOBILIER : ETAT DES LIEUX ET EVOLUTION

Evolution et structure de la population

Une population en augmentation importante au cours des quatre décennies

Années	Pop. Totale Borgo	Évolution
1968	1600	
1975	2650	+65,6%
1982	3413	+28,8%
1990	3773	+10,5%
1999	4997	+32,4%
2006	6750	+35,1%
2011	7646	+14,3%
2016	8766	+14,64%

Evolution de la population de Borgo
de 1968 à 2016



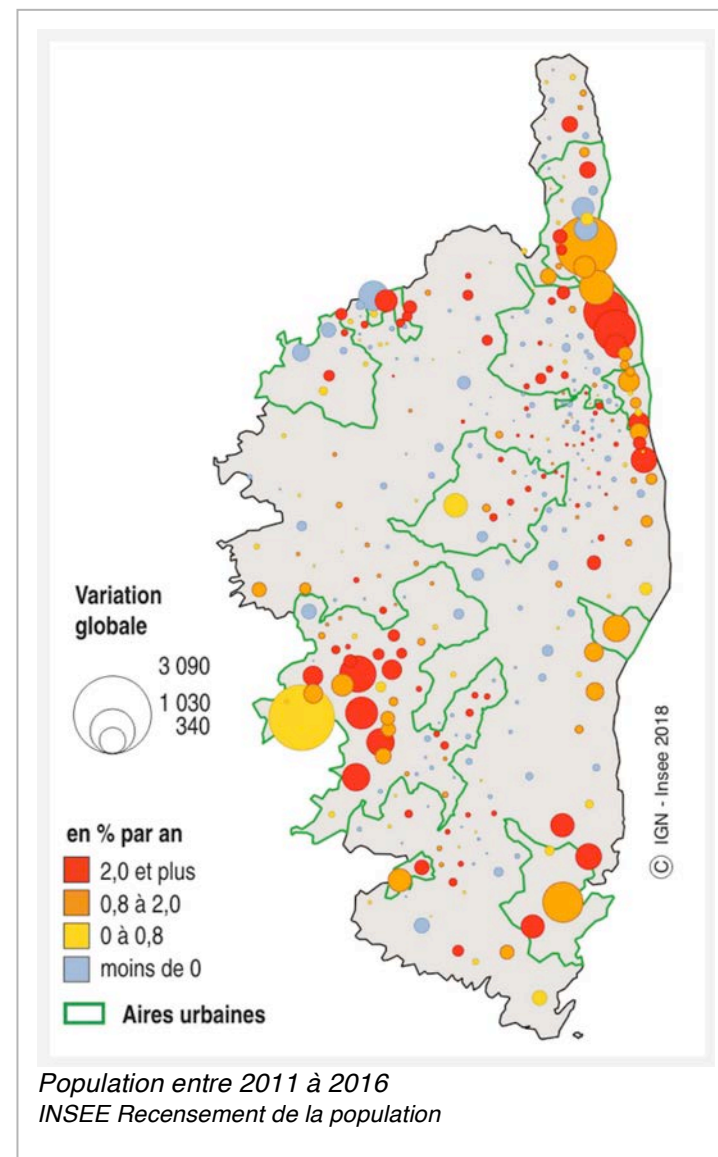
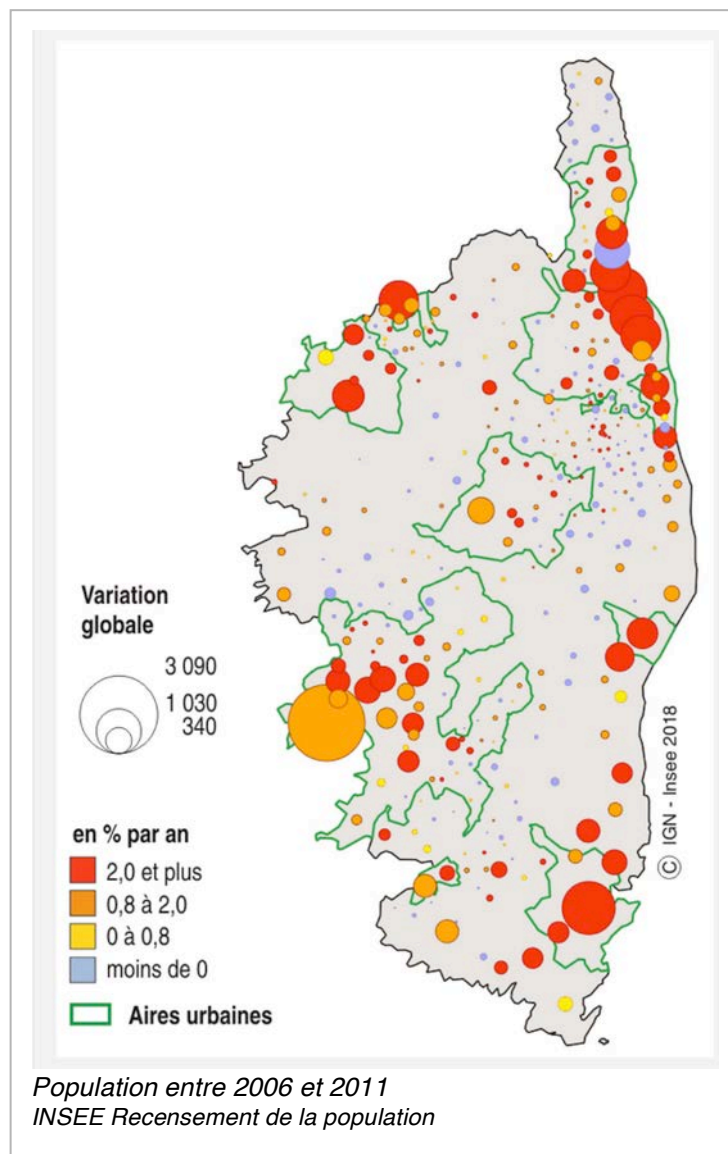
La commune a connu au cours des soixante dernières années une croissance importante de population (multipliée par plus de 5 depuis 1968). Cette augmentation est de plus de 65,6% entre 1968 et 1975 et suit une progression continue. On relève qu'entre 2006 et 2016, le taux d'évolution est de 29,86%.

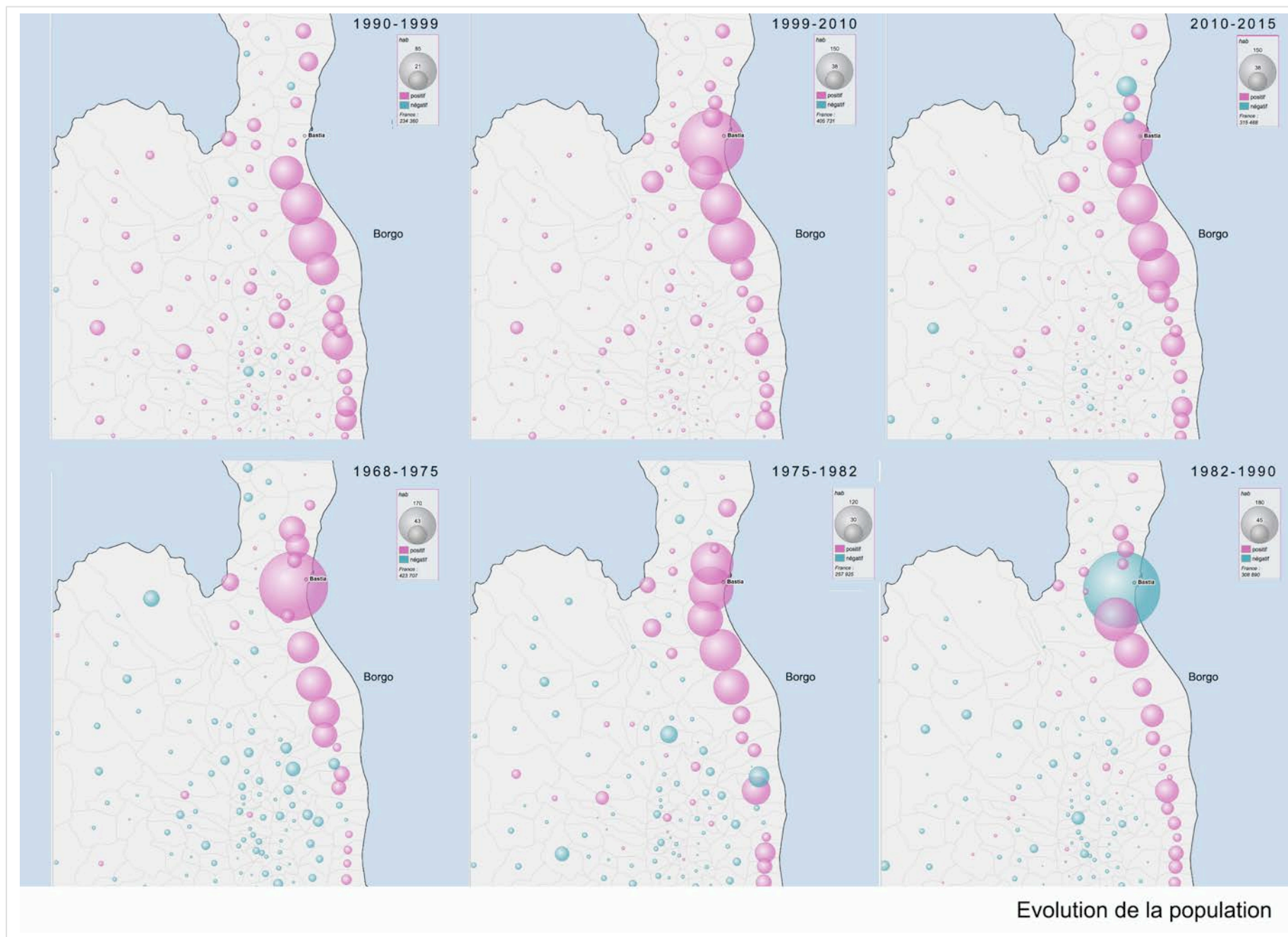
L'évolution de population des communes littorales de l'aire Bastiaise, a depuis une cinquantaine d'années, bénéficié d'une augmentation de population, principalement celles situées au sud de l'agglomération.

Il faut relever qu'en Corse, entre 2006 et 2016, le dynamisme démographique ralentit et la hausse de population entre 2006 et 2011 est moins importante que sur la période précédente (1,0 % par an après 1,3 %), tendance qui se retrouve au niveau national (0,4 % après 0,5 %).

La Haute-Corse perd 0,4 point de croissance. Ce phénomène de ralentissement démographique touche 55 % des communes. Il concerne tous les types d'espaces insulaires, à l'exception de la couronne ajaccienne et des plus petites communes rurales qui cessent de perdre des habitants.

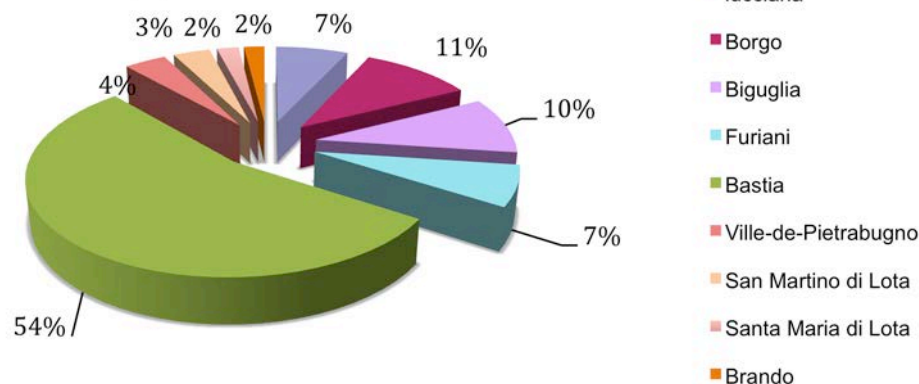
Cependant, 6 habitants sur 10 vivent dans les aires urbaines d'Ajaccio et de Bastia. Les aires urbaines et les grandes communes rurales restent les plus dynamiques, principalement les communes littorales.



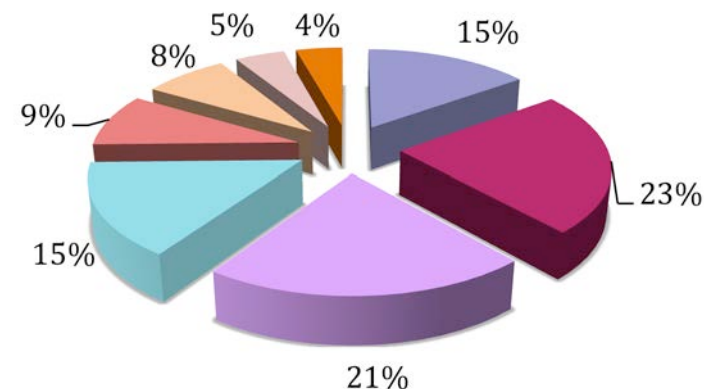


Evolution de la population

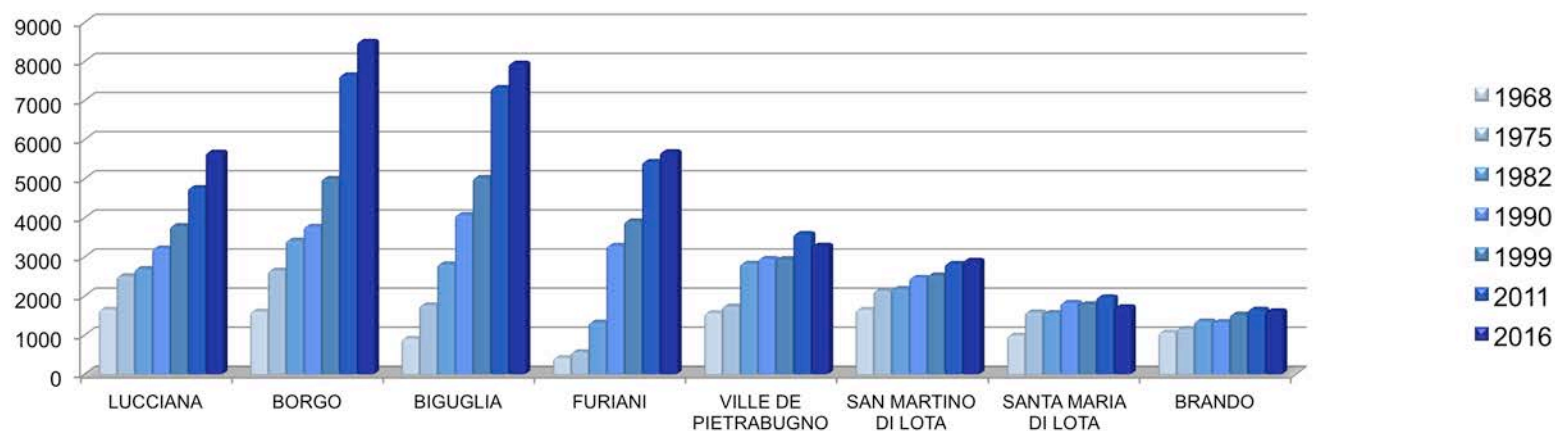
Répartition de la population dans le bassin de vie en 2016



Communes littorales autour de Bastia en 2016



Evolution de la population de 1968 à 2016 communes littorales bassin de vie de Bastia (hors Bastia)



En 2016, sur l'ensemble des communes littorales du bassin de vie de Bastia, la population de Borgo représente 10% de l'ensemble des habitants, Bastia regroupant plus de la moitié de la population. Elle se présente comme la seconde commune la plus peuplée de l'ensemble. Elle fait partie des quatre communes les plus peuplées, toutes situées au sud de Bastia. Borgo se présente comme la quatrième ville de Corse après Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio

Parmi les communes de la communauté Marana-Golo, (3^{ème} plus peuplée de l'île en 2016), les communes littorales, dont Borgo, présentent 94% de l'ensemble de la population.

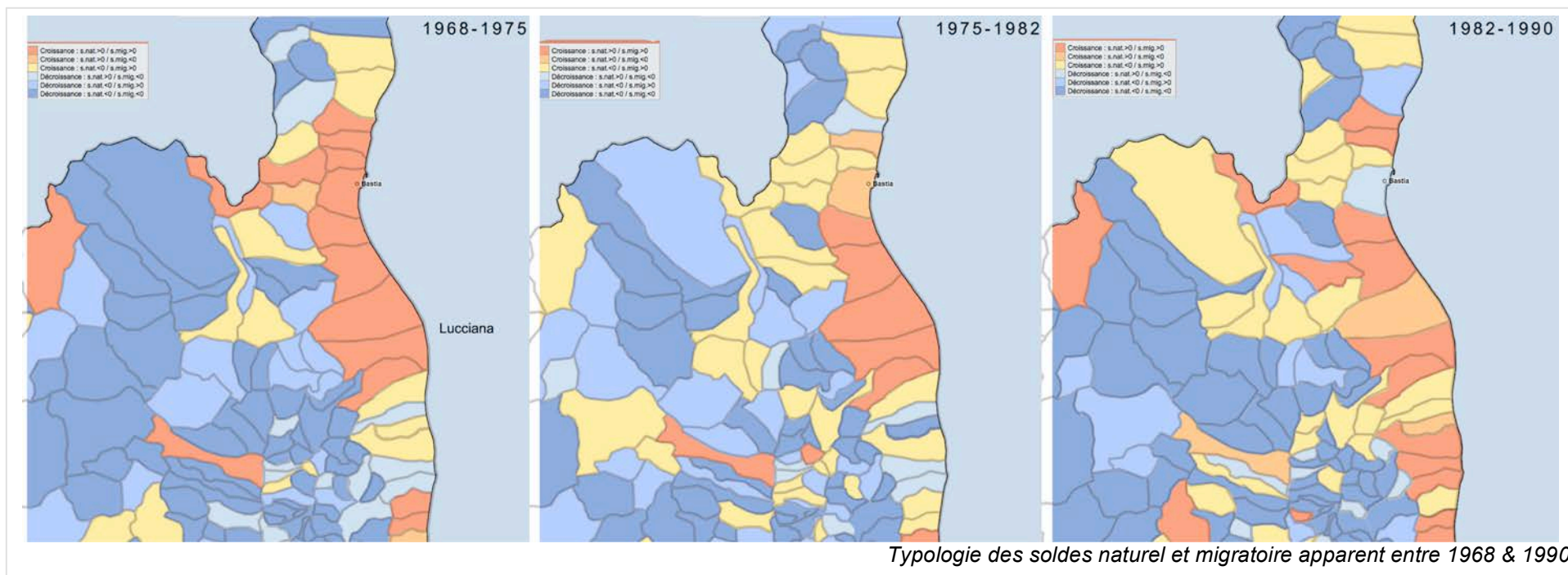
Une augmentation de population due à des apports migratoires.

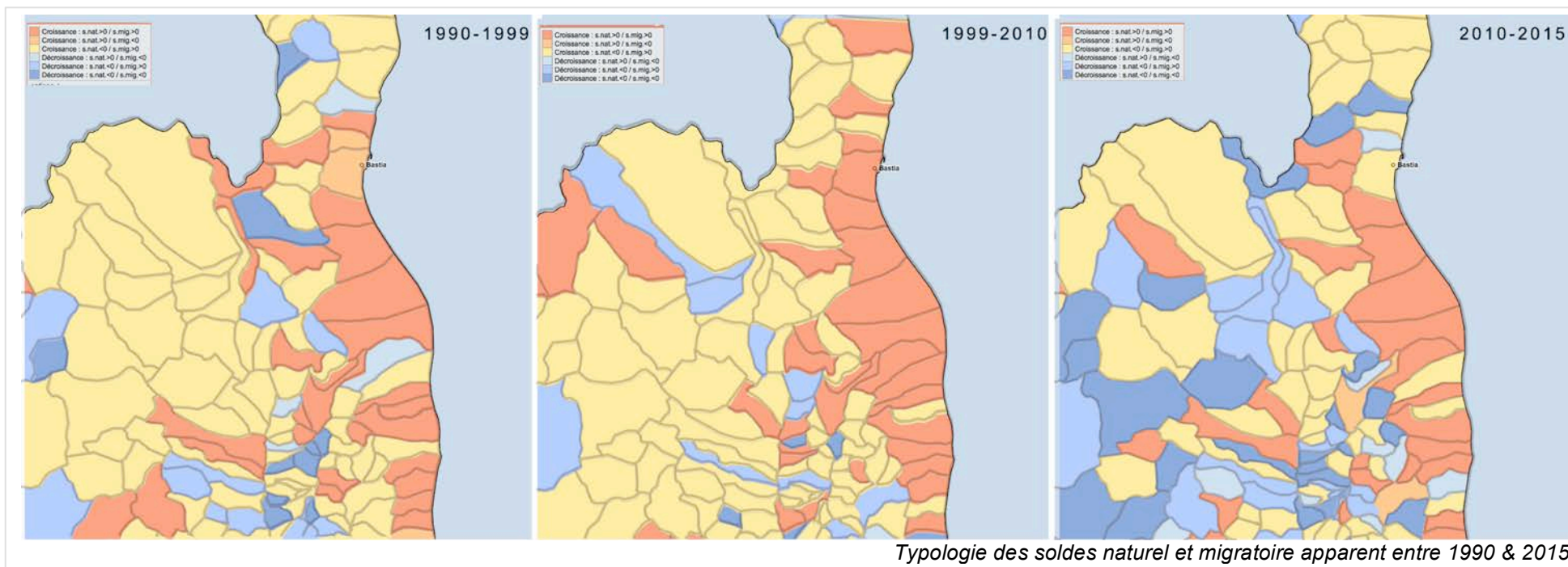
Le solde migratoire principalement mais aussi le taux de natalité est toujours positif depuis 1968. Cette tendance se retrouve dans l'ensemble des communes littorales de l'aire Bastiaise, mais de manière plus importante dans les communes situées au sud de Bastia.

Ainsi la commune de Borgo présente de 1968 à 2015 une croissance des soldes naturels et migratoires les plus importants de la région bastiaise. L'étude des taux de variation annuels confirme cet apport de population. En effet, la commune de Borgo connaît un solde migratoire excédentaire, sauf entre 1982 et 1990. Par la suite (1982-1990), elle présente une croissance endogène constituée d'un important solde naturel et d'un solde migratoire stable. Lors des deux dernières périodes de recensement (1990-1999 & 1999-2010), le solde naturel se maintient à un niveau élevé, surtout entre 2006 et 2010, et le solde migratoire est toujours positif.

Borgo connaît ainsi toute à la fois une croissance démographique exogène liée à l'installation de ménages essentiellement issus de l'agglomération bastiaise, et endogène grâce à un fort taux de natalité. La variation moyenne annuelle entre 2010 et 2015, est de 0,7%, considérant que le taux le plus important relevé en Corse était de 0,8%.

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015
taux d'évolution annuel de la population du au solde naturel	0,66%	0,71%	0,41%	1,00%	0,96%	0,63%
taux d'évolution annuel de la population du au solde migratoire apparent	6,81%	2,97%	-0,02%	2,18%	2,98%	1,53%
taux d'évolution annuel de la population	7,47%	3,68%	1,26%	3,18%	3,93%	2,15%

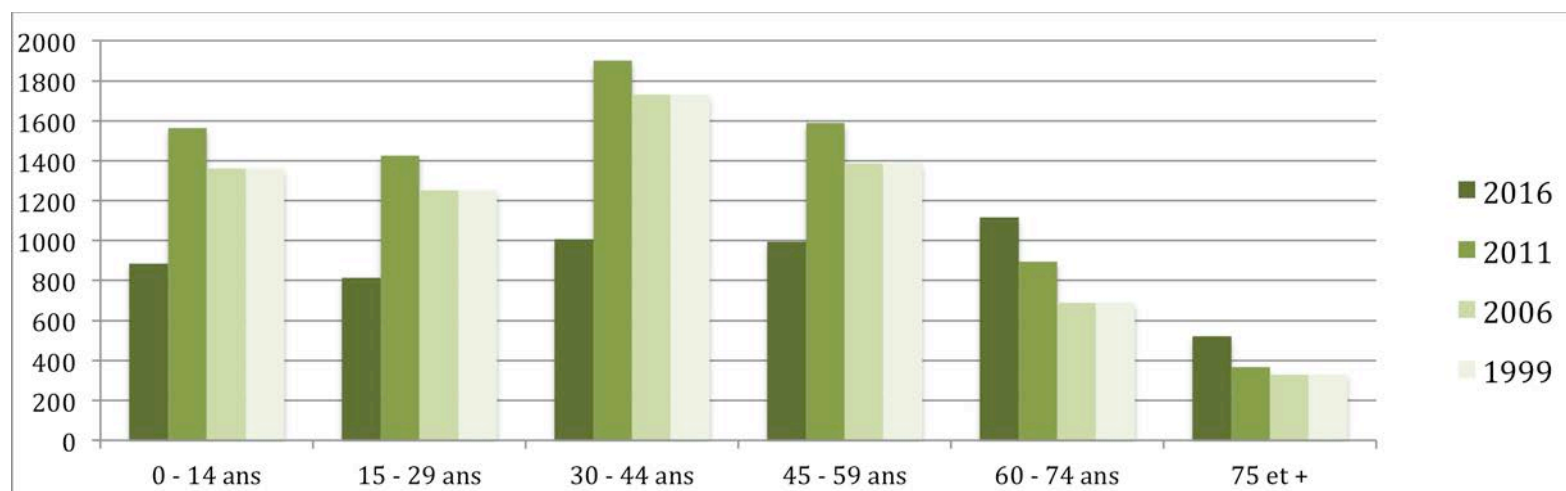




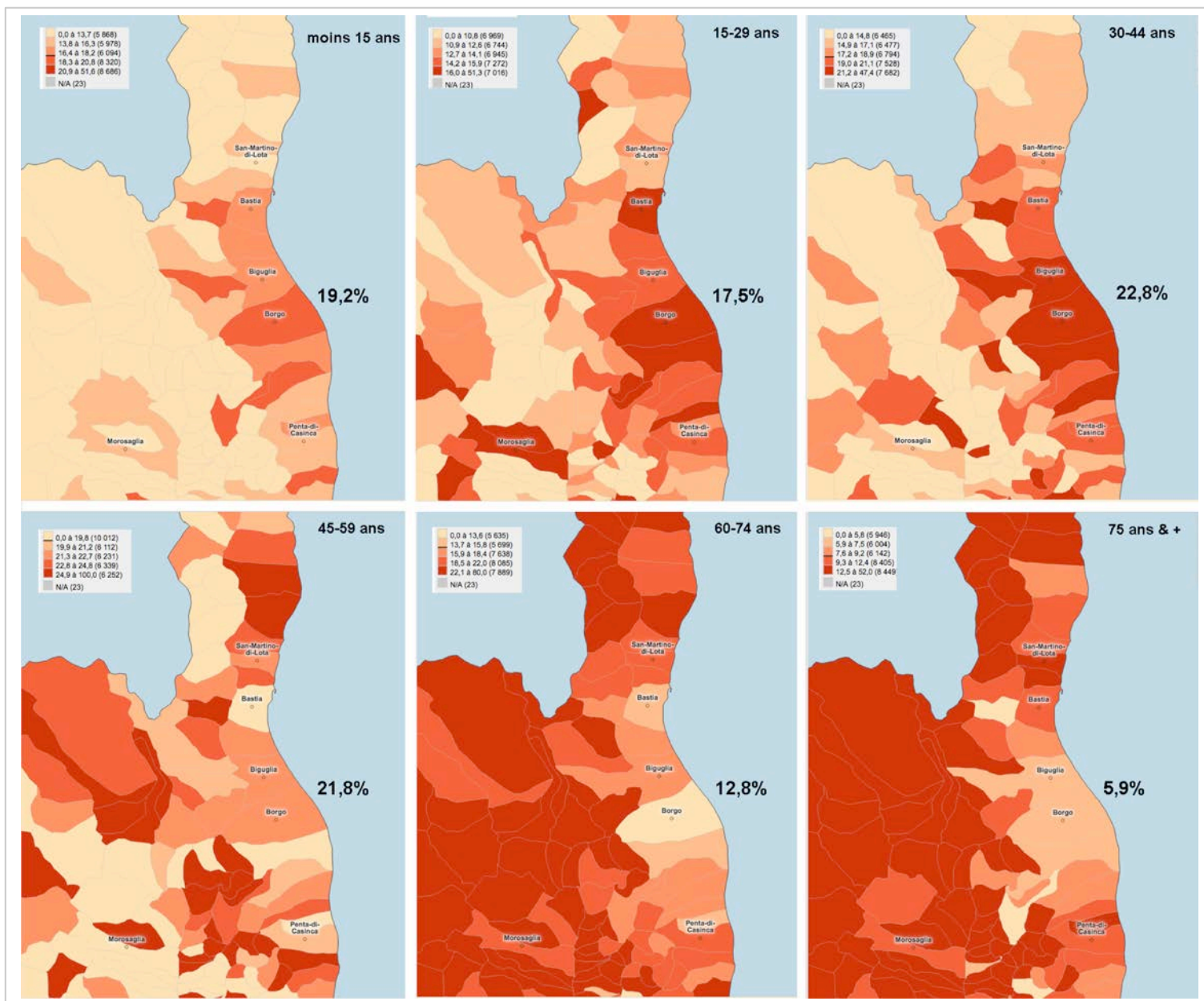
Une population jeune

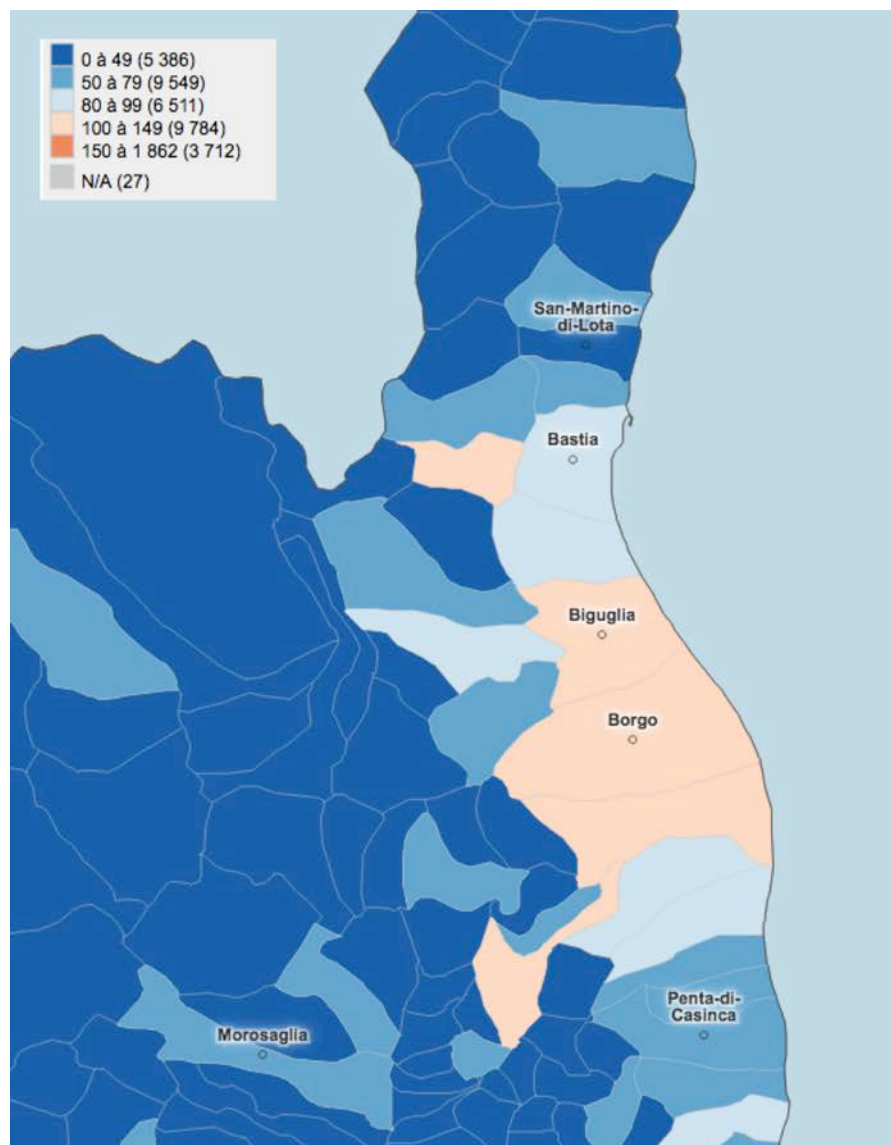
En 1999, la part des moins de 20 ans représente sur la commune 26,7% de la population communale et 84,7% de la population a moins de 60 ans. En 2009, 86% des habitants ont moins de 60 ans et 64% moins de 44 ans. En 2010, les moins de 60 ans représentent 81% de la population et les moins de 40 ans 61%. En 2015, les moins de 60 ans représente toujours 80% de la population et les moins de 44 ans 60%. Sur l'ensemble des communes littorales de l'aire bastiaise, ce sont les communes situées au sud qui présente l'indice de jeunesse le plus élevé. A Borgo en 2015 il est de 118,1.

Population par tranches d'âges	Borgo 2016		Borgo 2011		Borgo 2006		Borgo 1999	
0-14 ans	885	19,7%	1563	20%	3299	20%	1360	20%
15-29 ans	816	18,2%	1427	18%	3086	19%	1253	19%
30-44 ans	1007	22,5%	1902	24%	4174	26%	1730	26%
45-59 ans	995	22,2%	1574	21%	3600	20%	1387	20%
60-74 ans	1118	12,5%	895	11,6%	1943	10%	690	10%
75 et +	521	5,9%	366	4,7%	799	5%	330	5%

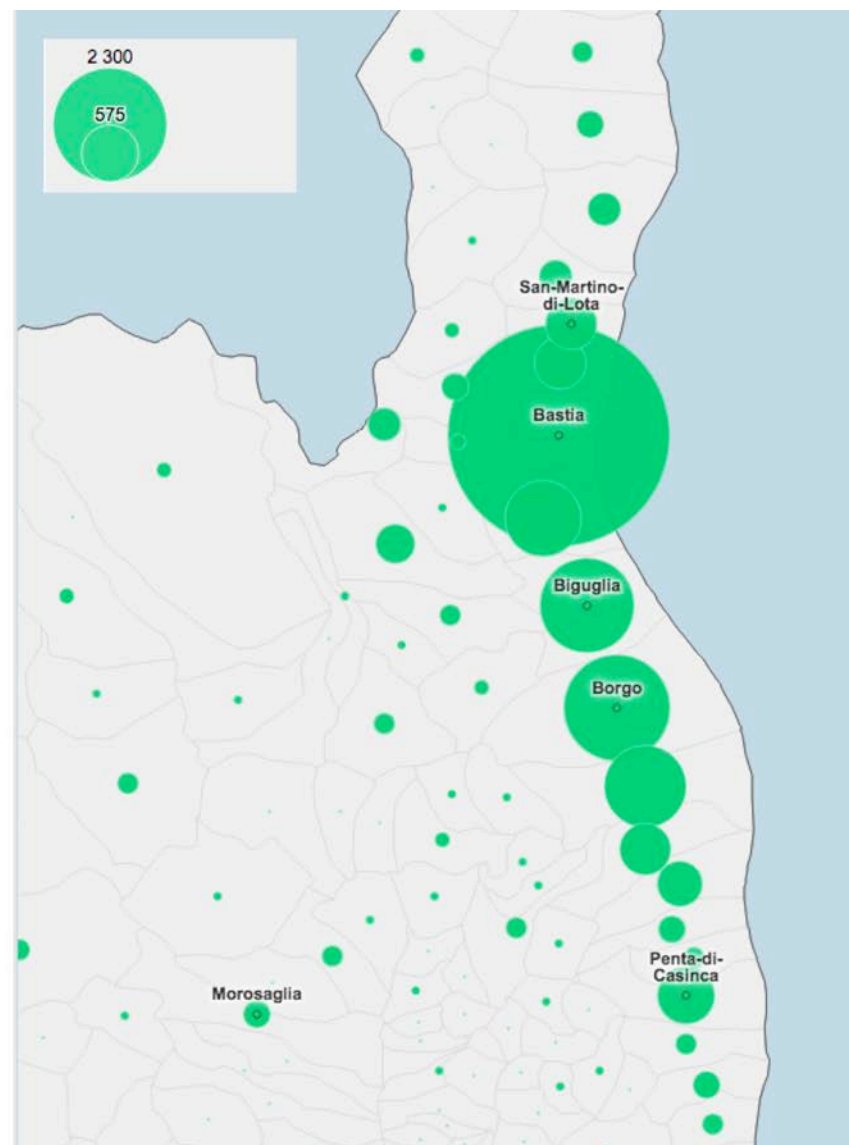


Sur l'ensemble des communes littorales autour de Bastia. C'est avec Lucciana la commune qui présente les plus grandes parts des moins de 15 ans, des 15-29 ans et des 30-44 ans. Les 45-39 ans , 60-74 ans et 75 ans et + sont légèrement moins représentés que sur les communes littorales du nord de Bastia.





L'indice de jeunesse en 2016

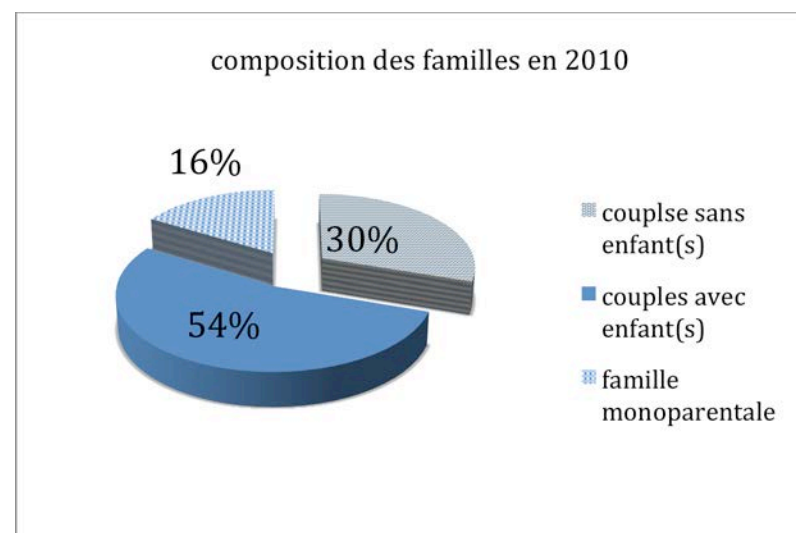
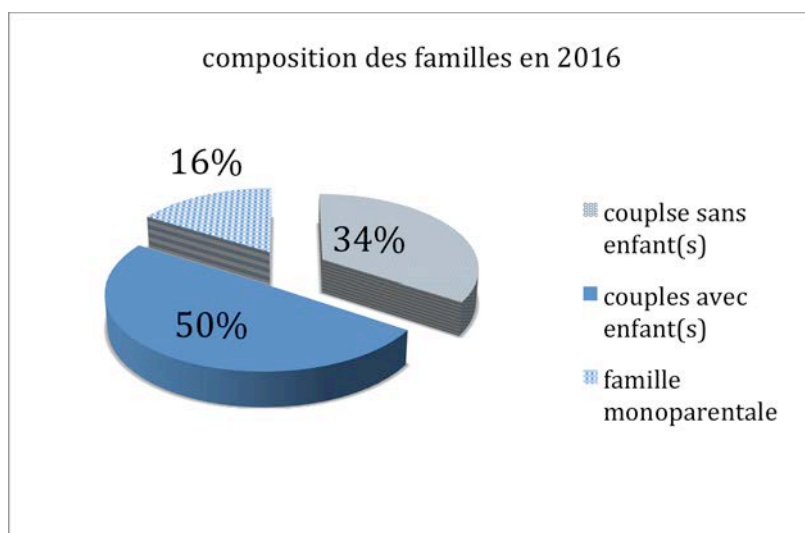


Nombre de moins de 30-49 ans en 2016

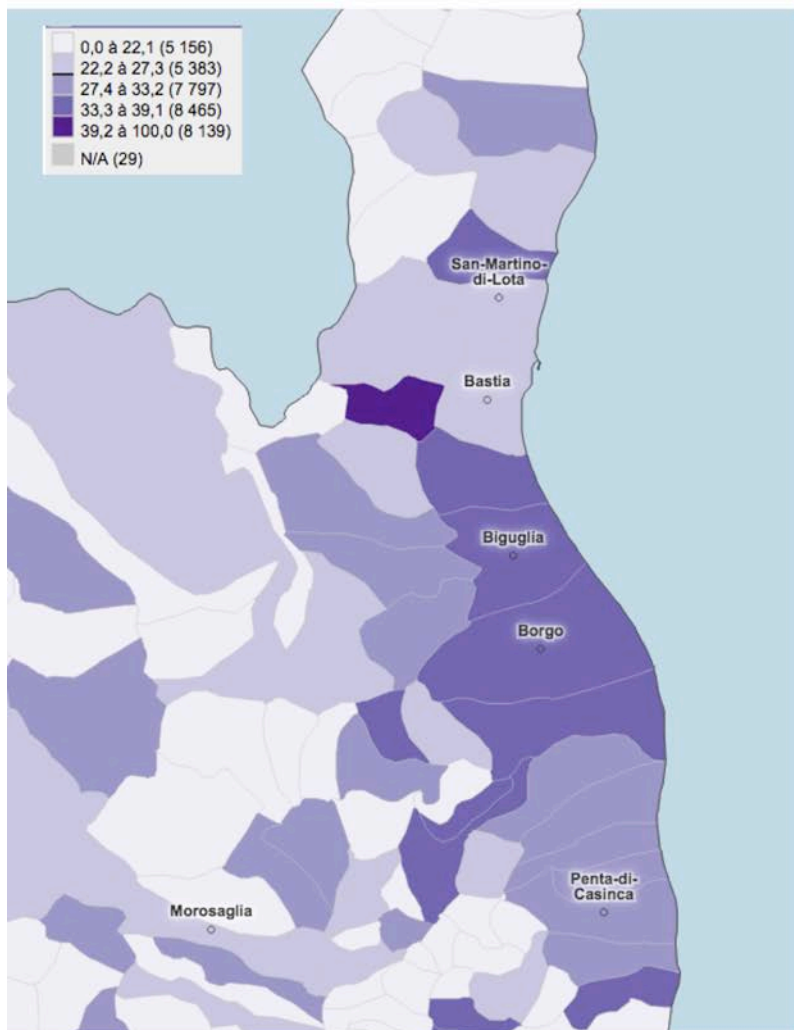
Des ménages principalement constituées de couples avec enfants.

Ménages selon la structure familiale	2016	%	2010	%	1999	%
Ensemble	3265	100	2808	100	1691	100
ménage d'une personne	888	26,4	675	24,0	330	20
autres ménages sans famille	128	3,8	85	3,0	221	2
ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2349	69,8	2047	72,9	6281	78
- un couple sans enfant(s)	807	24,0	618	22,0	1242	22
- un couple avec enfant(s)	1163	34,6	1094	39,0	4228	45
- une famille monoparentale	379	11,3	335	11,9	813	11

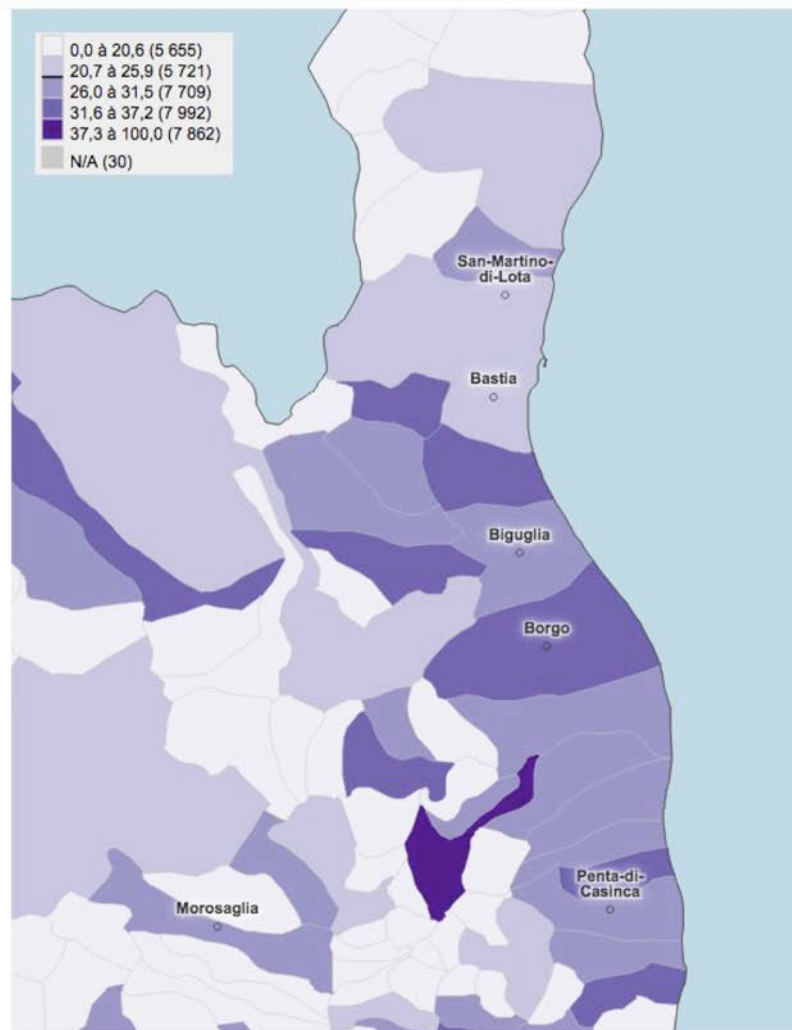
La part des ménages avec familles diminue depuis 1999. Cela est dû à la diminution de la part des familles de couples avec enfants, qui représentent cependant la part la plus importante des ménages sur la commune. Le taux de 69,8% de ménages avec familles enregistré en 2016 est supérieur à celui du département qui est de 61,6% en 2016 et 63,8% en 2010. Le pourcentage des familles monoparentales reste stable.



Sur l'ensemble de l'agglomération de Bastia, la commune de Borgo, comme les communes littorales sud de l'aire urbaine présentent les plus grandes parts des couples avec ou sans enfants.



Part des ménages couples avec enfants en 2016



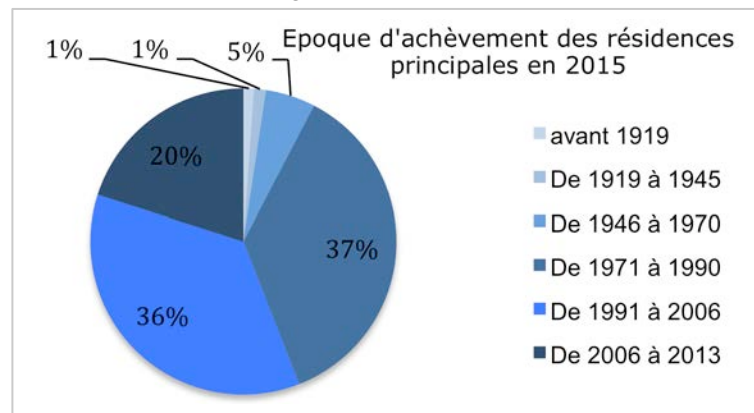
Part des ménages couples avec enfants en 2011

Composante du parc de logements

Un parc de logements qui présente une forte augmentation entre 2010 et 2015

En 2016 le parc de logements de Borgo, compte 5.033 logements. Il a quasiment quadruplé depuis 1990 (1150 logements).

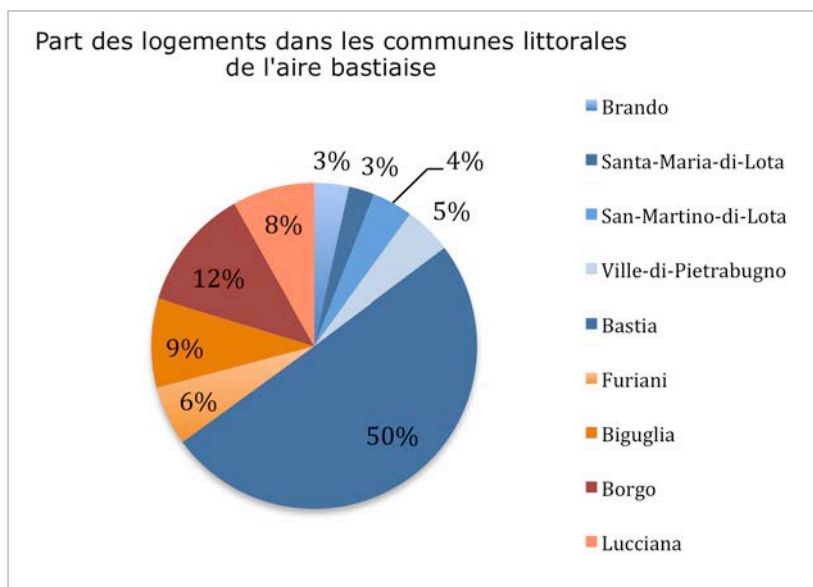
Entre 2006 et 2015 l'augmentation est de 58,55%. Entre 2006 et 2010 elle n'est que de 3,2 %, entre 2010 et 2016 elle est de 16,77%.



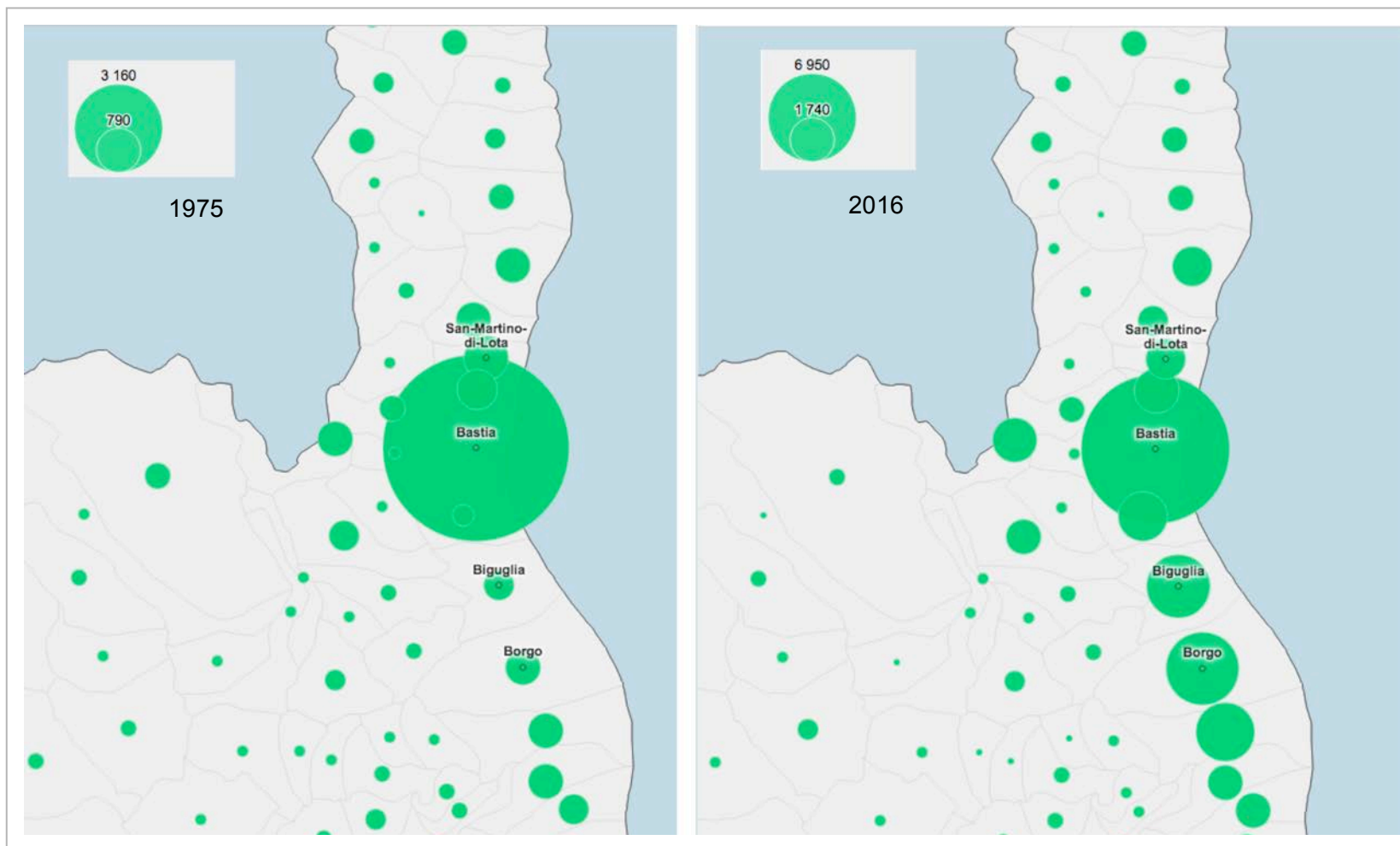
Borgo est une commune importante dans les entités bassin de vie aire urbaine de Bastia et canton : le parc de logements représente 13% de l'ensemble des logements de l'aire bastiais qui compte 53.490 logements, 12% de l'ensemble des communes littorales de l'aire urbaine hormis Bastia (41.457 logements), 34% du parc de logements de l'intercommunalité Marana-Golo (14.681 logements).

En 2016, le parc de résidences principales de Borgo est essentiellement constitué de logements récents, achevés après 1971 (soit 93% du parc de logements).

La part de résidences principales construites après 1971 dans le Canton Marana-Golo représente 55% du parc.



La commune est attractive, car si l'on considère l'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale des ménages (chiffres INSEE 2016), on note que 43,2% de la population des ménages occupent leur résidence principale depuis plus de 10 ans, 16,1% de 5 à 9 ans, 21,8% de 2 à 4 ans et 18,9% depuis moins de 2 ans.



Nombre de logements en 1975 et 2016

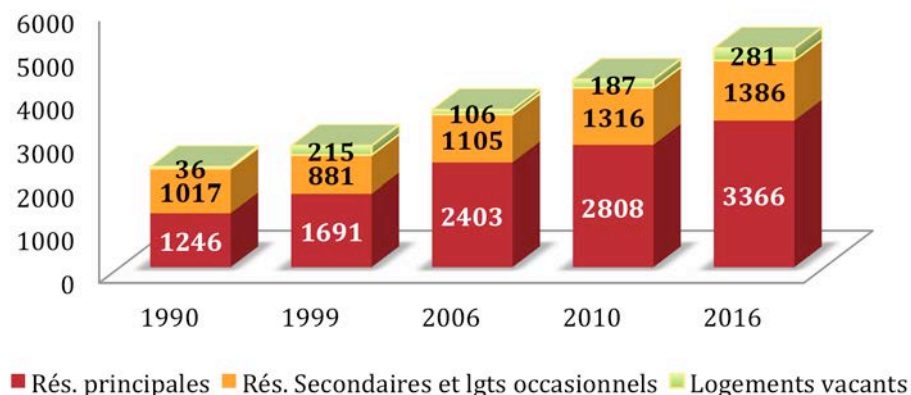
L'augmentation du parc de logements est considérable entre 1975 et 2016 (de 563 à 5033), révélant ainsi le phénomène de périurbanisation et l'influence de la ville de Bastia sur l'ensemble du territoire, principalement sur le littoral sud où les voies de communication les plus importantes avec l'ensemble de l'île sont présentes et ont été réaménagées pour assumer les trafics.

Le parc immobilier qui présente une forte proportion de résidences principales et se caractérise par :

- une prédominance de résidences principales (74% du parc de logements) ;
- une part de résidences secondaires en augmentation (24% en 2015);
- une part de logements vacants faible (2%).

Cette répartition des logements reste quasiment constante depuis 50 ans

Années	Total logements	Résidences principales	Résidences secondaires ou occasionnelles	Logements vacants
1990	2299	1246	1017	36
1999	2787	1691	881	215
2006	3614	2403	1105	106
2010	4310	2808	1316	187
2016	5033	3366	1386	281



taux d'augmentation des résidences principales			
1990-1999	1999-2006	2006-2010	2010-2016
35,71%	42,11%	16,85%	19,87%
taux d'augmentation des résidences secondaires ou occasionnelles			
1990-1999	1999-2006	2006-2010	2010-2016
13,3%	25,43%	19,10%	5,32%

Le parc de logements de Borgo augmente depuis 1968 (338 logements). On compte 1532 logements en 1982.

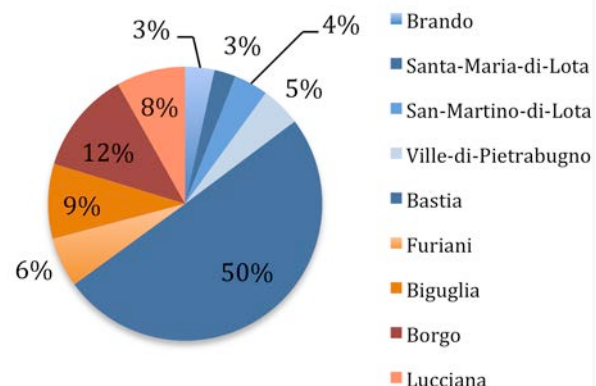
Sur les périodes observées, on relève que la part des résidences principales augmente toujours, la part des résidences secondaires ou logements occasionnels augmente de manière significative entre 1999 et 2006 (25,4%), mais depuis diminue.

Sur le canton, la composition du parc de logements reprend les proportions relevées. Les résidences secondaires sont moins représentées. Cependant selon la situation des communes du canton (communes non littorales, éloignement d'un grand axe de communication) les parcs de logements présentent plus de résidences secondaires que de résidences principales.

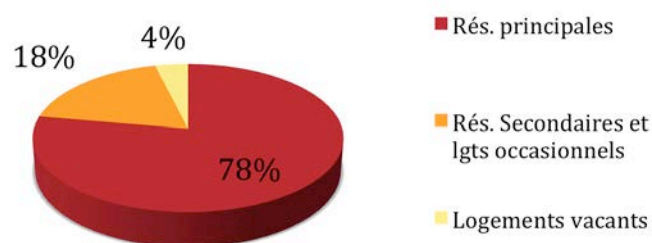
Le taux d'évolution annuel des résidences principales sur la commune depuis 1968 traduit le phénomène de densification de l'aire bastiaise, principalement des communes littorales au sud de Bastia.

Des résidences secondaires qui augmentent mais dans une proportion nettement inférieure à celle des résidences principales.

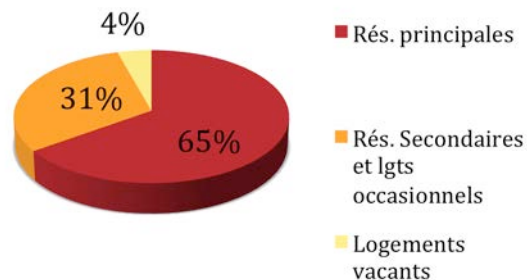
Part des logements dans les communes littorales de l'aire bastiaise



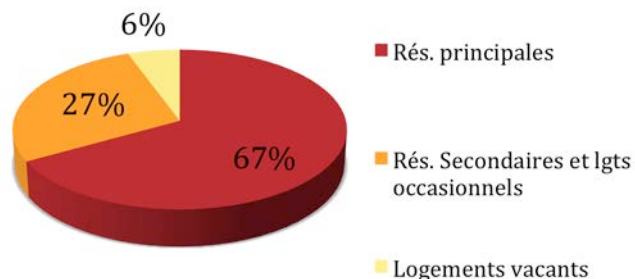
Parc de logements communes littorales aire bastiaise (hors Bastia)



Parc de logements Borgo en 2010



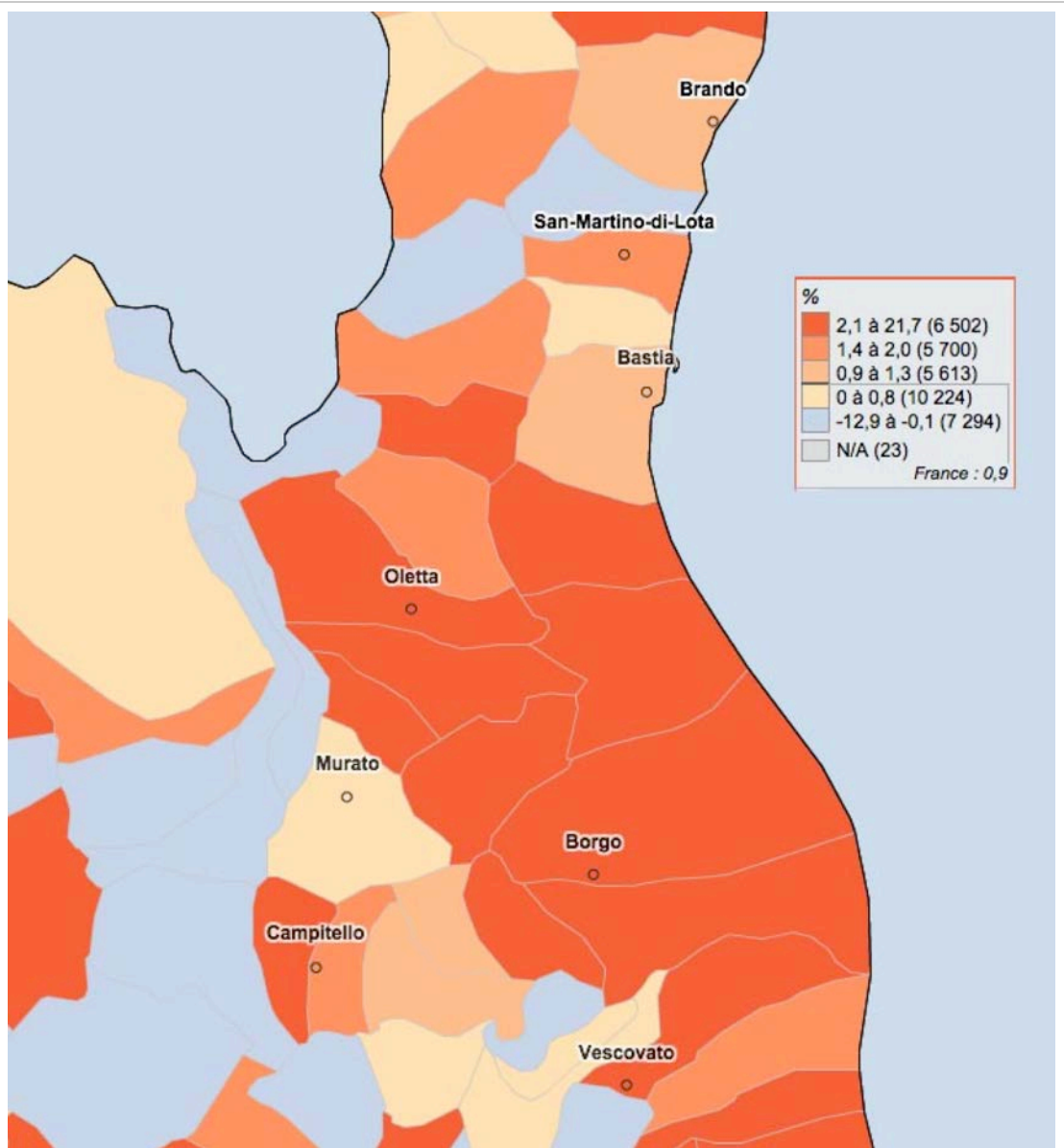
Parc de logements Borgo en 2016



Sur l'ensemble du parc de logements de l'aire urbaine de Bastia en 2016, la part des résidences principales est plus importante, mais légèrement inférieure à l'ensemble du parc de logements des communes littorales. Cependant on remarque qu'entre 2010 et 2015 l'augmentation de résidences principales touche principalement les communes littorales sud de l'aire bastiaise.

La part de résidences secondaires ou occasionnelles est plus importante sur l'ensemble de l'aire bastiaise qu'à Borgo, mais sur les communes littorales de cette aire, cette part est en moyenne de 18%.

Sur la Haute-Corse on relève 59% de résidences principales, 37% de résidences secondaires et 4% de vacance.



Taux d'évolution annuel des résidences principales entre 2010 et 2015

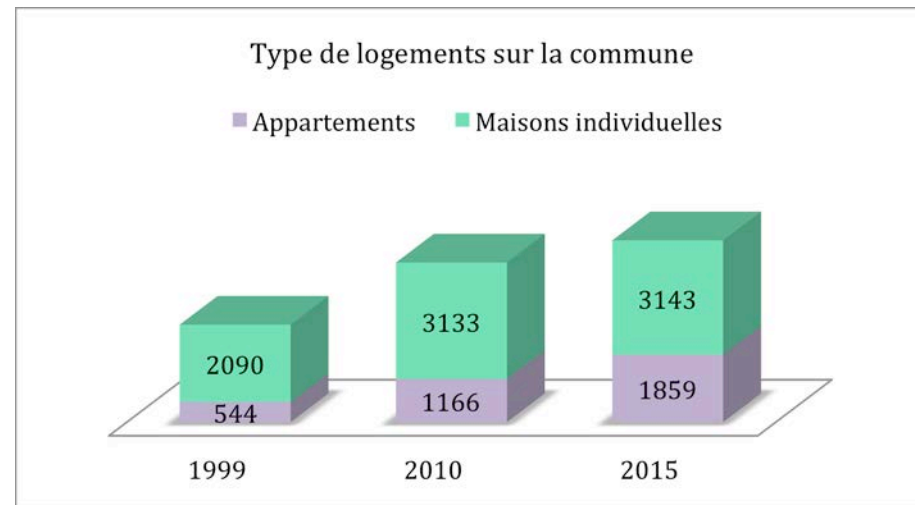
Un parc de logements qui illustre la vocation résidentielle de la commune.

L'ensemble des logements est principalement constitué d'habitat individuel s'organisant principalement sous forme de lotissements en plaine. Depuis quinze ans, des opérations d'immeubles collectifs sont construites. Si dans l'aire bastiaise, on relève en 2015 41,9% de maisons individuelles et 57,1% d'appartements, ces taux sont à relativiser car Bastia accueille la part la plus importante de logements collectifs.

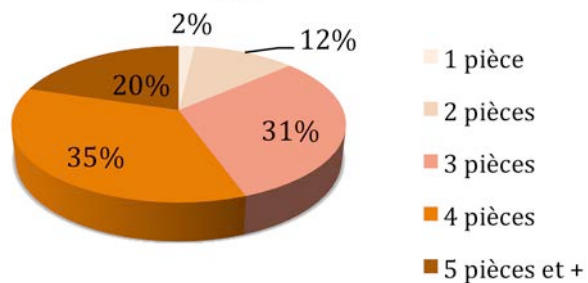
	Appartements	%	Maisons individuelles	%
2016	1859	37,0	3143	62,4
2010	1166	27,0	3133	72,7
1999	544	20,6	2090	79,4

Un parc de résidences principales constitué de grands logements...

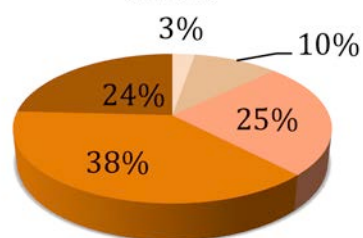
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +	ensemble
2016	62	396	1040	1185	683	3366
2010	76	287	698	1068	679	2808
1999	41	155	393	612	490	1691



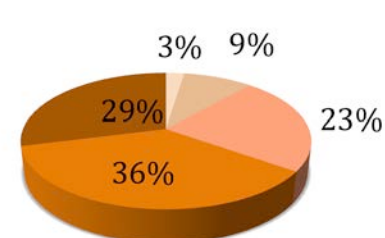
nombre de pièces résidences principales en 2016



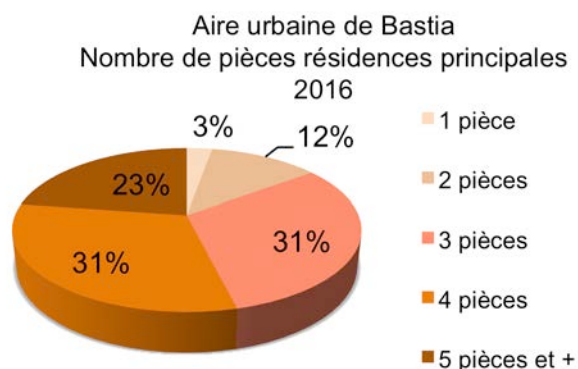
nombre de pièces résidences principales en 2010



nombre de pièces résidences principales en 1999



...mais le nombre des appartements de 2 et 3 pièces a tendance à augmenter depuis 1999



La maison individuelle est la typologie la plus développée sur la commune. Cependant depuis 1999, la part des appartements dans des logements collectifs augmente sensiblement offrant ainsi une répartition plus équilibrée, à lier avec la composition des ménages.

Le parc de résidences principales est constituée de grand logements (4/5 pièces et plus) mais en 2016 la part des 2 et 3 pièces augmente, s'inscrivant dans les données relevées sur l'ensemble de l'aire urbaine de Bastia.

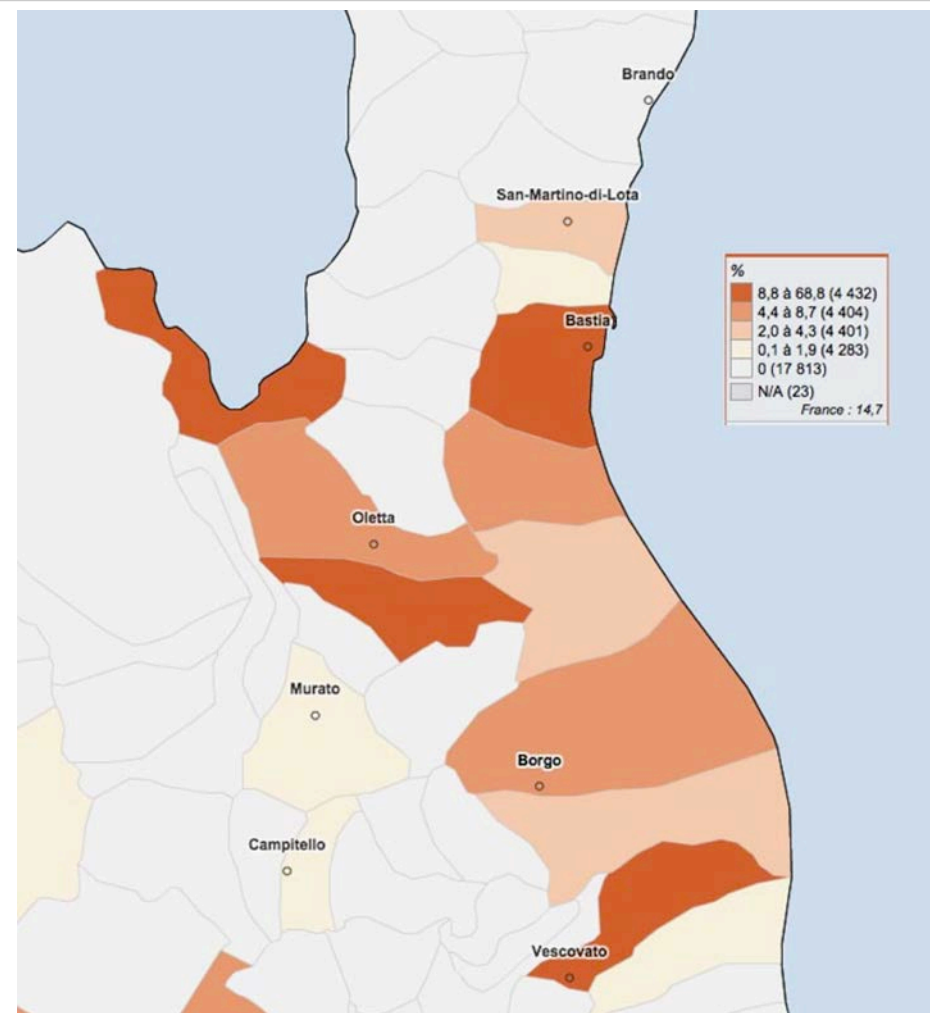
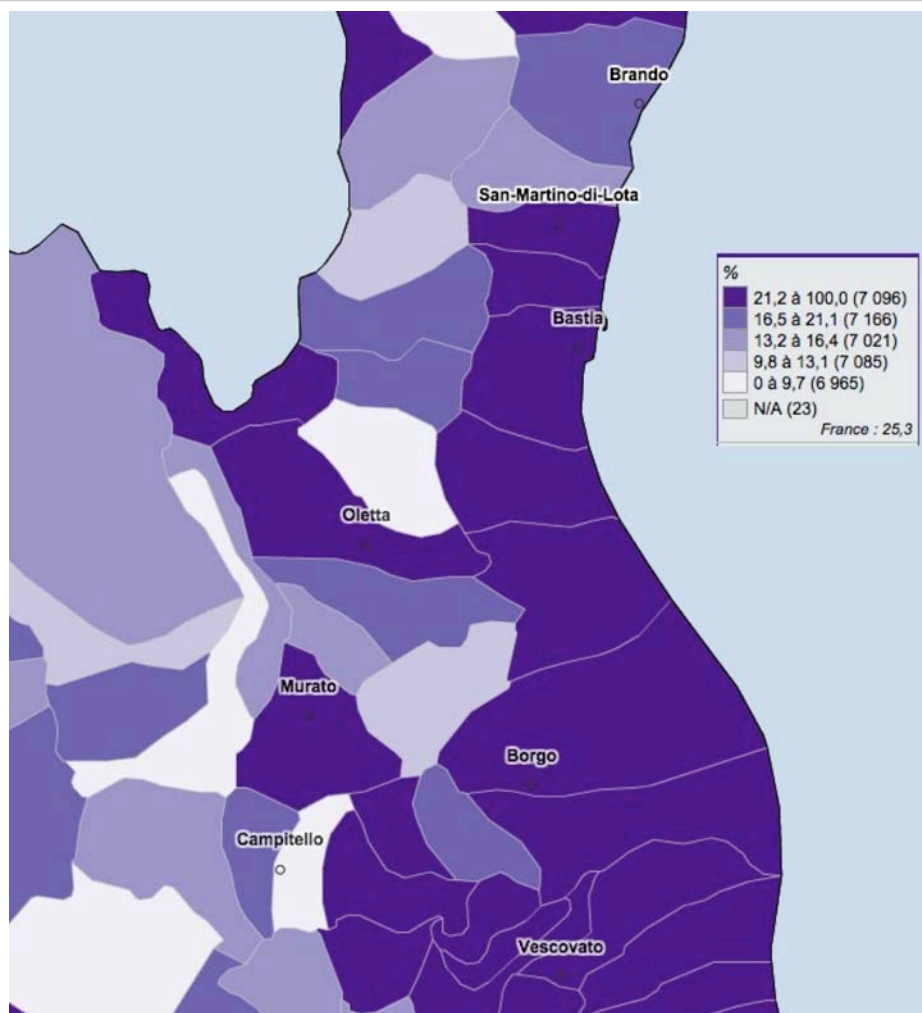
On relève en 2010 un nombre moyen de pièces des résidences principales de 3,8. Il passe à 3,7 en 2016. Dans les maisons, ces chiffres sont respectivement 4,1 et 4,0. Ce nombre est de 3,2 dans les appartements en 2010 et 3,1 en 2016.

Sur l'aire urbaine bastiaise en 2016 ces nombres sont respectivement de 4,4 pour les maisons et 3,3 pour les appartements.

Statut d'occupation : un parc locatif important qui tend à augmenter

Résidences principales	Propriétaire	%	Locataire	%	Dont d'un logement HLM loué vide	%	Logement gratuit	%
2016	1982	58,9%	1254	37,3%	184	5,5%	130	3,9%
2010	1667	59,4%	1014	36,1%	145	5,2%	126	4,5%
1999	983	58,1%	550	32,5%	43	2,5%	156	9,3%
communes littorales bastiaises 2015	2379	66,35%	1209	33,65%	196	5%	260	6%

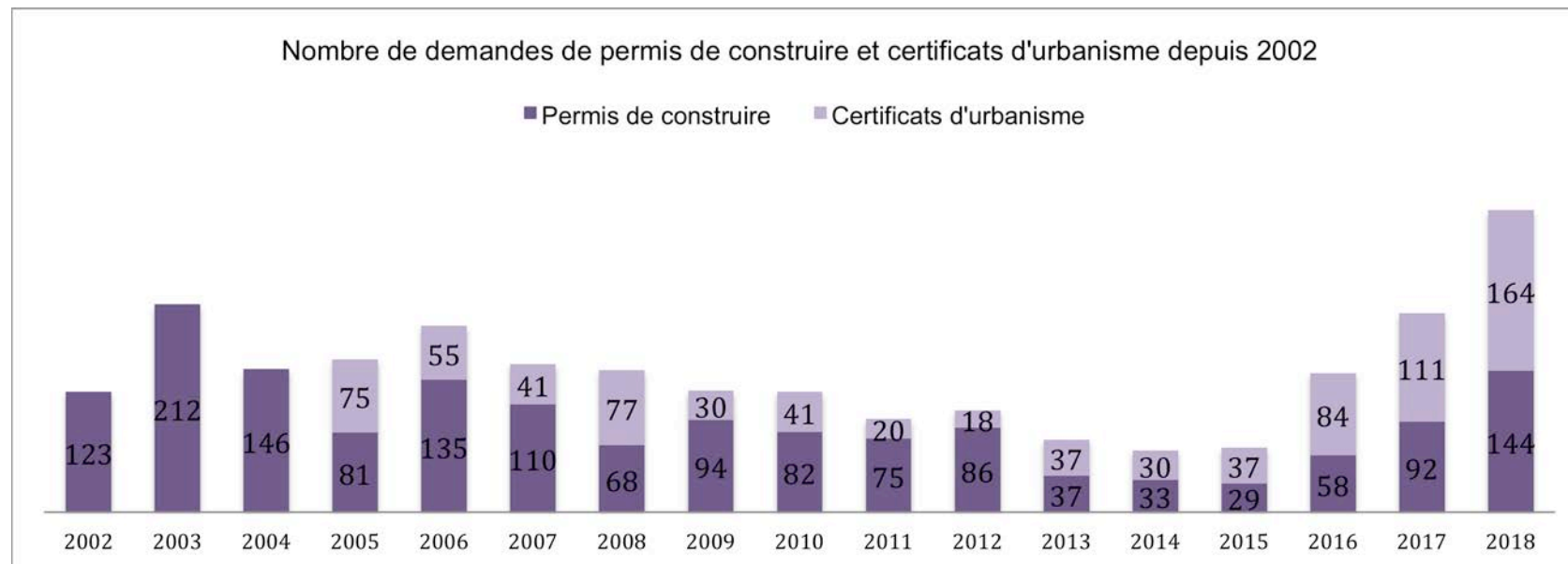
Le parc locatif de la commune est important: on recense 1217 logements en location au titre des résidences principales en 2015. Cette part augmente depuis 1999. La part du parc locatif est plus important que celui recensé dans l'ensemble des communes littorales de l'aire urbaine de Bastia. Le parc immobilier social compte 179 logements en 2015, une part de 5,5% supérieure à celle enregistrée sur les communes littorales bastiaises.



Part des résidences principales occupés par des locataires du secteur libre & Part des résidences principales HLM loués vides en 2015

Un rythme de construction qui augmente depuis 2016

Si les nombres de permis de construire a légèrement baissé entre 2012 et 2015, depuis le rythme de construction s'accroît.



Le nombre de permis de construire est en moyenne de 95 permis de construire par an et de 48 certificats d'urbanisme par an. Ces trois dernières années on recense en moyenne 98 permis de construire par an et 119 certificats d'urbanisme.

Niveau d'équipement et offres de service.

Borgo constitue un pôle d'équipements, de service et d'activités important au sein de l'agglomération bastiaise.

Équipements commerciaux

La plus grande part des commerces se retrouve principalement autour des pôles de Revinco et Paterno. Un bar restaurant est installé au village. A Pineto ont trouvé place des commerces de proximité (petit centre commercial, pharmacie, restaurant, bar), car ce pôle excentré développe sa propre vie en rapport avec l'urbanisation du cordon lagunaire des communes de Furiani, Biguglia et Lucciana.

Équipements administratifs.

Au village, on trouve une mairie et une agence postale.

A Revinco :

- un centre administratif communal
- un bureau de poste.
- une bibliothèque, et la perception.
- une médiathèque
- une gendarmerie
- une salle polyvalente de 600 places,
- un centre social
- des bâtiments techniques.
- deux halte-garderie (65 places)
- un centre culturel et social.

En plaine, au sud de la RT11, sont implantés un équipement pénitentiaire, la prison de Borgo, et un camp militaire.

Équipements scolaires

Le village dispose d'un groupe scolaire de 3 classes (2 classes élémentaires et 1 classe maternelle).

A Revinco, la commune dispose d' :

- un groupe scolaire « Dominique Antoniotti », de 17 classes primaire, et 8 classes maternelle,
- une école maternelle de Revinco qui regroupe 8 classes Une cantine construite récemment dessert ces deux équipements.
- L'école « St Exupéry » de 3 classes maternelles et 2 classes primaire,

Cantine scolaire et transport scolaire sont assurés tous les jours du lundi au vendredi.

Les classes maternelles disposent d'une garderie ouverte.

Sur le cordon lagunaire :

- L'école de primaire de Pineto qui accueille 70 enfants répartis en 5 classes.

La commune accueille des équipements scolaires de rayonnement régional :

- l'Institut Méditerranéen de Formation (IMF) réalisé par la CCI et l'AFPA (Association nationale Professionnelle pour la Formation des Adultes) dans le quartier des chênes,
- un lycée agricole à l'Ouest du lotissement Santa Catalina au nord-est du territoire communal.

Équipements culturels & sportifs

Au village, l'ancien presbytère a été aménagé et affecté au club de 3^{ème} âge.

A Revinco,:

- un stade avec un terrain de football engazonné, et tribune de 250 places, et d'un terrain pour l'entraînement, à côté du centre militaire,
- un équipement sportif près du groupe scolaire,
- un complexe sportif est en cours de réception. Il accueille 2 terrains de football, un terrain de hand-ball/ basket, 2 courts de tennis, 1 boulodrome.

Dans la plaine :

- un golf de 9 trous,
- deux clubs hippiques (Rasignani et Saint Jacques),
- un ensemble comportant piscine, tennis (12 courts) au lieu dit Centro Chiave,
- une aire de jeu au mille club,

A Pineto :

- un club de voile,
- un petit musée : le Dian'arte Museum

Équipements sanitaires, services sanitaires et sociaux

La clinique médico-psychiatrique de San'Ornello, située sur les premières pentes dominant la R.N. 193, au nord du territoire communale, est le principal équipement sanitaire situé sur la commune.

Le territoire communal accueille aussi une Maison d'Accueil pour les Personnes Agées Dépendantes (MAPAD) comprenant 70 lits médicalisés, l'ADMR et l'Unité Territoriale d'Action Médico Sociale (UTAMS).

On dénombre sur la commune :

- 6 cabinets de médecins
- 3 pharmacies,
- 10 kinésithérapeutes,
- 1 dentiste,
- 1 centre de radiologie (3 médecins radiologues,
- 15 infirmières diplômées d'Etat.

La mairie annexe de Revinco accueille une permanence de la CAF et de la Sécurité Sociale.

Équipements touristiques

On recense au 1^{er} janvier 2019:

- un hôtel de 65 chambres
- deux établissements d'hébergements collectifs (2150 de places lit)
- un terrain de camping de 139 emplacements.

Vie associative:

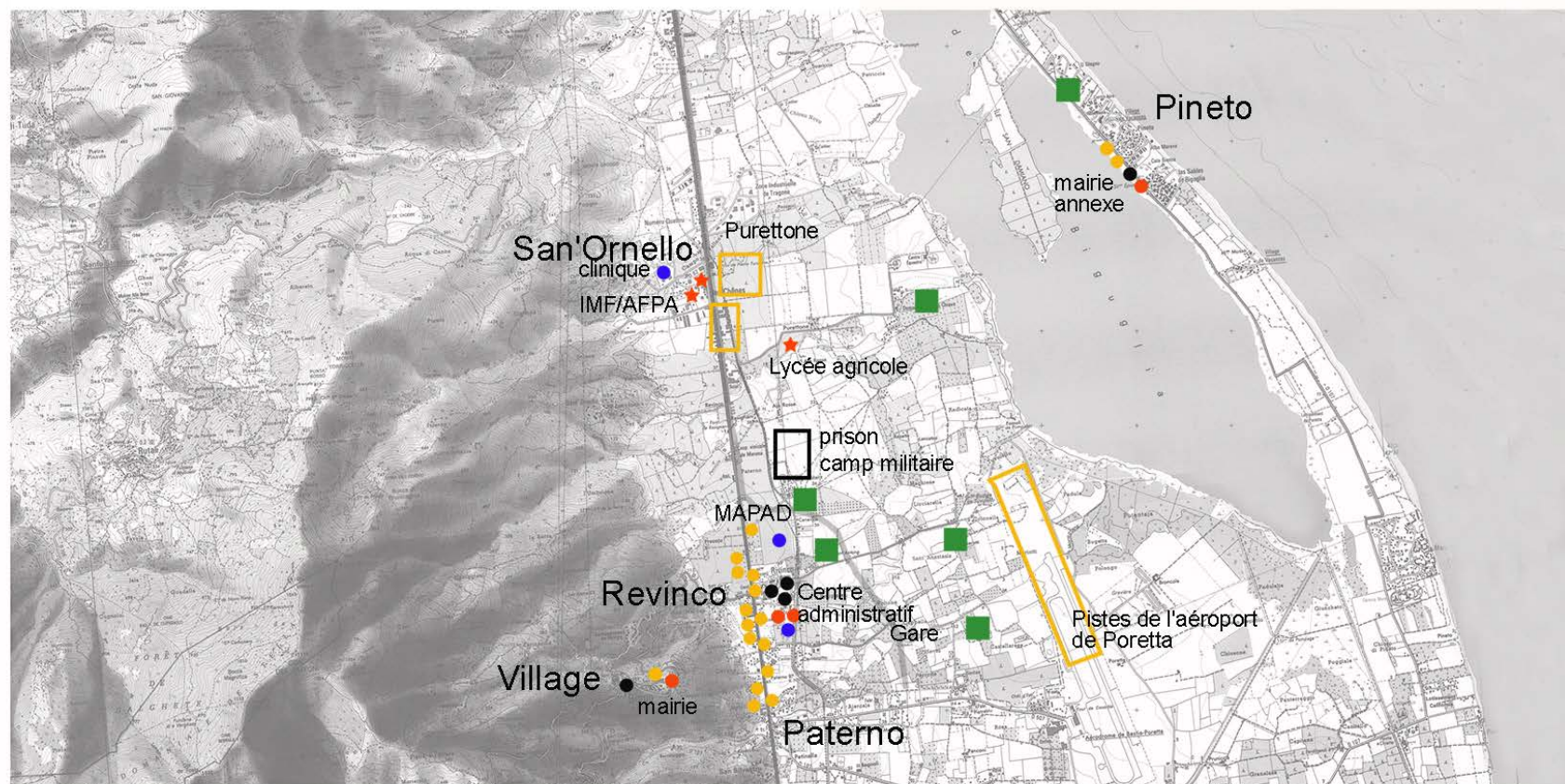
Le tissu associatif est important. A ce titre on relève :

Au village l'existence d'une confrérie : la confrérie Santa Croce ;

Au centre social communal de Revinco, les locaux sont occupés par 13 associations:

- un relais des assistance maternelle
- un soutien scolaire du CP au CM2
- l'association "MISSAGHJU" Ecole de musique, guitare, piano et solfège
- l'association Musanostra
- l'association SAN APPIANU 2
- l'association TAEKWONDO CLUB
- l'association VIET VO DAO
- le club PYRAMIDE (Adultes)
- le club QUESTIONS POUR UN CHAMPION (Adultes)
- de cours de judo et de peinture
- du SCRABBLE (Adultes)
- l'association ENSEMBLE VOCAL DU GOLO (Adultes)

Les Equipements, les services, les activités



Synthèse : analyse sociodémographique

Atouts	Faiblesses
Borgo est une commune importante dans le bassin de vie de Bastia et bénéficie de sa proximité. Une population en augmentation constante. Un solde migratoire, un taux de natalité toujours positifs depuis 1968. Une population jeune Des familles principalement constituées de couples avec enfants Un rythme de constructions soutenu et un parc de logement en constante augmentation. Une forte proportion de résidences principales Une vacance très faible. Des typologies de logements diversifiés tant dans les formes urbaines (maisons et logements collectifs) qu'en répartition de la taille des logements proposés. Un parc locatif important (le plus élevé de l'ensemble des communes littorales de l'aire bastiaise) qui tend à augmenter Un cadre de vie « riche », des services de proximité importants.	La part des ménages avec familles tend à diminuer mais son taux est supérieur à celui du département en 2015. La part des résidences secondaires augmente mais de manière moins importante que la part des résidences principales. Une part importante de maisons individuelles qui a cependant tendance à diminuer.
Enjeux	
Permettre l'accueil d'une population nouvelle pour maintenir l'attractivité du territoire. Maintenir le rythme de constructions en contrôlant cependant l'étalement urbain qu'induit la maison individuelle. Maintenir le niveau de services à l'habitant.	

PARTIE 4 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Le contexte économique

Population active et l'emploi : un taux d'activité élevé mais un taux de chômage en augmentation.

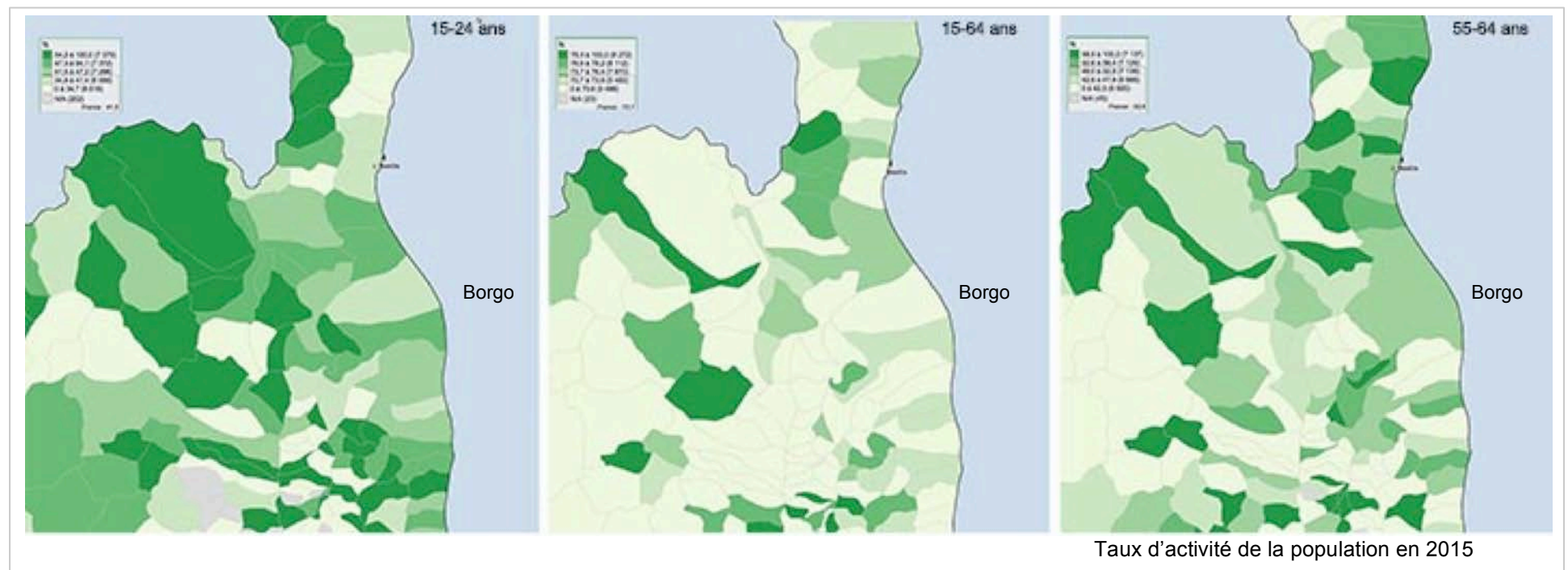
En 2015 on dénombre 3879 actifs (15-64 ans) soit un taux d'activité de 67,4%. Il est en augmentation puisqu'en 2010, on comptait 5231 actifs et un taux d'activité de 67,0%. Sur le canton de Marana-Golo on recense 7311 actifs. Borgo en regroupe donc 53,05%.

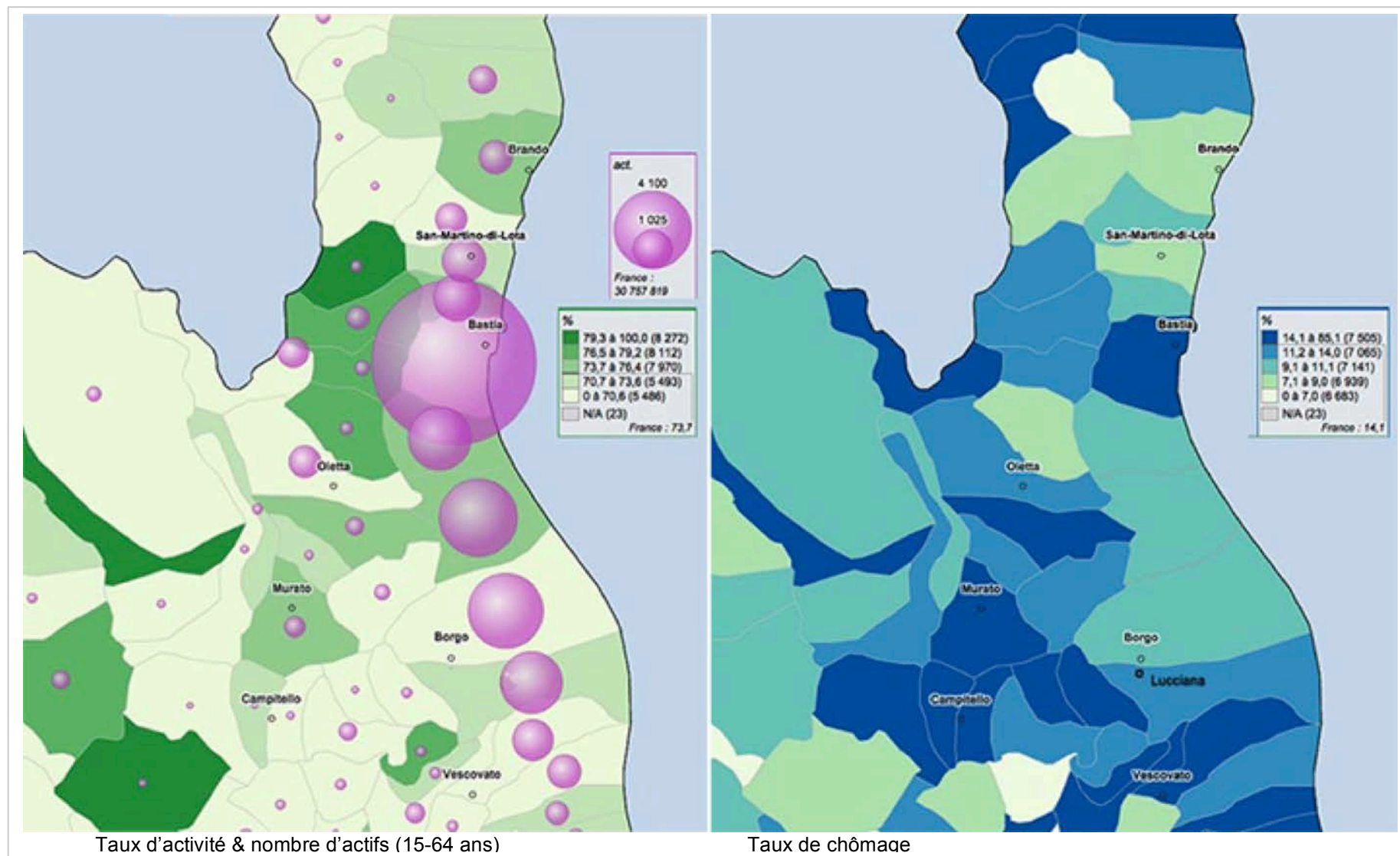
Ce taux est supérieur à celui enregistré en Haute-Corse et sur l'aire bastiaise. On relève en effet en 2015 en Haute-Corse un taux d'activité de 68,9% et un taux de 69,6% sur l'aire urbaine de Bastia. Cependant il n'est pas parmi les taux les plus importants des communes littorales de l'aire bastiaise.

population active par classes d'âge			
Borgo	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Nombre d'actifs en 2015	301	2006	316
Taux d'activité en 2015	49,3%	85,4%	48,7%
Actifs ayant un emploi	209	1775	294
Taux d'emploi	34,3%	75,6%	45,4%

Le taux de chômage en 2015 est de 11,1% ; de 8,5% en 2010. En Haute-Corse ce taux est de 9,8% en 2015 et 7,7% en 2010.

Le taux de chômage touche principalement les 15 à 24 ans et les femmes dont la part parmi les chômeurs est de 58,5%.





Catégories socioprofessionnelles et population active : les professions intermédiaires largement représentées.

<i>Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie professionnelle en 2015</i>	<i>Borgo</i>	<i>Aire urbaine Bastiaise</i>	<i>Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie professionnelle en 2010</i>	<i>Borgo</i>	<i>Aire urbaine Bastiaise</i>
Agriculteurs exploitants	40	392	Agriculteurs exploitants	41	395
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	332	4021	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	312	3589
Cadres et professions intellectuelles suo.	285	4916	Cadres et professions intellectuelles suo.	269	4566
Professions intermédiaires	903	9661	Professions intermédiaires	853	9220
Employés	1399	14516	Employés	1228	13544
ouvriers	876	8468	ouvriers	817	8368

Les agriculteurs exploitants sont peu représentés que ce soit sur la commune ou l'aire urbaine de Bastia. La répartition des catégories professionnelles est quasiment identique entre commune, aire urbaine bastiaise et Haute-Corse.

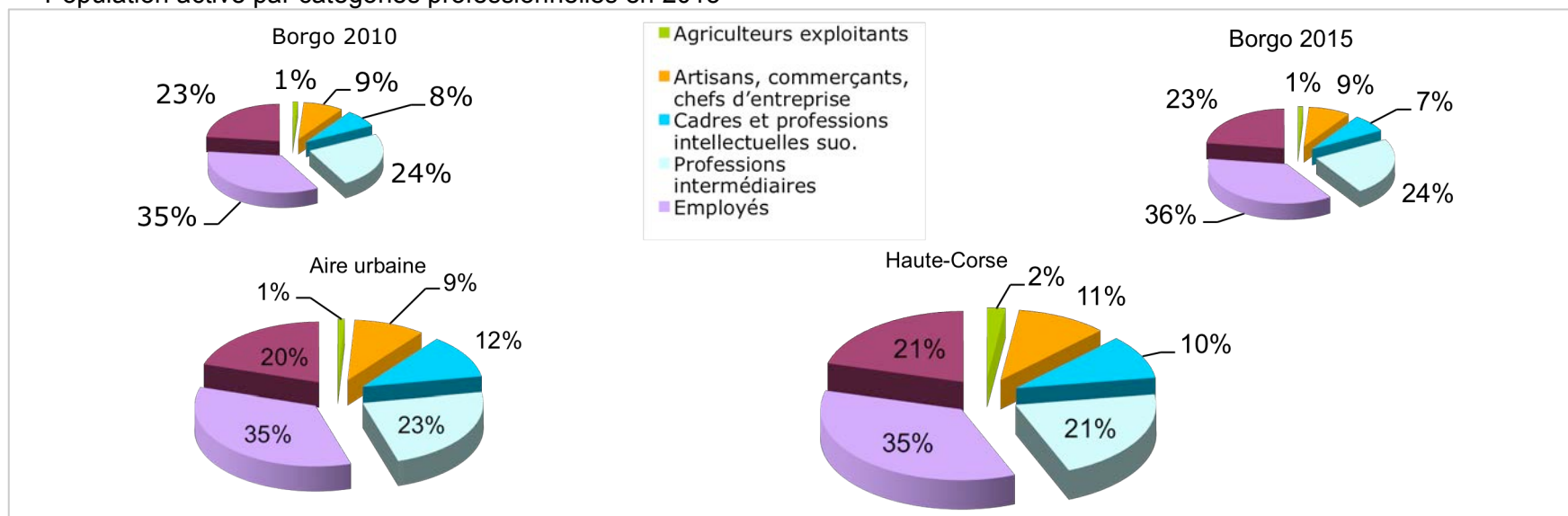
Activités et emplois

L'étude des emplois par catégories professionnelles entre 2010 et 2015 fait apparaître la part faible de l'agriculture et la part prédominante des professions intermédiaires. Si la part de l'agriculture est identique à celle du canton, la part des professions d'administration publique, enseignement, santé, action sociale est supérieure à celle du canton. Les parts commerces, transports et services divers est plus importante dans le canton. Dans l'aire urbaine de Bastia, cette dernière part est moins importante. Ces données traduisent les fonctions structurantes dans le canton de Borgo et des autres communes littorales.

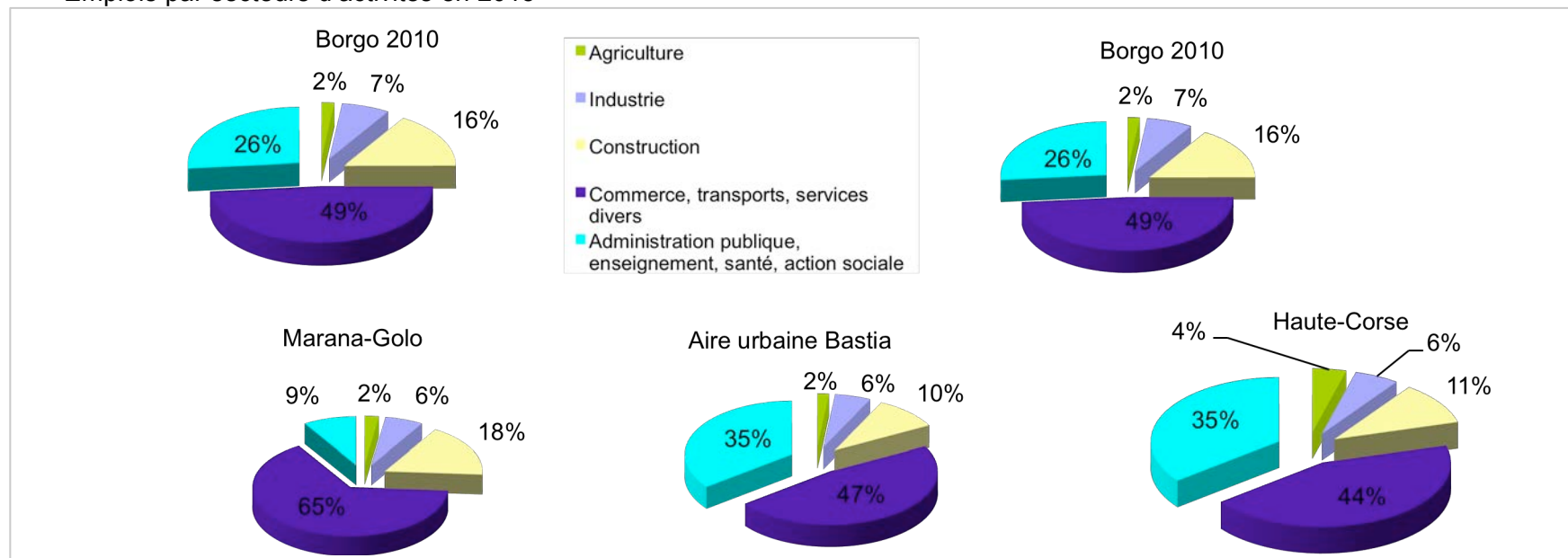
La commune recense au 31 décembre 2016 938 entreprises par secteur d'activité.

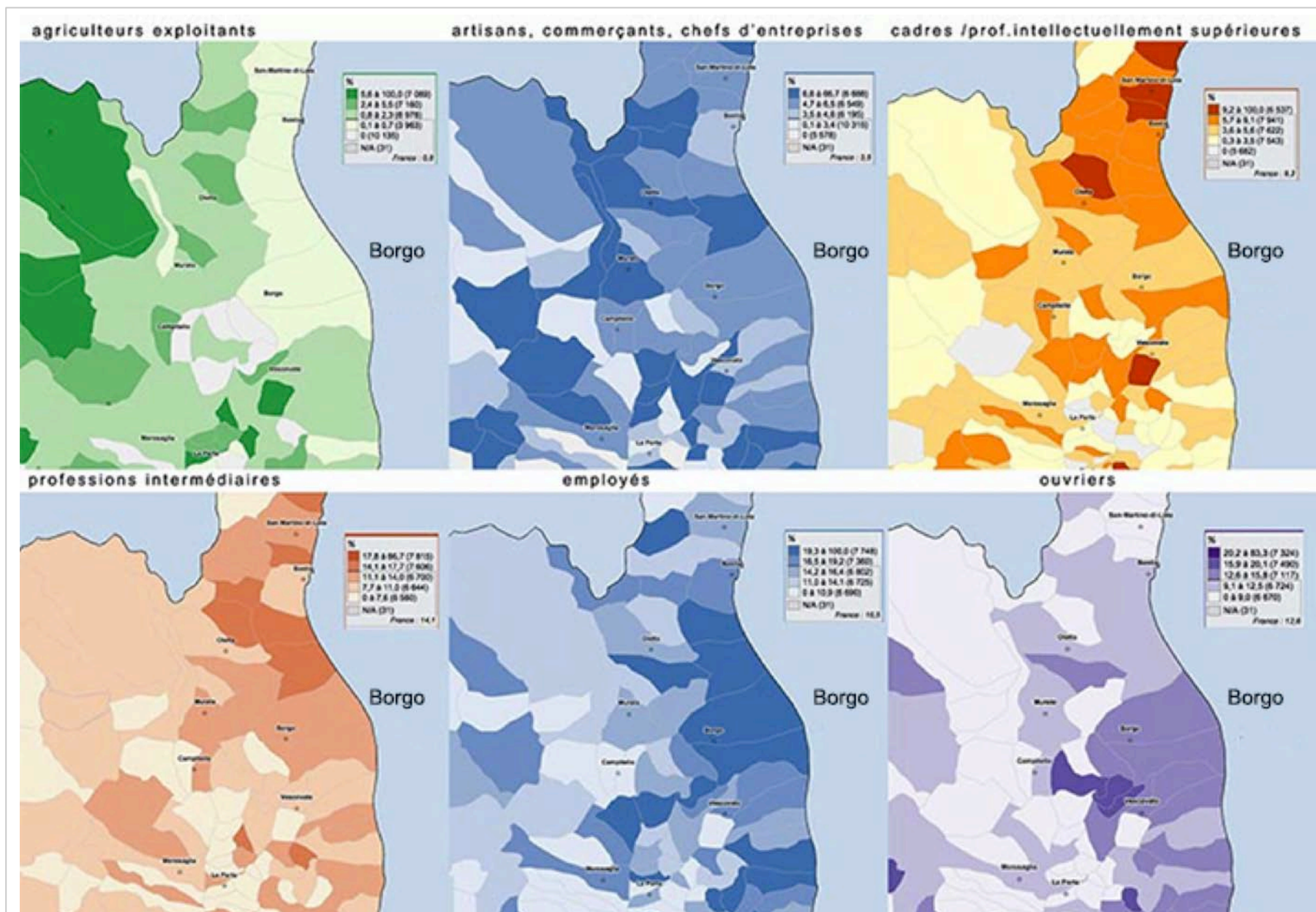
<i>Emplois par secteurs d'activités En 2015</i>	<i>Borgo</i>	<i>Aire urbaine Bastia</i>	<i>Emplois par secteurs d'activités En 2010</i>	<i>Borgo</i>	<i>Aire urbaine Bastia</i>
Agriculture	70	673	Agriculteurs exploitants	76	151
Industrie	265	2103	Industrie	308	83
Construction	607	3868	Construction	686	263
Commerce, transports, services divers	1834	18316	Commerce, transports, services divers	1672	518
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1001	13668	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1033	1282

Population active par catégories professionnelles en 2015



Emplois par secteurs d'activités en 2015





Part des catégories socioprofessionnelles dans la population en 2015

L'activité agricole

La commune a fait élaborer un diagnostic agricole territorial par la chambre d'agriculture de Haute-Corse. Ce document est joint au dossier de PLU. Nous reprendrons ici quelques données

37 exploitations ont été identifiées sur la commune.

Selon les enquêtes réalisées (avril-mai 2017) la commune compte 30 exploitations agricoles (à titre principal, secondaire, ou cotisant solidaire) ayant leur siège d'exploitation sur la commune, et 7 dont le siège d'exploitation est situé sur une commune extérieure, mais qui exploitent des parcelles sur la commune.

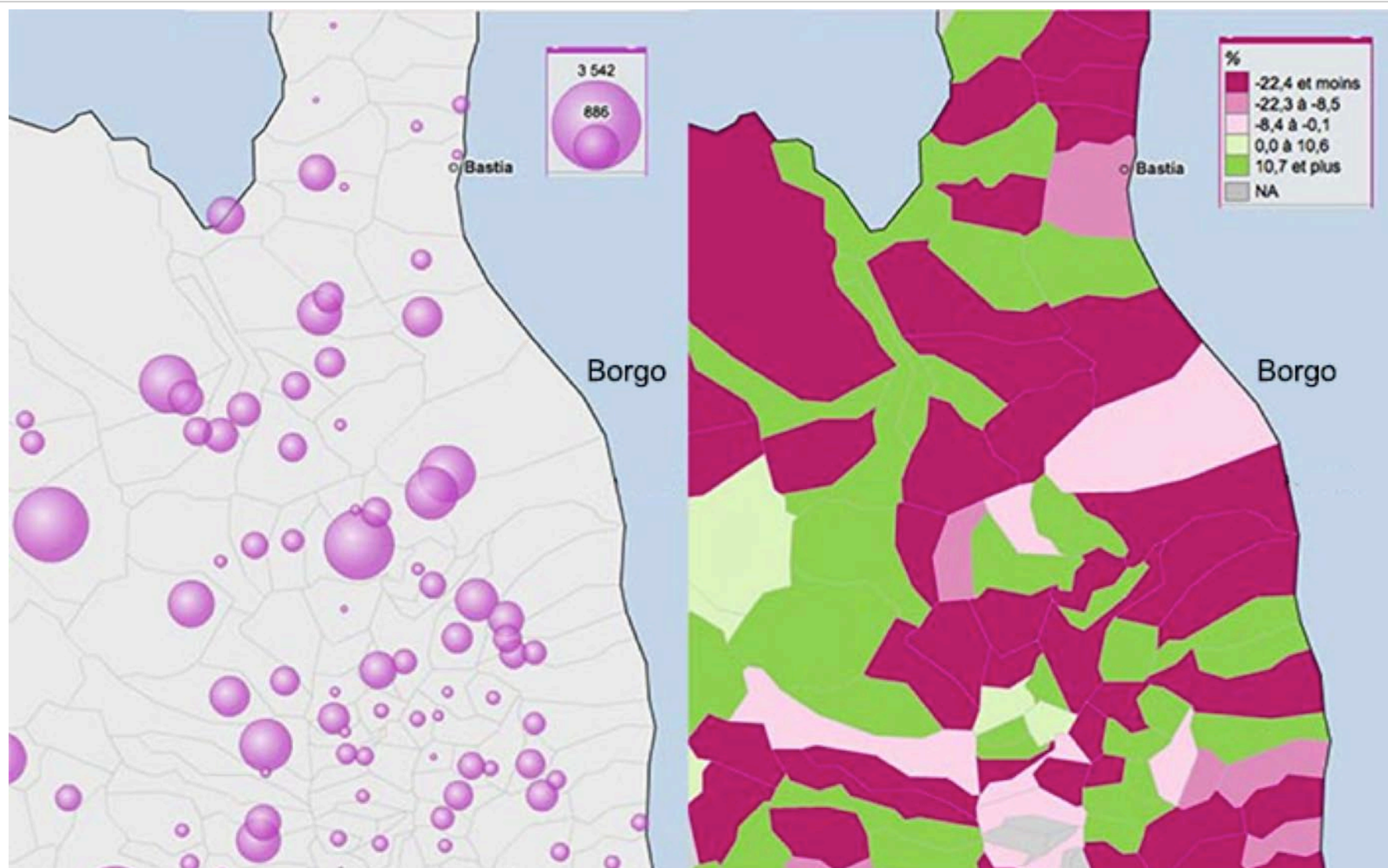
La surface exploitée par les 27 exploitations enquêtées est de plus de 1310 ha soit environs 3,3% du territoire communal, alors que le Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 présentait une surface exploitée de 1410 ha. Le nombre d'exploitations passe de 54 dans la fin des années 1990 à 29 en 2000, soit une diminution de plus de 46% du nombre d'exploitants. Les surfaces labourables ont diminué et une augmentation des surfaces toujours en herbe.

Les activités agricoles sont diverses et concernent autant les productions animales que végétales. Les surfaces de prairies et en céréales (> à 750 hectares) sont globalement plus représentées. Le territoire communale est bien exploité : on retrouve des activités agricoles du piémont jusqu'à la presqu'île de San Damiano et le lido de la Marana.

Le territoire de Borgo permet de produire sous le signe officiel de qualité. L'INAO a délimité 6 AOP et 5 IGP sur le territoire communal : des aires géographiques des AOC "Corse", AOC "Brocciu Corse" ou "Brocciu", AOC "Miel de Corse – Mele di Corsica", AOC "Huile d'Olive de Corse" ou "Huile d'Olive de Corse – Oliu di Corsica", AOC "Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa" (commune prise en partie) et IGP "Clémentine de Corse".

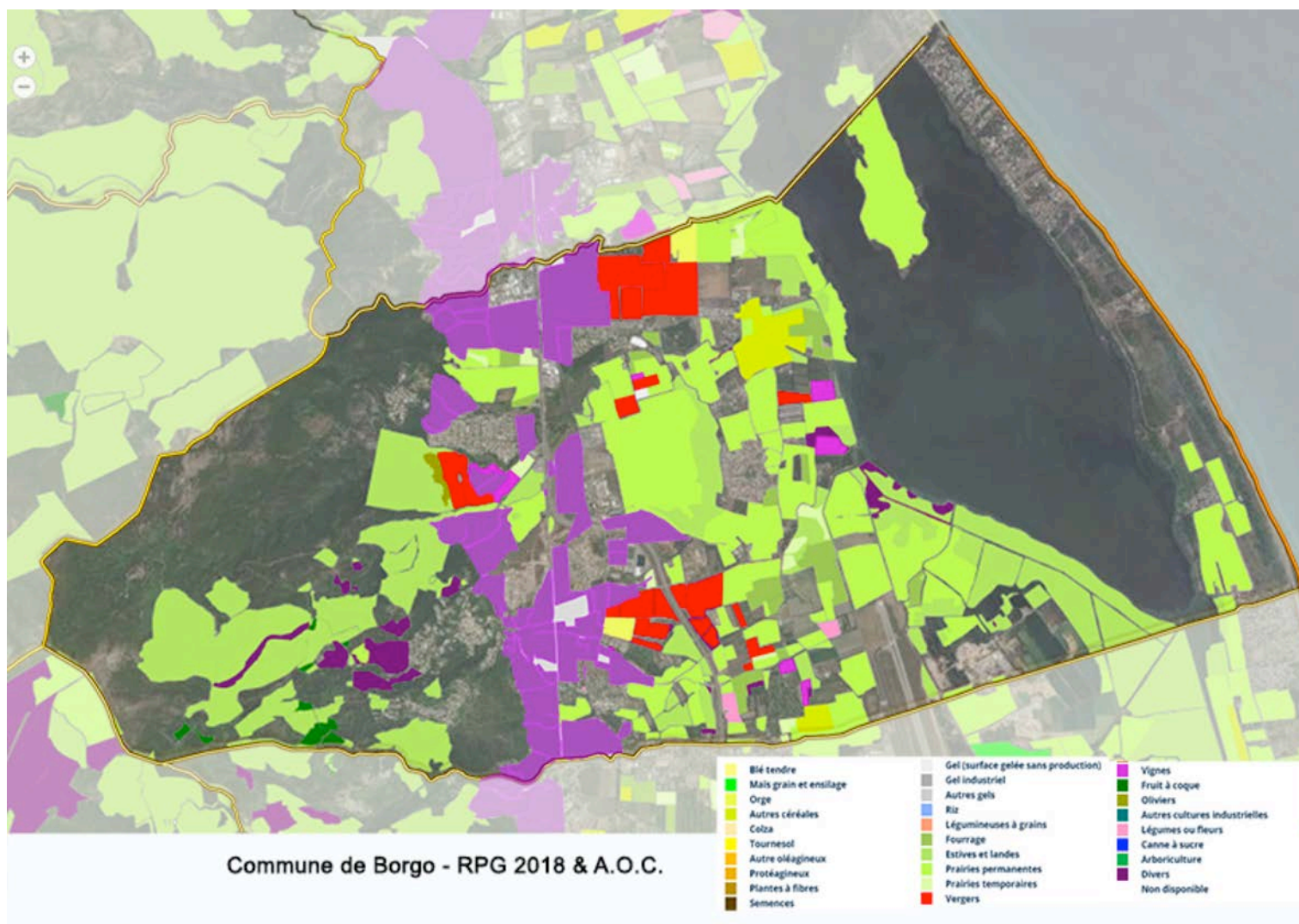
Elle est aussi concernée par les AOC « vins de Corse » et partie de son territoire est couvert par cette appellation même si cette activité ne perdure plus et que partie de ces surfaces sont , depuis 1975, urbanisées.

Le réseau de distribution des produits agricoles est principalement un circuit court de proximité (48,1% des exploitants interrogés dans le cadre du diagnostic agricole), 25,9% passent par une coopérative.



Surface Agricole Utilisée en 2010

Evolution de la Surface Agricole Utilisée entre 2000 et 2010



Synthèse : contexte économique

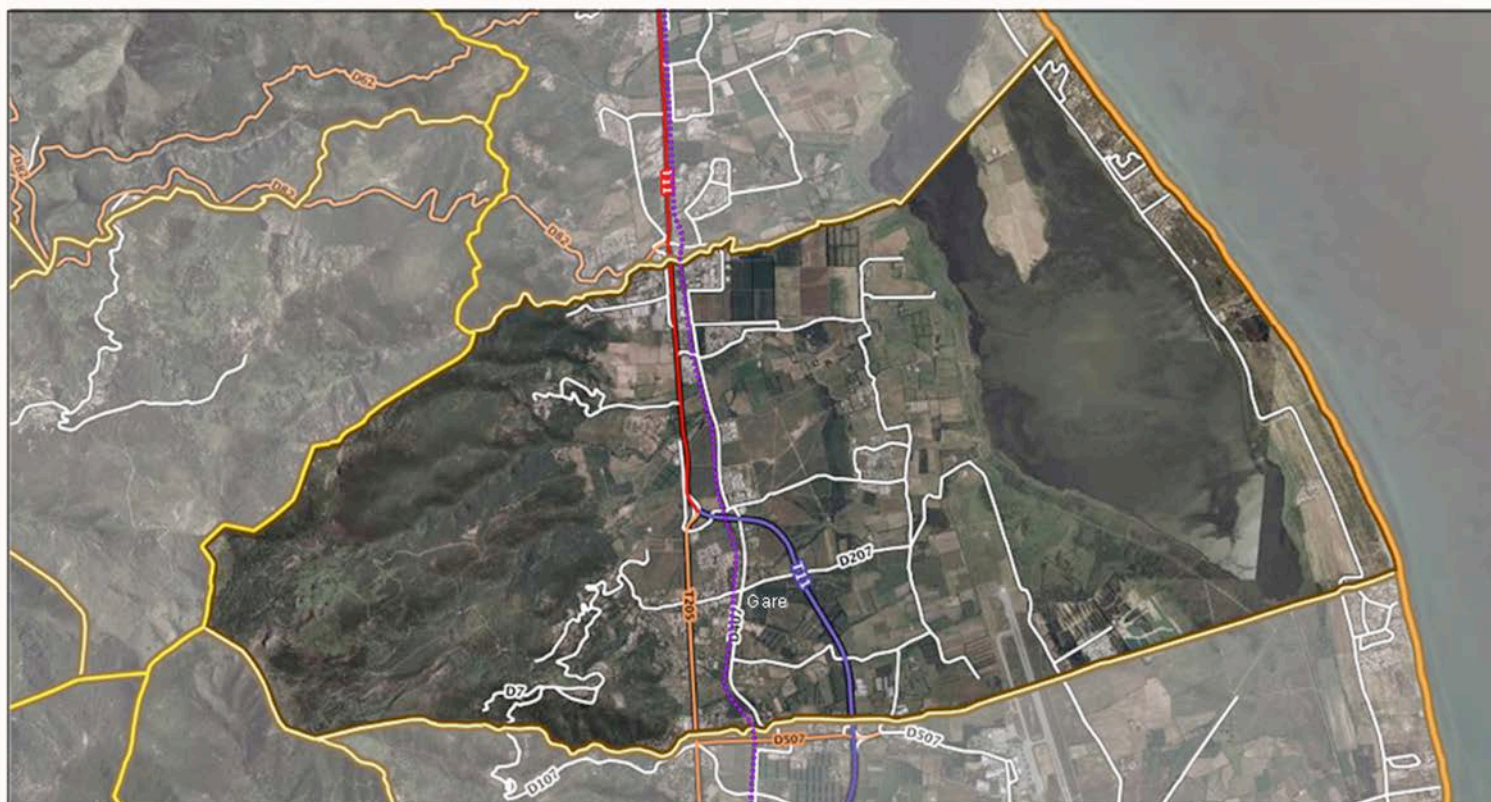
Atouts	Faiblesses
Taux d'activité le plus élevé du bassin de vie de Bastia Prédominance des activités tertiaires De nombreux emplois dans les domaines du commerce et services.	Un taux de chômage important Diminution des exploitations agricoles entre 2000 et aujourd'hui (principalement l'agriculture).
Opportunités	Menaces
Un Centre tertiaire important dans la structuration du bassin de vie de Bastia. Un pôle de proximité affirmé.	Diminution accentuée de l'activité agricole.
Enjeux	
Maintenir l'image de pôle d'activités de la commune Dynamiser l'agriculture en plaine.	

PARTIE 5 – DEPLACEMENTS & MOBILITES

Les infrastructures routières de déplacement



Les infrastructures routières et ferroviaires



La Route Territoriale :

La commune a été traversée du Nord au Sud depuis le XIX^e siècle par la R.N. 193, aujourd'hui RT11, dont le tracé a été modifié. Cet axe majeur dans l'île relie Bastia à Ajaccio et permet un raccordement à la R.N. 198 en direction de Bonifacio, au niveau du carrefour de Casamozza sur la commune de Lucciana. Des giratoires ont été aménagés au droit de la route du village et au droit de la prison. La RN 193 a été pendant longtemps une coupure minérale importante dans le tissu urbain de Revenco-Paterno dont l'urbanisation s'est installée de part et d'autre de cet axe routier.

La voie de contournement qu'a aménagée la CCT au sud de la RN, en plaine, est une voie express 2x2 voies d'une longueur de 9,2 km pour une largeur de chaussée de 29,50 m. Elle rejoint la commune de Lucciana et permet de retrouver la RT20 vers Ajaccio. Plus loin, elle retrouve la RT10 à Vescovato en direction de Bonifacio.

Cette voie de contournement, bien qu'encaissée, marque fortement le paysage communal de la plaine. Elle a permis de redonner un statut de rue, plus exactement de boulevard urbain, à l'ancien tracé qui parcourt et dessert la zone urbaine de Revenco. Des aménagements de trottoirs et une piste cyclable agrémentée de plantations y ont trouvé place, conférant une autre image au bourg et permettant de requalifier le paysage urbain de la commune ainsi que son « entrée de ville ».

Au nord de l'échangeur donnant accès au centre, l'ancienne RN 193 devient voie de desserte intérieure et permet de desservir quelques établissements industriels.

Les Routes Départementales :

Deux routes dont les tracés s'inscrivent d'ouest en est :

- la R.D. 7 qui permet de rejoindre le village de Borgo, Lucciana et Scolca à partir du croisement de Revenco sur le boulevard urbain,
- la R.D. 207 qui dessert la plaine plus à l'Est.

Deux routes dont les tracés s'inscrivent du nord au sud :

- en plaine, la R.D. 407 qui longe la voie ferrée Bastia-Ajaccio-Calvi. Depuis celle-ci des voies communales desservent la plaine plus à l'est ;
- sur le cordon lagunaire, la R.D. 107 qui dessert les zones urbanisées et permet de relier Lucciana et l'aéroport au sud et Furiani et Bastia au nord. Elle comporte une piste cyclable, depuis Furiani jusqu'à Lucciana. Au droit de Pineto, des trottoirs permettent une circulation piétonne sécurisée.

Le réseau tertiaire :

Constitué de nombreuses voies communales et de chemins ruraux revêtus d'enrobé, qui pour certains ont encore gardé « un air de campagne », il permet une desserte de l'ensemble des secteurs urbanisés du territoire communal.

Seule la nouvelle voie de contournement supporte un trafic de transit local et régional. Les autres voies sont essentiellement dévolues au trafic local. Le traitement de ces voiries internes privilégie de fait la circulation automobile par rapport aux déplacements piétons, pour lesquels les trottoirs sont quasi-inexistants, sauf au droit du boulevard urbain où larges trottoirs et piste cyclable trouvent place et dans le centre de Revinco. Cet aménagement devrait être prolongé jusqu'à Paterno afin de donner cohérence à ce centre bâti. En bord de mer, trottoirs et piste cyclable ont été aménagés sur la route de la Marana.



la RT11



RD 207 par dessus la RT 11



la gare

Le réseau ferré :

Parallèlement à l'ancienne RN 193, plus au sud, la commune est traversée par une voie ferrée qui relie Bastia à Ajaccio et Calvi. Le bâtiment de la gare est aujourd'hui privé. Il y a cependant un abri et un arrêt. Un second arrêt, sur la commune, est situé entre le lycée agricole et la zone de Purettone.



Les transports en commun :

Aucun Plan de Déplacement Urbain n'existe sur la commune. Les transports en commun communaux sont peu développés : Il existe un service de transport scolaire sur l'ensemble des zones agglomérées qui transportent les enfants vers les écoles de la commune. Ce service est assuré 2 fois par jour.

De plus l'ensemble des services d'autobus qui depuis Bastia rejoignent la Casinca ou le sud de l'île font halte à Borgo. Et Borgo est en limite avec les terminaux de l'aéroport de Bastia-Poretta.

C'est principalement l'axe ferroviaire qui assure les transports en communs. Outre les liaisons régionales, des liaisons périurbaines entre Bastia et Lucciana sont assurées. Cela permet à la gare de Borgo d'être desservie 17 fois par jour (5 fois le dimanche). Un second arrêt existe : il se situe entre le lycée agricole et la zone d'activités de Purettone.

Si l'on se réfère au PDU de l'aire urbaine bastiaise (jusqu'à Furiani au sud) on relève en effet qu'il existe des problématiques communes à l'ensemble des territoires concernés, problématiques qui peuvent s'appliquer à la commune de Borgo même si elle n'est pas concernée par le PDU. Dans le diagnostic du PDU de l'aire urbaine bastiaise on relève que :

- la voie ferrée supporte une importance trafic ferroviaire en ce qui concerne le transport de passagers (plus de 200000 voyages par an pour le « métro bastiais » qui propose des liaisons régulières entre Bastia et Casamozza. Cet axe ferroviaire a été rénové et le matériel renouvelé. Le seul problème vient de l'existence d'une voie unique occasionnant une gestion singulière.

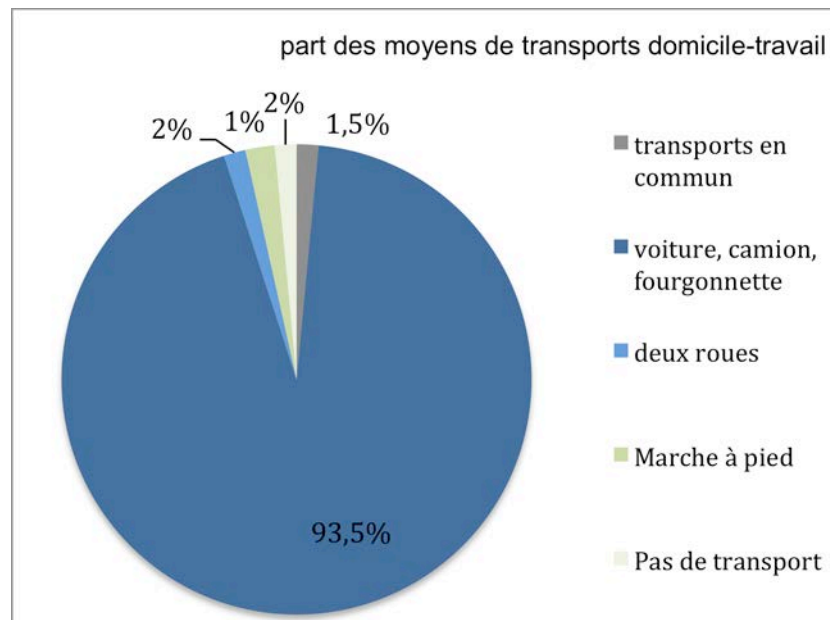
L'ouverture vers l'extérieur est constituée par :

- l'aéroport de Poretta qui assure de nombreuses liaisons nationales (Paris, Marseille, Nice et Lyon en liaisons quotidiennes, plus de nombreuses liaisons hebdomadaires, renforcées en saison estivale) et liaisons internationales.
- le port de Bastia, qui reçoit un trafic de passagers et de marchandises et reçoit à lui seul plus de 50% du trafic passager de l'île.

Les déplacements journaliers travail-domicile.

En 2016 68,3% des actifs de 15 ans et plus travaillent sur la commune. Ainsi de nombreux déplacements s'effectuent quotidiennement entre domicile et travail. En 2006, ce taux était de 67,4%.

Cependant, on relève en 2016 que, si l'on considère les communes littorales de l'aire urbaine de Bastia, Borgo est l'une des communes qui présentent le moins d'actifs travaillant dans une autre commune que celle de résidence.

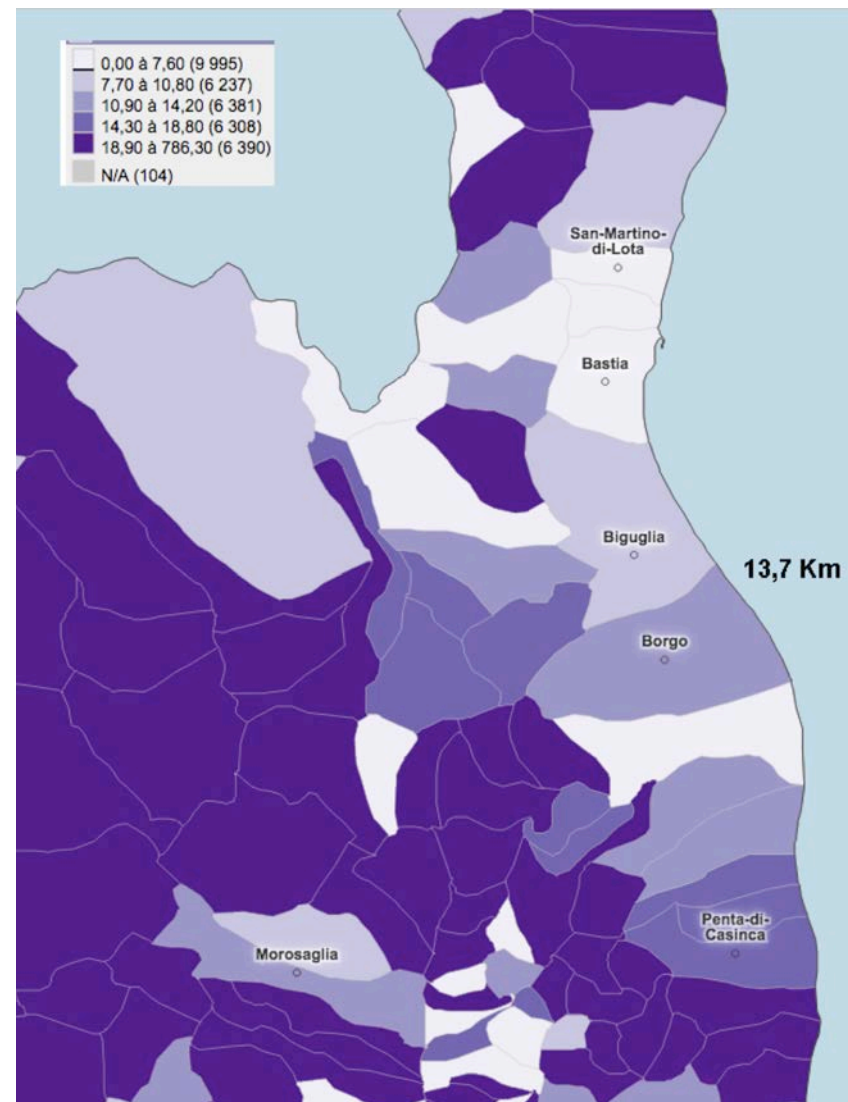


Ainsi en 2016 93,5% des transports sont effectués par voitures, les transports en communs ne présentant que 1,5% des moyens de transports.

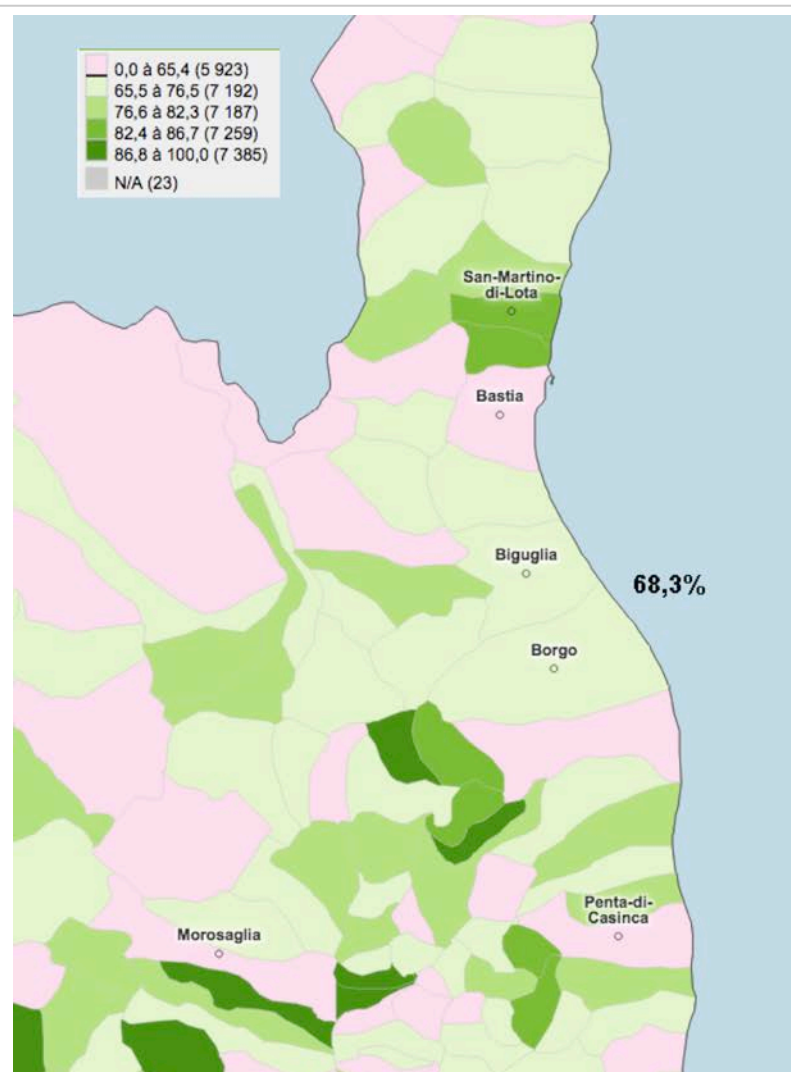
En 2013 les comptages (chiffres ORTC) porte un comptage moyen journalier à Bevinco de 45 690 véhicules.

Les indicateurs INSEE relèvent en 2014 un temps compris entre 20 à 37mm des déplacements domicile-travail pour une distance médiane de 13,7Km.

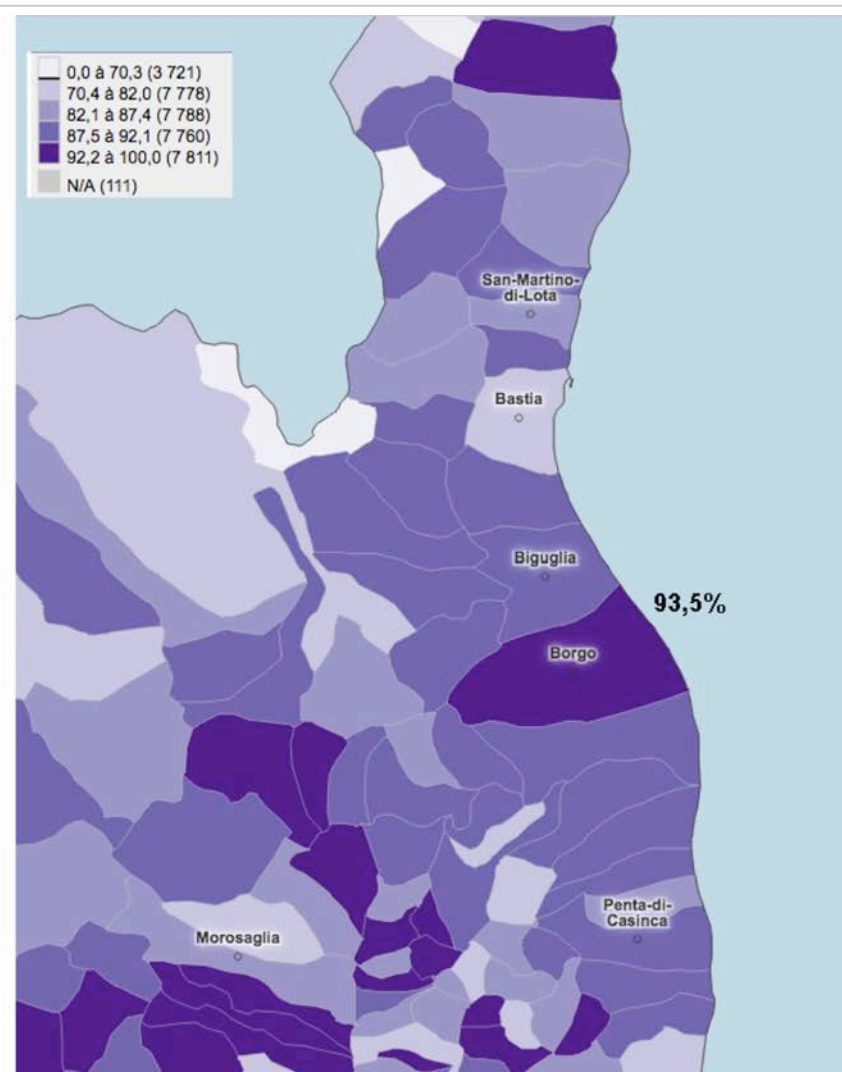
NB : Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulant" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence).



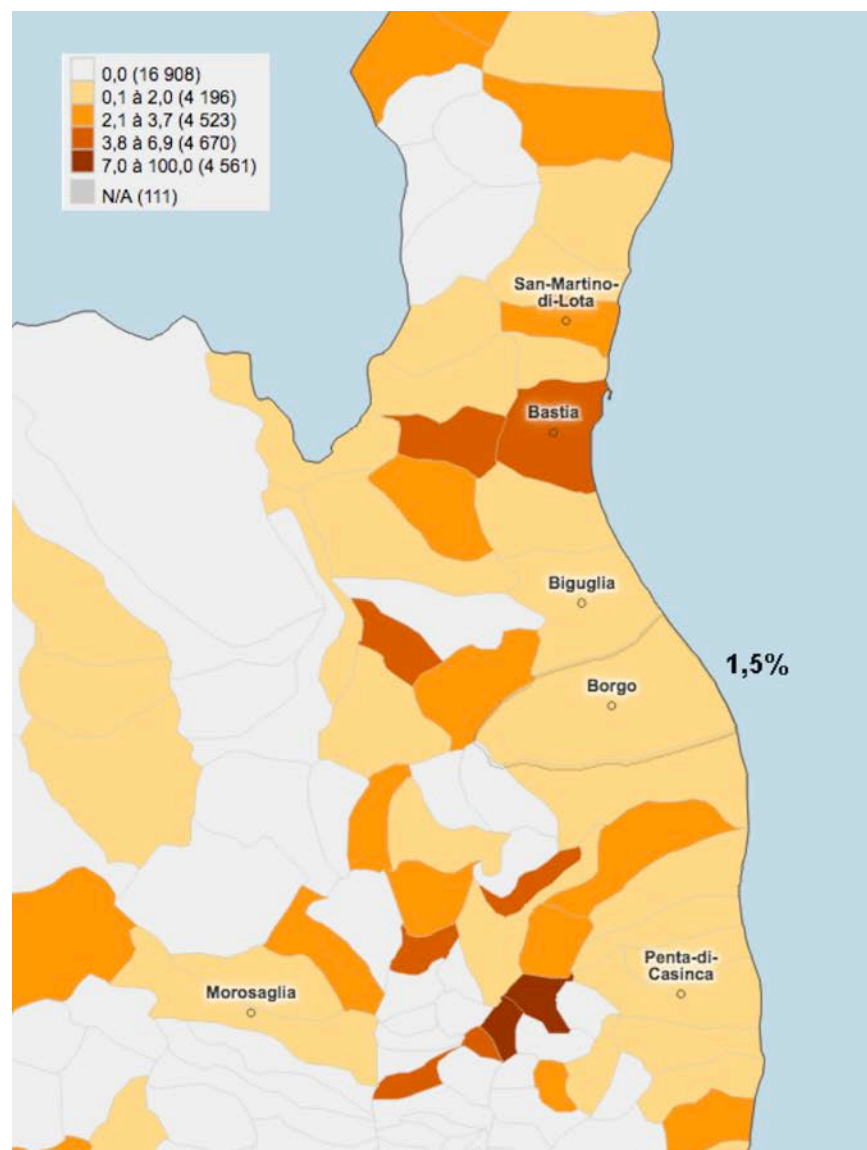
Distance médiane des trajets domicile-travail (Km) en 2014



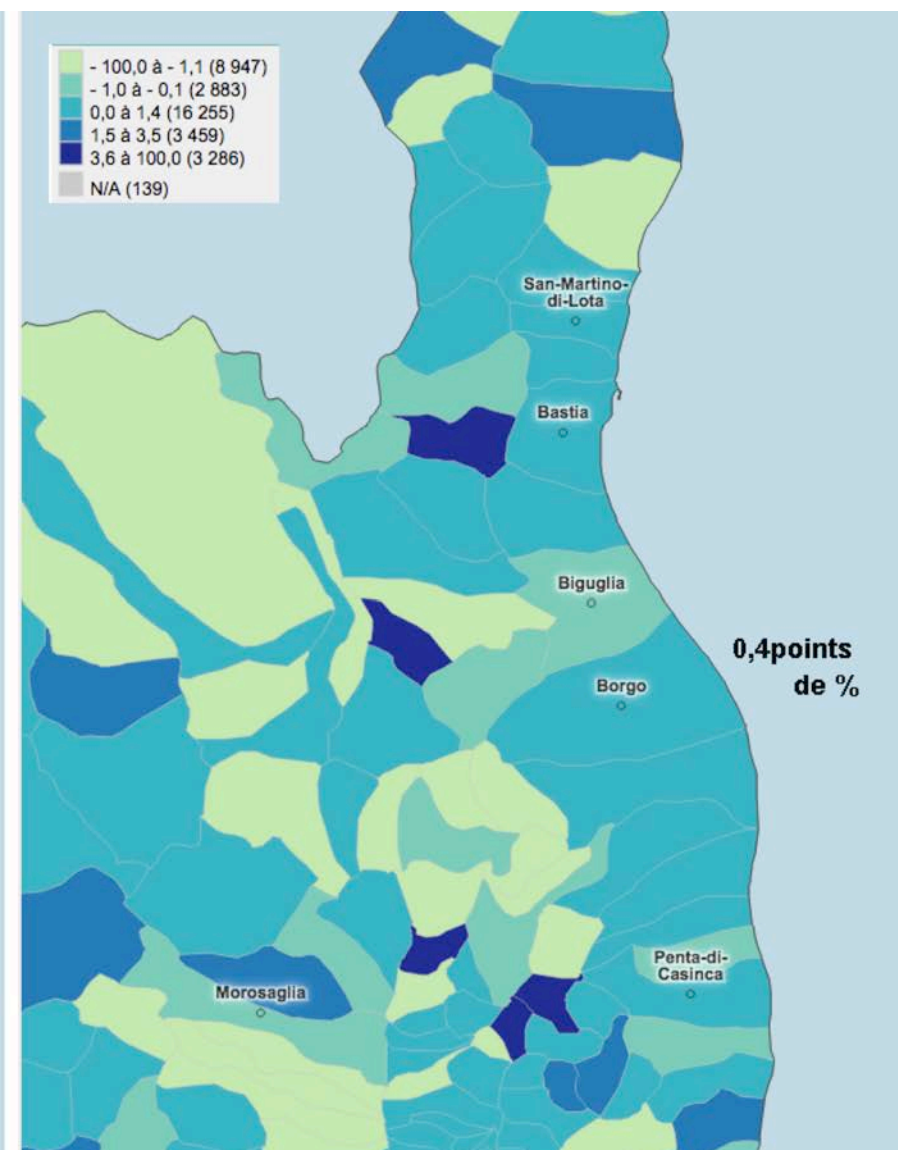
Part des actifs occupés de plus de 15 ans travaillant sur d'autres communes en 2016



Part des déplacements domicile-travail en voiture 2016



Part des déplacements domicile-travail en transports en commun 2016



Evolution de la part des déplacements domicile-travail en transports en commun 2011-2016

Les modes actifs (piétons et vélos)

Les déplacements piétons sont largement développés dans le village, la disposition du bâti ne permettant pas la circulation automobile. En plaine le boulevard urbain aménagé permet circulations piétonne et cycliste de part et d'autre de la voie. Ainsi aménagé, il est aujourd'hui l'artère centrale du centre de la zone urbaine de la commune.



L'aménagement du boulevard urbain au nord



au sud



Mais il n'existe pas de liaison transversale sous forme de voies douces qui relient les quartiers situés de part et d'autre du boulevard urbain.

Des sentiers à mobiliser

Persistance d'une pratique ancienne qui permettait de relier la plaine au piémont, certains sentiers sont encore utilisés pour la promenade, les activités physiques et le vélocross.

Deux sentiers, à l'ouest du territoire, permettent de relier, depuis le boulevard le secteur des « chênes » au nord et le village un peu plus au sud. Les deux pistes cyclables identifiées (les RD de la plaine sont pratiquées par les cyclistes) sont celles du boulevard urbain et celle du bord de mer.



Pistes cyclables et sentiers pratiqués

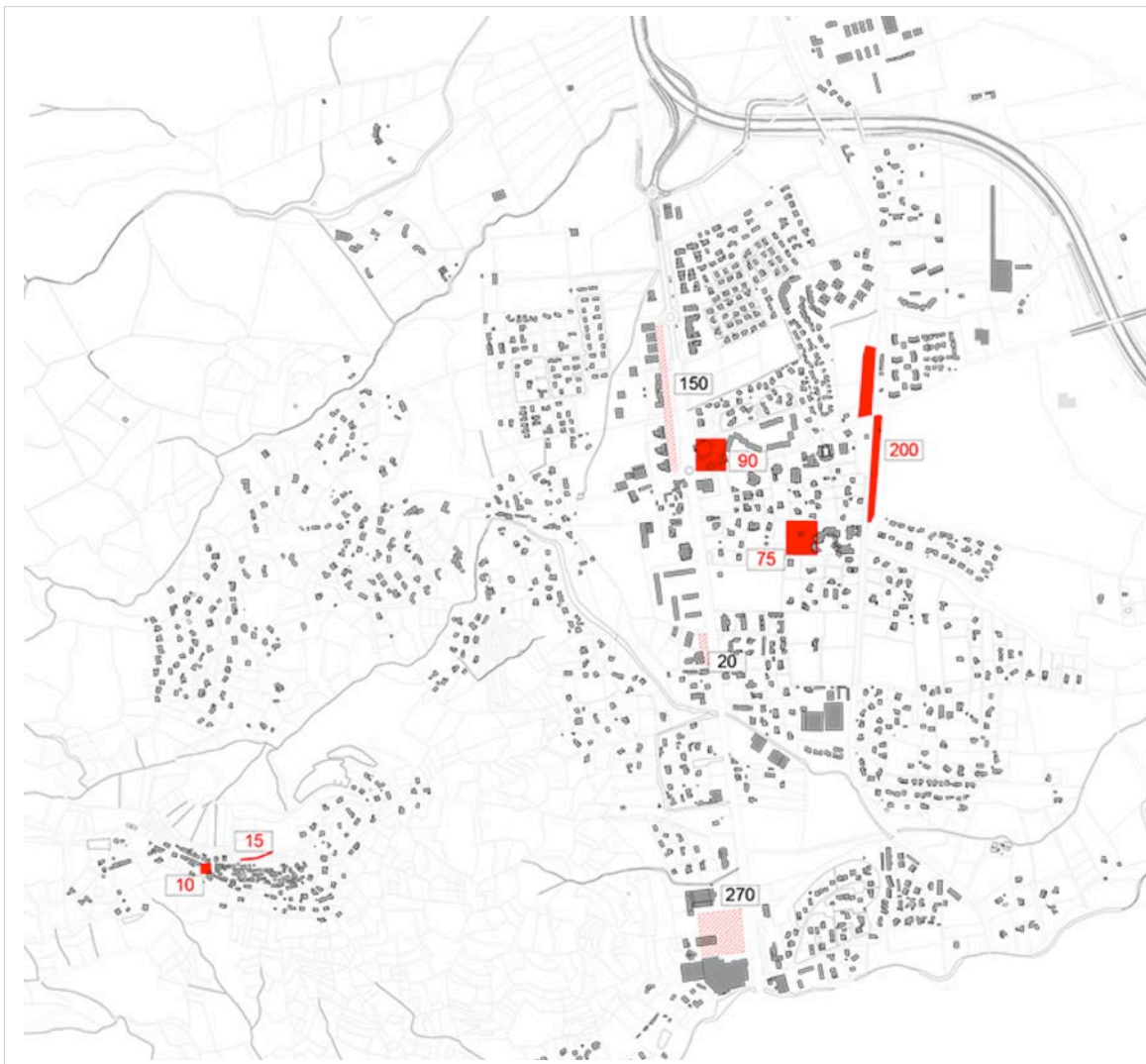
Le stationnement

Les parcs publics de stationnement sont concentrés autour du centre de Revinco.

Le parc de stationnement n'est pas très important :

- 360 places en plaine, à la gare, près du collège et au droit du rond-point entre la RD7 et la RD 207 ;
- 25 au village

Cependant, des stationnements mutualisés, au droit des commerces, le long du boulevard urbain, permettent d'offrir 420 places dans le centre.



PARTIE 6 – LES FORMES URBAINES DE LA LOI LITTORAL
LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE LE PLU DE 2016 ET LE PLU REVISE

Les formes urbaines de la loi littoral

Si pour son équilibre démographique et économique à venir, la commune doit permettre l'accueil de population nouvelle les extensions bâties devront s'inscrire autour des pôles urbanisés de la commune.

Ainsi, sur la base des éléments du PADDUC (*livret 3 CHII B : l'identification des formes urbaines distinguées par le régime d'urbanisation de la loi « littoral »*), sur la base de la grille de lecture : « faisceau d'indices au service de l'identification des espaces urbanisés » qu'on a été inscrit ces secteurs. on identifiera:

- le village de Borgo
- l'agglomération autour de Revinco et Paterno,
- les secteurs situés au nord de la commune dans la continuité de l'agglomération de Biguglia.

La plaine accueille de nombreux points d'urbanisation qui apparaissaient dans le PLU de 2016 sous formes de zones U. Considérant les modifications apportées par la Loi Elan au Code de l'urbanisme, il nous faut considérer l'article L121-8 qui stipule :

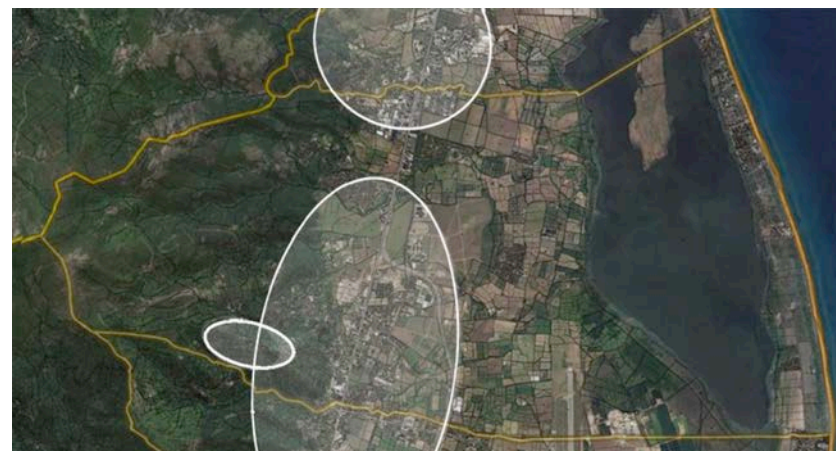
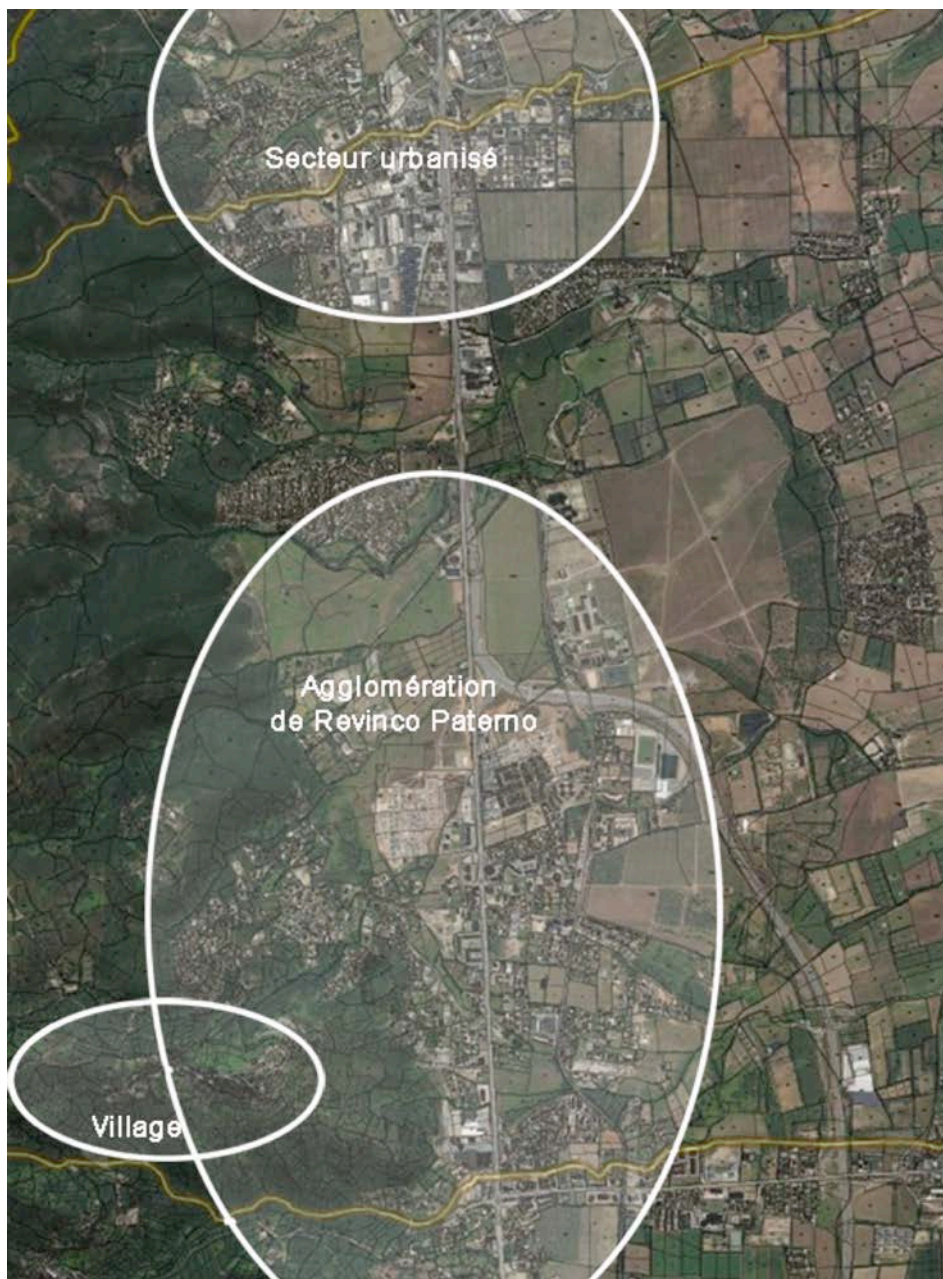
“L'extension de l'urbanisation se réalise en continuité avec les agglomérations et villages existants.

Dans les secteurs déjà urbanisés autres que les agglomérations et villages identifiés par le schéma de cohérence territoriale et délimités par le plan local d'urbanisme, des constructions et installations peuvent être autorisées, en dehors de la bande littorale de cent mètres, des espaces proches du rivage et des rives des plans d'eau mentionnés à l'article L. 121-13, à des fins exclusives d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation de services publics, lorsque ces constructions et installations n'ont pas pour effet d'étendre le périmètre bâti existant ni de modifier de manière significative les caractéristiques de ce bâti. Ces secteurs déjà urbanisés se distinguent des espaces d'urbanisation diffuse par, entre autres, la densité de l'urbanisation, sa continuité, sa structuration par des voies de circulation et des réseaux d'accès aux services publics de distribution d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte de déchets, ou la présence d'équipements ou de lieux collectifs.

L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Elle est refusée lorsque ces constructions et installations sont de nature à porter atteinte à l'environnement ou aux paysages.”

Le PADDUC se substitue au schéma de cohérence territoriale. L'identification de ces espaces n'y est pas portée. Les secteurs de plaine ne pourront pas être identifiés au titre des espaces urbanisés de la Loi Littoral.





Sur le territoire communal, ces trois entités se positionnent le long de l'axe de l'ancienne route nationale.

Les notations s'apprécient aux regards de l'ensemble des espaces urbanisés de la commune, les uns par rapport aux autres Ainsi pour exemples, le critère densité/ compacité, s'apprécie au regard des calculs de densité, le critère d'équipements et services au regard du nombre recensés.

Le village de Borgo

GRILLE DE LECTURE : FAISCEAU D'INDICES - IDENTIFICATION DES VILLAGES						
Critères	Indicateurs	Indices	Note (A à E)	Oui / Non		
① _Trame et morphologie urbaines = tissu urbain	Densité/compacité		A	oui		
	Continuité		A			
	Unité du bâti		B			
	Organisation par l'espace public	Centralité	A			
		Place				
		Réseau viaire interne				
		Partition claire et hiérarchisée entre espaces publics/espaces privés	A			
		Organisation du bâti	A			
② _Indices de vie sociale	Équipements et lieux collectifs actuels ou passés	Lieux administratifs, collectifs, commerces et services actuels ou passés	B	oui		
		Édifices cultuels	A			
		Mobilier urbain et autres éléments de repères : jardins, moulins, fontaines,...	B			
	Lieu d'habitat		A			
	Manifestations publiques		A			
	Ramassage ordure ménagères		A			
	③ _Caractère stratégique	Taille significative	Proportion par rapport au principal noyau villageois		A	oui
			Nombre de bâtis			
Fonction structurante		Gestion et fonctionnement autonome	B			
		Influence sur l'espace environnant	B			
Accessibilité		Voies et réseaux divers	A			
		Desserte par les transports en commun	B			
Valeur symbolique		Importance patrimoniale	A			
		Origine ancienne	A			

Quelques éléments.... De classement

Implantation ancienne reconnue comme faisant partie du « paysage » de la commune.

Le village de Borgo est caractéristique des villages de piémont formé d'un habitat groupé (en R+2,R+3) accueillant des équipements publics (mairie, école, poste) et commerces de proximité.

C'est un lieu investi, lieu de vie permanent proche de la plaine et de Bastia.

L'agglomération de Borgo

GRILLE DE LECTURE : FAISCEAU D'INDICES - IDENTIFICATION DES AGGLOMERATIONS				
Critères	Indicateurs	Indices	Note (A à E)	Oui / Non
① Lieu de vie à caractère permanent	Densité/compacité		A	oui
	Continuité		A	
	Unité du bâti		C	
	Fonction polarisante -Constitue un pôle du maillage territorial	Centralité	A	
		Place		
		Réseau viaire interne		
		Partition claire et hiérarchisée entre espaces publics/espaces privés	A	
		Organisation du bâti		
② Fonction structurante pour la microrégion ou pour l'armature urbaine insulaire	Grande mixité des usages et des fonctions et forte multiplicité	Equipements et services	A	oui
		Emplois	A	
		Activités et commerces	A	
		Habitat		
	Bon niveau de desserte par les infrastructures de transports et les transports publics		A	
	Présente une centralité		A	
	③ Taille et densité importante	Population importante	Nombre supérieure au village	A
Densité population élevée				
Ensemble continu de bâti de taille supérieure au village		Densité de bâtis significative	A	
		Surface de l'espace urbanisé supérieure au village	A	

Quelques éléments.... De classement

L'agglomération de Borgo en plaine est le centre de vie principal de la commune. Elle accueille les principaux, et nombreux, équipements et services, commerces et activités de la commune.

Elle constitue un pôle important dans l'aire urbaine bastiaise.

Le PADDUC indique : « dans le contexte géographique, urbain et socioéconomique de la Corse, est considéré comme agglomération, un espace densément urbanisé, compact, de taille supérieure au village, présentant le caractère d'un lieu de vie permanent et disposant d'une population conséquente, qui revêt, de plus, une fonction structurante à l'échelle d'un micro-territoire ou bien de la région. »

Les quartiers en limite nord de la commune dans la continuité de l'agglomération de Biguglia
 Nous l'avons considéré comme un secteur urbanisé à considérer au regard de l'agglomération de Biguglia.

Critères	Indicateurs				
La structure bâtie : nombre et densité des constructions	Un nombre signification de construction apprécier en fonction du contexte local Une densité significative du bâti, à apprécier en fonction des traditions constructives locales, de la densité des autres espaces urbanisés et bâtis du territoire, ainsi que de la configuration des lieux Une certaine compacité et continuité du bâti à apprécier en fonction de la configuration des lieux, des traditions constructives locales et/ou au regard des caractéristiques des espaces urbanisés et bâtis du territoire L'orientation de l'urbanisation Les limites du secteur aggloméré, la cohérence de l'espace bâti La continuité urbaine				
Le voisinage immédiat : contexte paysager naturel et bâti	La localisation des constructions existantes L'absence de ruptures naturelles et artificielles				
La nature et fonction de l'urbanisation : vocation de l'espace et caractéristiques du bâti	Urbanisation résidentielle (pavillonnaire et/ou collective) Urbanisation industrielle et/ou agricole				
L'accès	Un secteur non enclavé disposant de voies d'accès				
L'équipement du secteur	<table> <tr> <td>Les secteurs desservis par les réseaux, à minima d'eau et d'électricité</td><td>Capacité des réseaux</td></tr> <tr> <td></td><td>Qualité des réseaux</td></tr> </table>	Les secteurs desservis par les réseaux, à minima d'eau et d'électricité	Capacité des réseaux		Qualité des réseaux
Les secteurs desservis par les réseaux, à minima d'eau et d'électricité	Capacité des réseaux				
	Qualité des réseaux				

Quelques éléments.... De classement

Cet ensemble bâti s'inscrit dans la continuité de la zone urbanisée de l'agglomération de Biguglia (8026 habitants), de part et d'autre de la RT11. C'est un secteur mixte habitat /équipement/ service (l'éveil ADAPEI, le centre de formation de la CCI). Il s'inscrit en piémont depuis la route régionale. Il est équipé en voiries, réseaux d'eau et d'assainissement.

Bilan de la consommation foncière entre le PLU de 2016 et le PLU révisé

La consommation du foncier a été analysée en fonction de l'évolution du bâti entre 2016 et aujourd'hui, de l'analyse des photos aériennes et des permis de construire jusqu'en décembre 2019. Elle s'est portée sur l'ensemble des zones urbanisées, au village, dans l'agglomération et en plaine, le bord de mer accueillant des structures touristiques.

L'analyse a permis le recensement de 23,34 ha de foncier mobilisé répartis comme suit :

Au sud et ouest de la RT11, Pianone et Rassignani 21,89 ha. Cela concerne principalement les opérations de logements au nord du boulevard urbain. Ce territoire constituera la partie urbaine du PLU révisé.

En piémont et en plaine 1,45 ha. Cela concerne des constructions de villas dans des lotissements.

On recense l'installation d'une activité à Purettone.

Partie nord - est (et plaine) du territoire communal

